



# LABEL GRAND SITE DE FRANCE

## Dossier de candidature

### La Pointe du Raz en Cap Sizun

présenté par la Communauté de Communes du Cap Sizun



Dossier réalisé avec le soutien :  
du Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, de l'Agence Ouest Cornouaille Développement,  
de Finistère Tourisme, du Conseil Général du Finistère, de la Région Bretagne,  
du Conservatoire du Littoral et de l'État.





# Propos introductif

Le présent dossier est une nouvelle demande de labellisation au titre des Grands Sites de France, et non pas une simple candidature pour un renouvellement qui aurait repris le périmètre retenu lors de l'attribution du label en 2004 pour la Pointe du Raz-Baie des Trépassés-Pointe du Van, sur la base des résultats obtenus à l'issue de l'Opération Grand Site. Ainsi le label obtenu le 17 juin 2004 reconnaissait les engagements pris par le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, dans le cadre de la gestion de 200 hectares d'espaces naturels du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général du Finistère, permettant ainsi d'assurer un développement durable du Grand Site dans ses composantes environnementales, paysagères, sociales et économiques.

Alors qu'un simple renouvellement était envisageable au terme de la période de labellisation Grand Site de France, en 2009, le Syndicat Mixte a lancé la réalisation d'une étude destinée à redessiner la stratégie de développement du Grand Site et d'accueil des publics. Dans le même temps, les conditions étaient arrêtées permettant à la Communauté de Communes du Cap Sizun de devenir opérateur unique pour la gestion des milieux naturels du territoire. Dès lors, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, la Communauté de Communes du Cap Sizun, le Conservatoire du Littoral, le Département du Finistère, la Région Bretagne, en partenariat avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement et l'Agence de Développement Touristique du Finistère, avec le concours de la DREAL, ont travaillé de concert à l'élaboration d'un projet global de préservation, d'animation et de développement pour le Grand Site désormais baptisé « Pointe du Raz en Cap Sizun ». Dans ce contexte, les conditions favorables se sont ainsi révélées pour présenter une nouvelle demande de labellisation sur un périmètre élargi de 2024 hectares prenant appui sur les falaises de la côte Nord du Cap Sizun. Cet élargissement a fait l'objet d'un consensus entre les différents partenaires et peut être considéré comme déterminant pour vérifier la pertinence du périmètre du Grand Site « la Pointe du Raz en Cap Sizun » durant les 6 prochaines années de gestion, et permettre au moment du renouvellement de nouvelles évolutions susceptibles de renforcer sa cohérence.

Ce projet de territoire repose sur un nouveau mode de gouvernance reconnaissant à la Communauté de Communes du Cap Sizun son rôle légitime de porteur de la démarche de labellisation, de coordinateur des opérations relatives au Grand Site, d'opérateur unique pour la gestion des espaces naturels du Cap Sizun.



# Sommaire

## 06 Déclaration d'engagement

### 09 Partie 1 / « La Pointe du Raz en Cap Sizun » dans son territoire

- 10 A / L'extrémité d'une péninsule**
  - 1 / Un territoire excentré
  - 2 / Des paysages d'exception
  - 3 / Des milieux naturels très protégés
  
- 13 B / Un pays vivant**
  - 1 / Une richesse patrimoniale héritée de l'histoire maritime
  - 2 / Un pays maritime
  - 3 / Une agriculture vivace
  - 4 / Un tourisme largement ouvert aux activités de plein air et à la découverte des patrimoines
  
- 17 C / Une stratégie de développement durable**
  
- 18 D / 2004 - 2011 Bilan de la 1<sup>ère</sup> période de labellisation**
  
- 21 E / Un nouveau périmètre élargi : « La Pointe du Raz en Cap Sizun »**
  - 1 / Présentation du nouveau périmètre
  - 2 / Les caractéristiques du nouveau périmètre

### 27 Partie 2 / Le projet de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site « La Pointe du Raz en Cap Sizun » 2012-2018

- 28 A / Préserver, gérer et valoriser durablement les espaces : un engagement collectif**
  - 1 / Un constat partagé : des enjeux majeurs de conservation du patrimoine naturel, paysager et culturel
  - 2 / Des objectifs partagés
  
- 31 B / Informer, accueillir et accompagner le visiteur : un projet partagé**
  - 1 / Renforcer la visibilité du Grand Site, faire évoluer ses modes de relations à son environnement et les adapter aux nouveaux comportements des publics
  - 2 / Faciliter l'accès, les circulations et le stationnement sur le Grand Site
  - 3 / Une accessibilité pour tous les publics
  - 4 / Assurer partout une information de qualité
  - 5 / Un accueil éco-responsable et durable
  
- 38 C / Enrichir l'expérience du visiteur**
  - 1 / Médiation du patrimoine et événements : donner à voir et à comprendre
  - 2 / Proposer un autre regard sur le site à travers des œuvres contemporaines
  - 3 / Donner aux visiteurs « les clefs » du territoire en termes d'accès aux productions locales
  - 4 / Faire du Grand Site une vitrine des autres équipements et animations du territoire
  - 5 / Développer une offre de loisir compatible avec un Grand Site
  - 6 / L'hébergement touristique : une offre à qualifier et à structurer
  - 7 / Désaisonnaliser la fréquentation par la scénarisation de l'offre et sa présence sur les réseaux de distribution



## 49 Partie 3 / Observer, évaluer, partager

- 51 **A / Observer pour mieux connaître**
  - 1 / Le suivi de la fréquentation comme impératif
  - 2 / Mieux connaître les visiteurs pour mieux les satisfaire
  - 3 / Observatoire photographique
  - 4 / Suivis naturalistes et scientifiques
  - 5 / Suivis des actions de gestion
- 54 **B / Un pôle observatoire comme outil de suivi, de gestion et d'évaluation**
- 55 **C / L'exploitation et le partage des données**

## 57 PARTIE 4 / Organisation, moyens humains et financiers

- 59 **A / Un mode de fonctionnement mutualisé dans une logique de service**
  - 1 / Les gestionnaires
  - 2 / Les partenaires
  - 3 / Les instances de pilotage
- 62 **B / Des moyens en phase avec le projet**
  - 1 / Les moyens humains dédiés au site
  - 2 / Le budget du gestionnaire
  - 3 / Le budget du Syndicat Mixte
  - 4 / Dépenses d'investissement sur le périmètre initial du Grand Site de 2006 à 2011
  - 5 / Contributions des acteurs et partenaires au financement de la gestion et du développement du Grand Site
- 65 **C / Un plan d'investissement raisonné**

## 67 Annexes

### Crédits photographiques

Y.Le Gall, B.Galéron, B. Cariou, M. Colin, F. Viard, F. Holvek, R. Chimier, L. Guilliams, SEPNB, J.P. Ferrant, G. Bernard, OT Plouhinec, Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, Finistère Tourisme, Agence de Développement Touristique, Communauté de communes du Cap-Sizun, Agence Ouest Cornouaille Développement.



# Déclaration d'engagement

Image d'un territoire qui s'élançait à l'assaut de l'océan, « la Pointe du Raz en Cap Sizun », avec la baie des Trépassés et la Pointe du Van, doit avant toute chose sa célébrité à son caractère sauvage et à sa situation de « Finistère », qui signifie en breton à la fois la fin et le début de la terre. Elle est perçue comme un symbole, un support privilégié de l'imaginaire, constituant pour le visiteur un lieu d'épanouissement du sacré, du mythe et de la légende.

La qualité et le caractère exceptionnel de ses paysages, la richesse de sa faune et de sa flore, la diversité de formes de son patrimoine mais aussi sa culture toujours vivante et expressive en font un territoire d'expériences et d'émotions uniques.

L'attrait de ce territoire n'est pas un phénomène nouveau. Déjà, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il était très visité, connaissant une évolution de fréquentation sans cesse croissante pour atteindre, certaines années, près d'un million de personnes sur le site de la Pointe du Raz.

Ainsi, au fil du temps, la Pointe du Raz s'est imposée, non seulement comme une porte d'entrée touristique majeure de la Bretagne, mais aussi comme un de ses symboles incontournables.

Ce positionnement et cet intérêt nouveau se sont traduits par une fréquentation touristique insuffisamment organisée compromettant l'intégrité paysagère, particulièrement sur son site le plus connu, la Pointe du Raz.

Pour reprendre la recommandation de la Commission Supérieure des Sites, il convenait de se doter des « moyens de redonner au site son prestige international en restaurant la qualité des paysages et notamment des sols, en gérant la fréquentation touristique... » .

Au terme des travaux de restauration en 1996, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz s'est vu confier la gestion du périmètre qui va de la Pointe du Raz à la Pointe du Van, assurant en outre toutes les actions de communication, d'information et de sensibilisation au respect de ces espaces fragiles. Au vu des résultats obtenus, le label Grand Site de France a été obtenu le 17 juin 2004. En 2009, le Syndicat Mixte a lancé la réalisation d'une étude destinée à redessiner la stratégie de développement du site et d'accueil des publics. Dans le même temps, la Communauté de Communes du Cap Sizun devenait l'opérateur unique pour la gestion des milieux naturels.

Ces conditions nouvelles ont conduit le Syndicat Mixte, la Communauté de Communes du Cap Sizun, le Conservatoire du Littoral, le Département du Finistère, la Région Bretagne, en partenariat avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement et l'Agence de Développement Touristique du Finistère, avec le concours de la DREAL, à travailler de concert à la définition d'une nouvelle ambition commune ainsi qu'à l'élaboration d'un projet global de préservation, d'animation et de développement du site. Ce nouveau projet, qui s'inscrit dans le cadre d'un périmètre étendu vers les côtes nord du Cap Sizun, et formalisé dans le projet de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site 2012-2018, inscrit clairement les contributions des partenaires à la conduite des actions.





Il a été réalisé avec la volonté affirmée de conquérir ensemble, et sur un périmètre nouveau baptisé «La Pointe du Raz en Cap Sizun », le label Grand Site de France.

Pour atteindre les objectifs énoncés, la Communauté de Communes du Cap Sizun, le Syndicat Mixte, le Département du Finistère, la Région Bretagne, le Conservatoire du Littoral, en partenariat avec l'État, s'engagent :

- ◉ à fonder un nouveau mode de gouvernance reconnaissant à la Communauté de Communes son rôle légitime de porteur de la démarche de labellisation, de coordinateur des opérations relatives au Grand Site, d'opérateur unique pour la gestion des espaces naturels du Cap Sizun, contribuant à la mise à disposition des moyens nécessaires à l'accomplissement du projet de protection, de gestion et de mise en valeur du Grand Site,
- ◉ à veiller à l'appropriation du Grand Site par les habitants et à les conforter dans leur rôle d'ambassadeur auprès des visiteurs,
- ◉ à mettre en œuvre les programmes de suivi et d'évaluation nécessaires à la bonne gestion du Grand Site, et à en produire les résultats,
- ◉ à développer une veille opérationnelle permanente pour une meilleure réactivité dans les interventions,
- ◉ à considérer les attentes des visiteurs, à requalifier l'offre et à garantir la qualité d'accueil,
- ◉ à favoriser les retombées économiques sur le territoire,
- ◉ à assurer dans un esprit de développement durable la place des activités humaines au cœur du Grand Site.



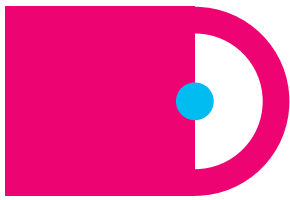






# Partie 1

## « LA POINTE DU RAZ EN CAP SIZUN » DANS SON TERRITOIRE



# L'extrémité d'une péninsule

## Un territoire excentré

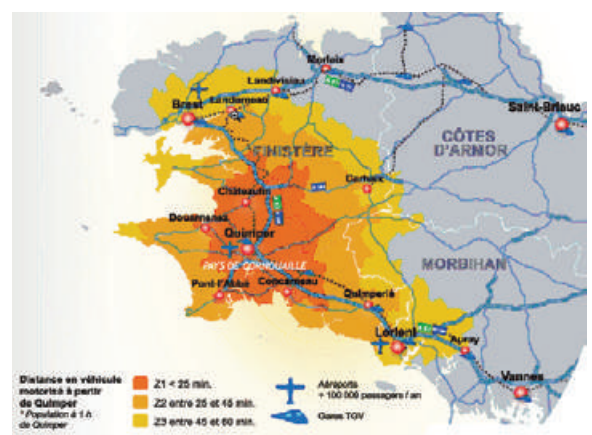


La Pointe du Raz marque la fin des terres de Bretagne sud. À elle seule, elle symbolise l'extrémité de la péninsule bretonne dont la proue s'appelle le Cap Sizun.

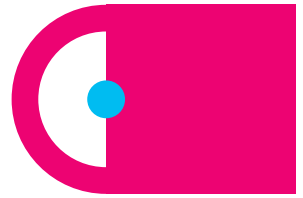
### Le Cap Sizun

Ce territoire, constitué de 11 communes, a une identité forte, évidente pour ses habitants et voisins, forgée au fil des siècles par cette position d'extrémité. Car, plus encore que les autres pays qui le bordent, le Cap est marqué par son caractère périphérique. Il est à l'écart des grands axes routiers, ignoré de la RN 165 qui irrigue le Finistère du Nord au Sud. Éloigné du pôle urbain de Quimper, il reste un territoire excentré qui fait figure de bout du monde.

### Réseaux et transport en Cornouaille



Source : Atlas de Cornouaille. CCI Quimper Cornouaille. 2010



## Des paysages d'exception

Cette « périphéricité » constitue, à maints égards, un handicap à surmonter. Mais elle a également favorisé la préservation des paysages : d'une grande richesse, ces derniers ont été épargnés par les nuisances liées à l'industrie et aux voiries majeures. On y trouve, avant tout, une faible urbanisation, excepté le long de l'axe Plouhinec / Plogoff où domine une plus grande densité. Ailleurs, les espaces naturels, reçus en héritage, prédominent.

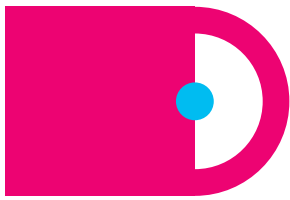
Ainsi, une analyse typologique réalisée en 2005 par la DDTM du Finistère définit le Cap Sizun comme une unité paysagère « avec un relief très découpé, une très forte présence de la nature sauvage », le tout faisant l'objet de nombreux dispositifs de protection.



*La côte du nord Cap Sizun*

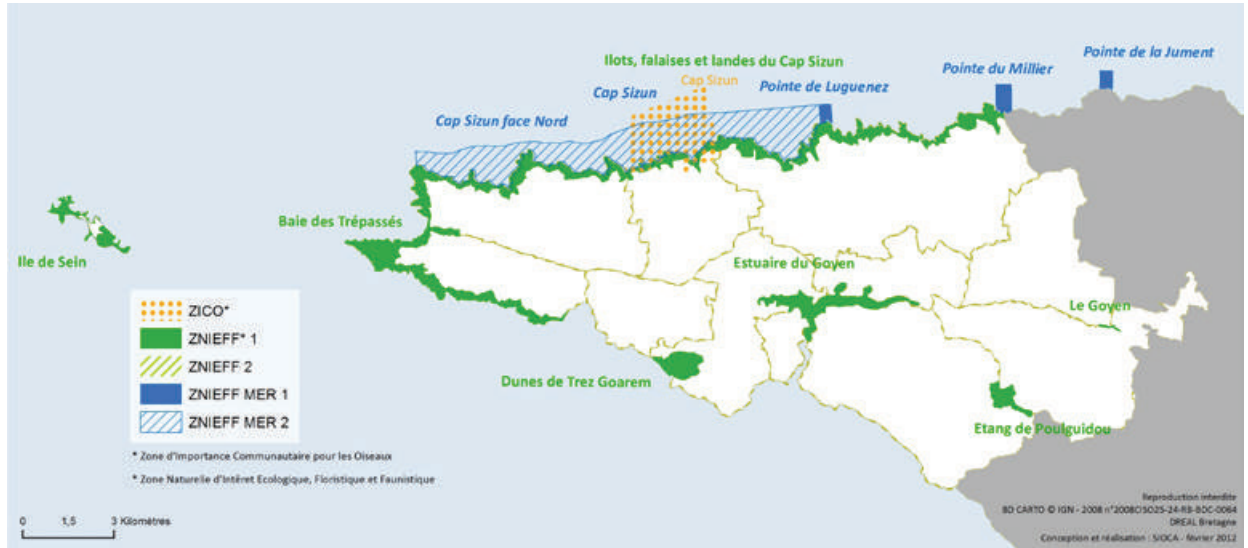


*La côte sud du Cap Sizun depuis la pointe du Raz*



## Des milieux naturels très protégés

### L'inventaire du patrimoine naturel du Cap Sizun



Les milieux naturels de grande qualité se concentrent essentiellement sur le linéaire côtier de la façade nord, où l'urbanisation a été très limitée et où se concentrent Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) et Zones Naturelles d'Intérêt Écologique (ZNIEFF). La côte de Plogoff est également concernée.

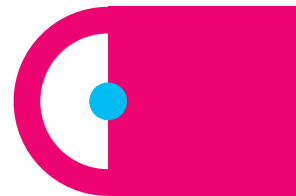
En dehors de ce linéaire particulièrement remarquable, on citera les dunes de Trez Goarem à Esquibien ainsi que l'estuaire du Goyen.

L'extrême richesse des espaces naturels, de leur patrimoine faunistique et floristique, a imposé, de fait, plusieurs dispositifs de protection, situés sur la quasi-totalité de la côte.

À ces outils de protection, s'ajoute, plus récemment, la trame verte et bleue en cours de délimitation dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Cornouaille. Cette dernière couvre une grande partie du Cap Sizun et apporte une attention supplémentaire au fonctionnement environnemental de ce dernier.

### Le projet de trame verte et bleue en ouest Cornouaille (Source : SCOT Ouest Cornouaille. Avril 2012)





# Un pays vivant



## Une richesse patrimoniale héritée de l'histoire maritime

Le Cap Sizun, périphérique d'un point de vue terrestre, a été longtemps au cœur des routes maritimes marchandes de la façade atlantique.

Ce positionnement stratégique lui a donné ses heures de gloire, à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, et lui a laissé un **patrimoine bâti fabuleux** avec :

- ⊙ Pont-Croix, cité seigneuriale et commerçante, qui a inspiré toute la Cornouaille par son architecture religieuse,
- ⊙ Audierne, port de commerce particulièrement prospère à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle,
- ⊙ Des édifices gothiques flamboyants, datant de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, présents dans les moindres bourgs du Cap.



*La Collégiale, Pont Croix*



*Le vieil Audierne*



*St Tugen, Primelin*



*St They, Pointe du Van*

À côté de ces édifices exceptionnels, la multitude d'un patrimoine vernaculaire, fontaines et lavoirs au cœur des landes, fours à goémons ou à pain, hameau d'une remarquable qualité architecturale, moulins à vent et à eau, murs en pierres sèches dessinent l'identité paysagère de ce territoire et rappellent l'adaptation des générations passées à cet environnement peu commun.



*Fontaine à la Pointe du Van, Cléden Cap Sizun*

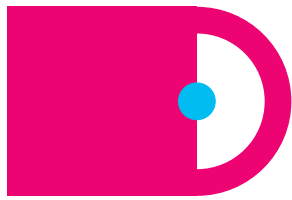


*Le moulin de Kériolet, Beuzec Cap Sizun*



*Les moulins de Trouguer, Cléden Cap Sizun*





Plus étonnants et propres au Cap Sizun, les ports abris témoignent de la problématique de l'accès à la mer dans cette péninsule encerclée de falaises. Pour la pêche quotidienne, la récolte du goémon, les habitants ont investi chaque anfractuosité pour aménager de petits ports abris. On en compte une vingtaine dans le Cap qui servent aujourd'hui de havre aux petites embarcations...

Territoire frontière, les falaises du Cap Sizun ont connu très tôt **une vocation défensive**. Les éperons barrés de Kastel Koz, Kastel Meur ou de la Pointe du Raz sont les vestiges les plus anciens de cette vocation. Leur utilisation par les populations autochtones, s'y réfugiant en période de troubles, s'est étendue de l'Âge du Fer jusqu'au milieu du Moyen Âge. Sites auxquels il convient d'ajouter les énigmatiques vestiges gallo-romains du Trouguer à Clédén Cap Sizun et du Haut Moyen Âge à Kastel ar Roc'h à Goulien dont la vocation militaire est probable.



Les 5 principaux Ports abris du sud



Le port abri de Bestrée

## Un pays maritime

### Une économie de la pêche encore dynamique

L'activité de pêche reste importante en Cap Sizun et résiste bien aux aléas conjoncturels avec 10 000 tonnes de poissons débarqués en criée de Plouhinec en 2011. La valeur du produit débarqué est également forte, en partie grâce à la pêche au bar dans le Raz de Sein.

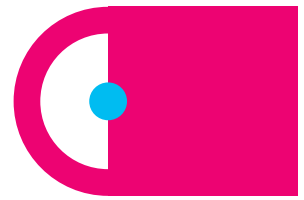
Se développe également une activité de vente de conserve de poisson et de poisson fumé notamment à Plogoff.



Visite de la criée de Plouhinec



Les ligneurs du Raz de Sein



### Des politiques ciblées sur le littoral

L'importance de la mer et des espaces littoraux se manifeste également dans les politiques engagées localement.

- ⊙ la **Charte des espaces côtiers** proposée par le Conseil régional a ainsi été signée par la Communauté de Communes du Cap Sizun le 12 décembre 2011. Cette dernière y affirme sa volonté de protéger et valoriser son littoral dans une approche résolument durable (cf. annexe),
- ⊙ l'ouest Cornouaille bénéficie, par ailleurs, d'une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) depuis fin 2011 (pilotée conjointement par le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement et par l'Agence Ouest Cornouaille Développement).

Le programme cible trois problématiques majeures pour le territoire :

- ⊙ le positionnement de la plaisance dans un espace moins investi par la pêche professionnelle,
- ⊙ les possibilités de développement des productions marines,
- ⊙ la gouvernance des espaces côtiers.

La démarche de GIZC permet d'associer l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques maritimes, le parc marin d'Iroise limitrophe y est, bien sûr, directement associé. Ce programme de GIZC, prévu pour 3 ans, est le second dont bénéficie l'ouest Cornouaille.



### Une agriculture vivace

L'agriculture reste une activité majeure, tout particulièrement dans les communes du nord Cap Sizun, même si le nombre d'exploitations et la surface exploitée tendent à diminuer. Les paysages du Cap sont mode-

lés par cette activité. L'élevage laitier y est prédominant alors que se développe un secteur de vente directe (fromage, légumes, viande) particulièrement apprécié par les touristes.



### Un tourisme largement ouvert aux activités de plein air et à la découverte des patrimoines

#### Les espaces naturels : un terrain de découverte à maîtriser

L'attractivité touristique du Cap Sizun est relativement récente, initiée à la fin du XIX<sup>e</sup> par les peintres et écrivains. La Pointe du Raz s'impose rapidement comme l'image de la destination, garantie de dépaysement et d'émotions fortes.

Aujourd'hui, les atouts du Cap Sizun en matière d'offres sont extrêmement nombreux, dans le domaine des activités de plein air de tous types : randonnées sous toutes ses formes (à pieds, vélo, VTT, en kayak, à cheval), spot de glisse (surf, kite surf, stand-up paddle...), voile, pêche.

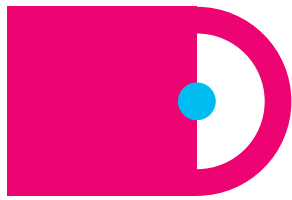
L'offre y est importante, complétée par des possibilités de visites accompagnées des espaces naturels à la Pointe du Raz ou dans la réserve naturelle de Goulien. Ces espaces côtiers particulièrement investis par les visiteurs font l'objet d'une attention marquée par la Communauté de Communes du Cap Sizun, gestionnaire des espaces naturels protégés du territoire.



Kayak en baie des Trépassés



Randonnée pédestre le long du GR34



### Des outils pour comprendre l'histoire et s'initier à la culture des lieux

Le patrimoine bâti et la culture sont les autres piliers majeurs de cette attractivité. Le territoire s'est ainsi doté d'outils de découverte et d'interprétation qui permettent à chacun de comprendre ce qui l'entoure.

- des **panneaux d'interprétation** viennent ainsi jaloner le port d'Audierne, la vieille ville de Pont Croix, les ports abris. Les sites fortifiés d'Esquibien et de la pointe de Brezellec seront prochainement également dotés (ces sites font partie des espaces naturels protégés propriété du CEL et du CG29).
- de **petits musées et centres d'interprétation** viennent aussi animer le territoire et renforcer la qualité de l'offre : à Audierne sur le patrimoine maritime, à Pont Croix sur le Marquisat, aux moulins de Trouguer, de Kériolet et à la Maison du Vent à Goulien sur les énergies renouvelables (la route des moulins), à Plouhinec sur la préhistoire (site de Menez Drégan), à la Maison de Site de la Pointe du Raz sur le patrimoine du Cap Sizun, sur le métier de forgeron et les chauves-souris à Confort Meilars...
- Les animations proposées contribuent à cette « initiation » et attirent beaucoup de monde autour de **manifestations** évoquant le passé (fête du Moyen Âge à Pont Croix), mobilisant du petit patrimoine (fête autour de fours à goémon à Esquibien ou du four à pain à Cléden Cap Sizun) ou revisitant les chapelles (« Arts à la Pointe » qui investit les chapelles avec des œuvres contemporaines). Musiques et danses traditionnelles sont également appréciées (fête des Bruyères à Beuzec Cap Sizun). Ainsi, les visiteurs se trouvent largement accompagnés dans leur volonté de découverte du patrimoine naturel et culturel du territoire.



Le circuit des ports abris



La Maison du Vent à Goulien



Le moulin de Kériolet à Beuzec Cap Sizun

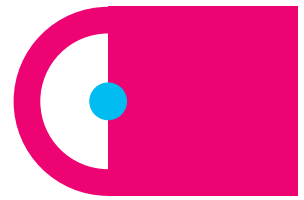


La fête des Bruyères à Beuzec Cap Sizun



Arts à la Pointe





# Une stratégie de développement durable

La Communauté de Communes du Cap Sizun comme celle du Pays de Douarnenez, du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud ont confié à l'Agence Ouest Cornouaille Développement 3 missions essentielles :

- ⊙ le développement touristique,
- ⊙ le développement rural à travers les programmes Leader,
- ⊙ l'aménagement par le biais du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dont elle assure le volet technique.

L'Agence est un outil technique stable, créé en 1986, qui a imposé au fil des ans une politique de développement durable adaptée à l'identité et aux ressources du territoire.

Par ce biais, **le Cap Sizun est partie prenante des 3 programmes Leader** successifs qui se sont appliqués sur le territoire (Leader II 1997-2001, Leader + 2002-2008 et Leader 2007-2013).

Ces programmes se sont tous basés sur une stratégie définie en concertation avec les acteurs. La stratégie portée actuellement est la suivante : « Favoriser les dynamiques d'un territoire rural et littoral en valorisant durablement les ressources locales », dans la continuité des précédents programmes. La dynamique de territoire, plus forte en Cap Sizun par le nombre de projets accompagnés que dans les autres communautés, apparaît comme un acquis considérable. De nombreux projets ont ainsi été soutenus autour de l'interprétation des patrimoines naturels et culturels, de la professionnalisation des musées, de la gestion des espaces naturels, de la qualification en tourisme durable pour les professionnels.

**Le Cap Sizun est également intégré dans la politique de tourisme durable animée par l'A OCD et reprise dans le volet tourisme du Schéma de Cohérence Territoriale** en cours de finalisation et dont l'application est prévue pour les 20 ans à venir.

Il s'agit pour le SCOT de « développer un tourisme de qualité éco-responsable (...) basé sur la mise en valeur des spécificités et potentialités du territoire (maritimité, espaces naturels sauvages ou ruraux en lien avec la mise en scène du territoire ».

Les prescriptions du SCOT sont tout à fait en phase avec les actions déjà engagées par le Cap Sizun :

« Les orientations relatives à la trame verte et bleue et à la gestion paysagère (...) permettent de valoriser et préserver à long terme les espaces environnementaux et paysagers remarquables, littoraux ou non, du territoire. Les dispositions s'appuient sur ces éléments pour en organiser la découverte.

Les communes et les intercommunalités développeront les circuits de randonnées (pédestres, cyclistes et équestres), à travers :

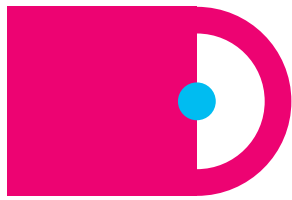
- ⊙ la création de nouveaux itinéraires,
- ⊙ la thématization des itinéraires,
- ⊙ la diversification des usages (pédestres, équestres, cyclotourisme...) et des difficultés de parcours,
- ⊙ la valorisation du petit patrimoine bâti et des sites architecturaux,
- ⊙ la connexion entre ces parcours et les centres de bourg, les lieux touristiques et de loisir, les services aux randonneurs (hébergement entre autres),
- ⊙ des dispositifs de sensibilisation aux impacts environnementaux et de gestion des déchets seront mis en place à proximité des sites pouvant constituer des arrêts dans ces itinéraires,
- ⊙ des dispositifs pédagogiques seront également mis en place pour permettre une meilleure connaissance des milieux parcourus.

Dans le cadre de ces itinéraires, des exploitations agricoles souhaitant notamment pratiquer la vente directe ou une offre de dégustation seront identifiées en partenariat avec ces exploitants<sup>1</sup> ».

En application de cette stratégie, **une cinquantaine de prestataires** du tourisme de l'ouest Cornouaille (hébergements, activités en éco-tourisme, événements éco-responsables<sup>2</sup>) répondant aux **exigences du tourisme durable** se sont déjà engagés dans un **réseau structuré**, animé par l'A OCD. **Ces exigences** définies dans un cahier des charges serviront d'appui dans la démarche de tourisme durable qui sera initiée autour du Label.

<sup>1</sup> DOO-Scot Ouest Cornouaille. Fév. 2012-p. 66 et 67.

<sup>2</sup> Cf. [www.ouest-cornouaille.com](http://www.ouest-cornouaille.com) et annexes du document



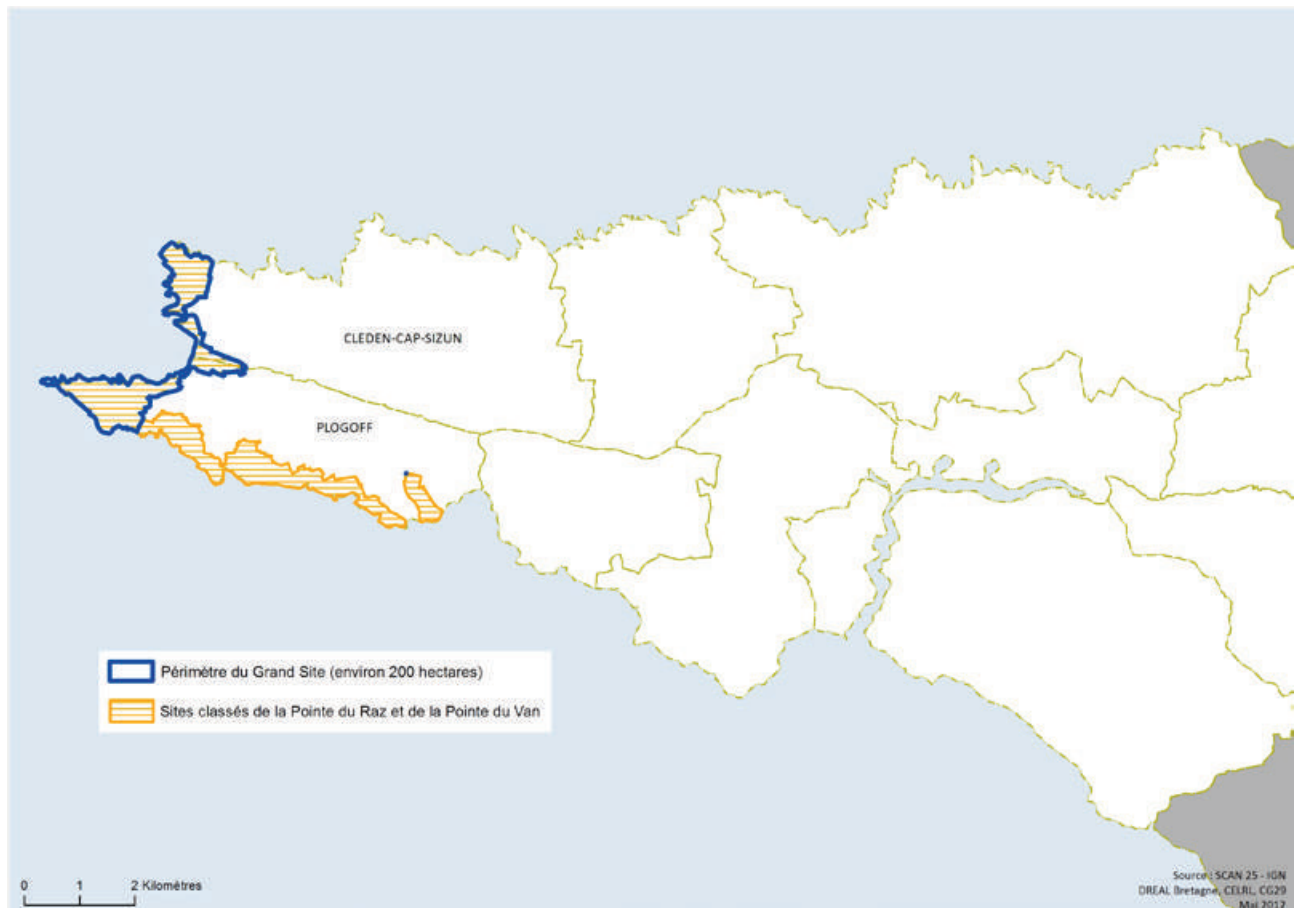
# 2004 - 2011 Bilan de la 1<sup>ère</sup> période de labellisation

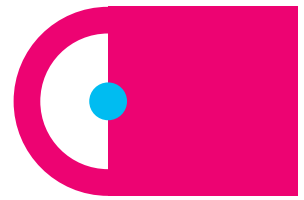
Dans les pages qui précèdent, ont été présentées les richesses naturelles, culturelles et économiques du Cap Sizun ainsi que les démarches actuellement engagées par les collectivités pour préserver et partager ce patrimoine. Depuis plus de 20 ans, le Grand Site de la Pointe du Raz bénéficie de son côté d'une attention et de moyens particuliers dédiés à la réhabilitation et à la préservation du site.

L'Opération Grand Site, décidée le 22 novembre 1989, concernait un périmètre de près de 200 hectares comprenant les sites de la Pointe du Raz - Baie des Trépassés - Pointe du Van.

En 2004, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, gestionnaire du Grand Site depuis 1996, a obtenu le Label Grand Site de France pour ce périmètre concerné par cette opération exemplaire de réhabilitation des espaces naturels prenant en compte les infrastructures d'accueil des visiteurs, mais aussi les conditions de gestion mises en œuvre pour ces propriétés du Conservatoire du Littoral (Pointe du Raz) et du Département du Finistère (Baie des Trépassés et Pointe du Van).

## Le périmètre initial de l'Opération Grand Site





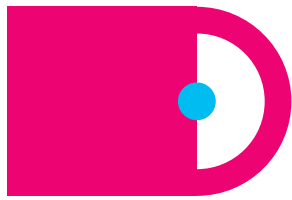
Depuis lors, le Syndicat Mixte a engagé un programme d'actions visant à renforcer la gestion des espaces naturels et à améliorer la qualité de l'accueil sur le Grand Site. Les principales actions mises en œuvre au cours de cette première période de labellisation sont listées ci-dessous :

### La gestion des espaces naturels

- Création d'un comité de pilotage pour la gestion des Espaces Naturels du Cap Sizun.
- Réalisation d'études scientifiques :
  - la création d'un document d'information géographique pour la gestion du site,
  - étude et diagnostic du sentier côtier en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale,
  - cartographie des sentes sauvages,
  - suivi des formations végétales,
  - cartographie des stations de plantes invasives et indésirables,
  - plan de gestion du site de la baie des Trépassés,
  - suivi des espèces protégées implantées sur le Grand Site.
- Préservation des sentiers, sécurisation de flancs de falaise, mise en sécurité des blockhaus.
- Suivi de la fréquentation, notamment des camping-caristes, installation d'éco-compteurs, prévention du stationnement sauvage.
- Aménagement des aires de stationnement à la Pointe du Van et à la Baie des Trépassés.
- Suivi du recul de la falaise à la Baie des Trépassés et à la Pointe du Van.
- Réhabilitation de la mare et restauration d'un chemin creux à la Pointe du Van.
- Lutte contre le développement des ptéridaies, les espèces indésirables, le risque de feu, les sentes sauvages.
- Mutualisation des moyens techniques du Syndicat Mixte avec la Communauté de Communes pour l'entretien des espaces naturels puis évolution vers l'opérateur unique qu'est aujourd'hui la Communauté de communes du Cap Sizun pour la gestion des espaces naturels et de la randonnée.

### Accueil touristique et retombées économiques

- Amélioration de la communication sur le site de la Pointe du Raz : création d'un site Internet et borne interactive, meilleure identification du personnel du Grand Site, réfection de la signalétique, distribution d'un flyer d'accueil aux visiteurs à l'entrée du Grand Site de la Pointe du Raz, installation d'un point d'information complémentaire en haute saison sur le site de la Pointe du Van, renforcement de l'équipe d'accueil.
- Promotion touristique à l'échelle du Cap-Sizun (conception du carnet du Bout du Monde), promotion de l'arrière pays par la diffusion de brochures, participation à des salons avec l'A OCD (grand public et professionnels).
- Analyse quantitative de la fréquentation de la Pointe du Raz à partir des données éco-compteurs et de la vente des tickets de péage, analyse quantitative et qualitative de l'offre et de la demande à partir des données statistiques recueillies à la Maison de Site.
- Étude sur la randonnée en partenariat avec la FFRP et Finistère Tourisme.
- Partenariats développés à l'occasion de manifestations organisées sur le Grand Site : Marathon du Bout du Monde, Fête de la Nature, Arts à la Pointe.
- Mise en valeur du patrimoine : muséographie dans la Maison de Site puis nouveau Centre d'Interprétation, réalisation d'un ouvrage sur les fortifications de l'Ouest Cornouaille, expositions variées (permanentes et temporaires), restauration et mise en valeur du bâti.
- Études portant sur l'automatisation du parking et la réfection complète des blocs sanitaires de la Pointe du Raz, de la baie des trépassés et de la Pointe du Van.
- Étude portant sur l'extension de l'espace d'interprétation, la création d'une boutique, l'aménagement d'un espace de consigne.



L'ensemble de ces opérations a permis de développer la maîtrise dans la gestion des espaces naturels, de mieux gérer les circulations et le stationnement mais également de renforcer la relation avec les publics tant sur le volet information que sur celui de la sensibilisation au milieu.

Cependant, près de 15 ans après l'Opération Grand Site, il a été décidé au-delà de ce bilan factuel de faire le point sur la situation globale de la gestion du site, sa perception par les habitants, les acteurs économiques et les touristes mais aussi d'interroger les équilibres économiques du Syndicat Mixte et de donner une nouvelle ambition à cet espace exceptionnel.

C'est dans ce contexte que le cabinet Dominique Macouin Consultant s'est vu confier l'étude concernant l'évolution de la gestion du Grand Site et qu'un groupe de travail composé de la Communauté de Communes, du Syndicat Mixte, de l'Agence de Développement Touristique et de l'Agence Ouest Cornouaille Développement a été composé pour suivre ce dossier.

Le bilan dressé dans ce cadre met en valeur la pertinence et la qualité des opérations de gestion des espaces naturels et les évolutions dans la maîtrise des flux de fréquentation.

Des points de progrès ont également été identifiés dans 3 domaines plus particulièrement :

◉ **L'observation** : les données produites par les dispositifs existants ne répondent pas complètement aux besoins du gestionnaire, plus particulièrement dans les domaines des suivis des paysages, des suivis naturalistes, scientifiques et de la fréquentation. Par ailleurs, elles ne sont pas suffisantes pour répondre aux ambitions du nouveau label. Ces dispositifs doivent être complétés et renforcés.

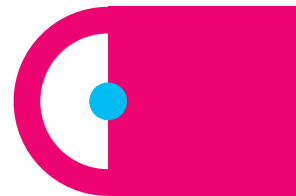
◉ **L'appropriation** du Grand Site par les habitants, les acteurs économiques et les visiteurs : certains des acteurs locaux ont pris une certaine distance avec le Grand Site dont ils se sentent parfois dépossédés notamment par l'affluence de la fréquentation. Il est aujourd'hui nécessaire que les habitants se réapproprient leur territoire et en deviennent les ambassadeurs. La relation aux visiteurs doit également être renforcée depuis la prise d'information initiale sur le Grand Site jusqu'à l'accueil sur place.

◉ **La gouvernance** : une reconfiguration dans la gestion du site s'est mise en place dans les dernières années avec notamment la désignation de la Communauté de Communes du Cap Sizun comme opérateur unique de la gestion des espaces naturels. Si les lieux et temps d'échange existent entre les différents opérateurs intervenant sur le Grand Site, la formalisation d'instances dédiées va également contribuer à plus de transversalité.

Forts de ces constats, motivés par les nouvelles perspectives dressées dans le cadre de l'étude et considérant que le Grand Site originel avait recouvert peu à peu une forme de continuité avec les paysages attenants, et en particulier ceux de la côte nord du Cap Sizun, les opérateurs ont souhaité travailler ensemble à une plus grande échelle pour renforcer la cohérence de gestion des espaces et s'engager collectivement autour d'une nouvelle ambition pour le territoire .

D'un périmètre initial de près de 200 hectares, le Grand Site de France tend à s'exprimer désormais à partir d'un périmètre de 2024 hectares pour cette nouvelle demande de Label.





# Un nouveau périmètre élargi : « La Pointe du Raz en Cap Sizun »

## ENJEUX

Au-delà du site même de la Pointe du Raz, le Cap Sizun dispose d'espaces remarquables protégés.

De par leurs qualités naturelles, une grande partie de ces espaces peuvent aujourd'hui répondre aux exigences du Label Grand Site.

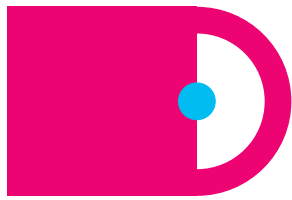
Ce périmètre élargi va s'inscrire dans une nouvelle ambition en termes de gestion, de protection et de valorisation.

## OBJECTIFS

Les objectifs sont ici les suivants :

- convenir d'un périmètre pertinent et y engager les ambitions du nouveau label,
- matérialiser ce nouveau périmètre et faire en sorte que les acteurs locaux, mais aussi les visiteurs, se l'approprient pour le préserver et le valoriser durablement.





## Présentation du nouveau périmètre

Le périmètre original de l'Opération Grand Site comprend les sites de la Pointe du Raz, de la baie des Trépassés et de la Pointe du Van pour une surface de 200 ha environ.

Il est aujourd'hui souhaité d'élargir le périmètre initial aux espaces naturels remarquables de deux communes supplémentaires. Il s'agit de proposer un nouveau périmètre aux caractéristiques paysagères et composantes patrimoniales (faune, flore, bâti) exceptionnelles.

Ce nouveau périmètre s'étend sur une large bande côtière, peu urbanisée, caractérisée par un paysage de landes et falaises littorales ponctué de zones humides. Il s'appuie largement sur le zonage de Natura 2000 en englobant tout ou partie des Sites Classés et Inscrits de la côte nord, ouest et sud du Cap Sizun.

Ainsi, le Grand Site de la « Pointe du Raz en Cap Sizun » s'étendra sur les communes de Plogoff et Cléden Cap Sizun et s'étirera sur les communes de Goulien et Beuzec Cap Sizun pour une surface de 2024 ha.

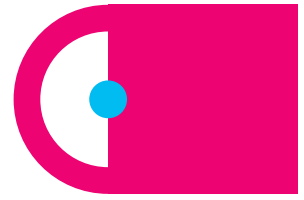
Le nouveau périmètre s'étend sur un espace de landes et de falaises que le visiteur peut découvrir par le sentier de grande randonnée GR 34 et régulièrement desservi par les RD 784 et RD 7. Ces espaces font l'objet de plusieurs classements :

- ⊙ Natura 2000 : 1972 ha,
- ⊙ Sites classés : 472 ha,
- ⊙ Sites inscrits : 299 ha.

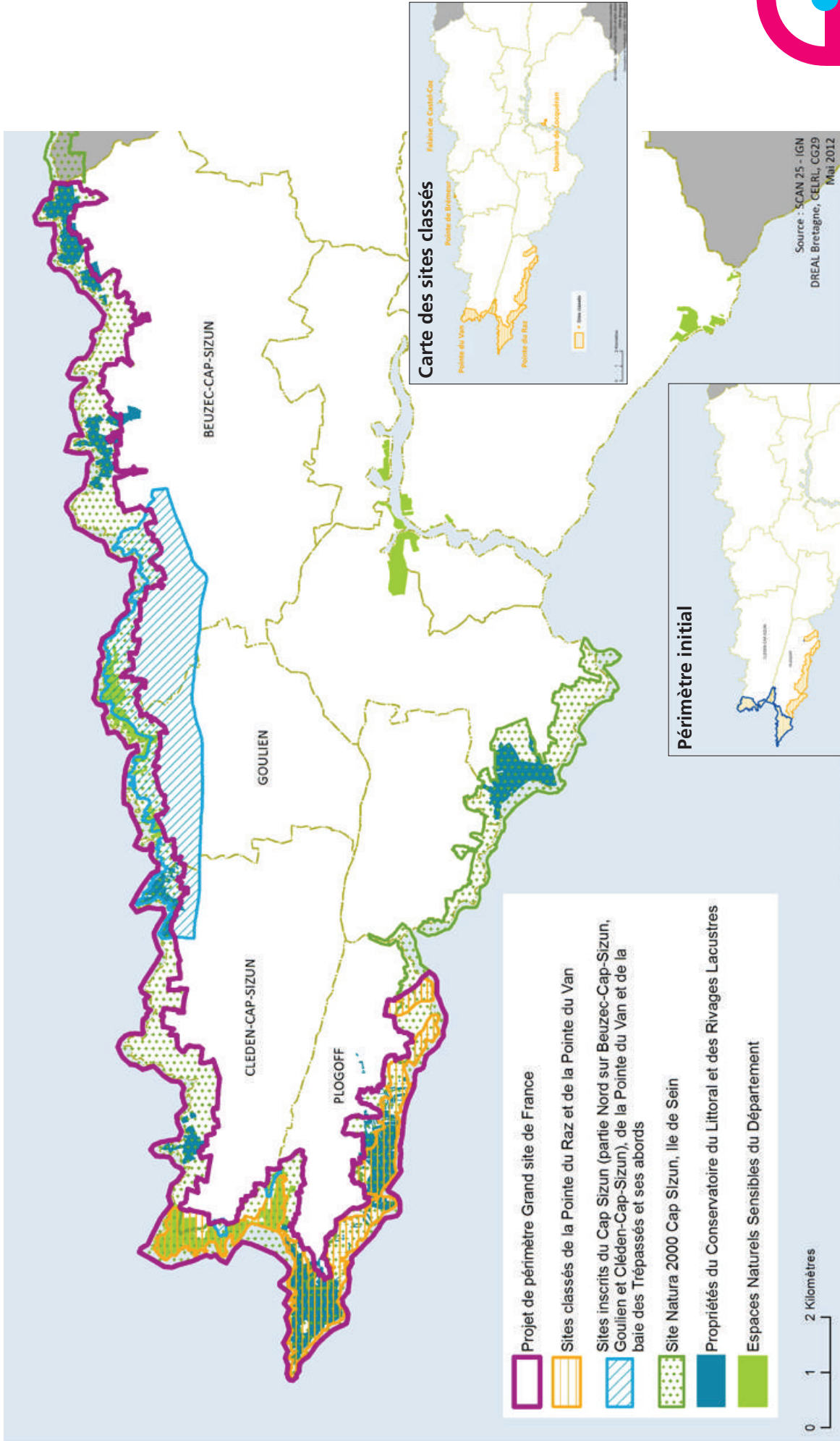
Le nouveau périmètre n'englobe pas la totalité des zones inscrites des communes concernées. Certains espaces situés sur les communes de Cléden Cap Sizun, Goulien et Beuzec Cap Sizun sont, en effet, des zones agricoles non homogènes avec le reste du périmètre et ne présentent pas de caractéristiques paysagères remarquables. Ils n'ont donc pas été sélectionnés.

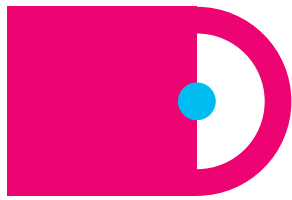
Sur l'ensemble du nouveau périmètre, le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 324 ha et le Conseil Général de 152 ha.





Nouveau périmètre Grand Site de France pour la « Pointe du Raz en Cap Sizun »





## Les caractéristiques du nouveau périmètre

Plusieurs éléments ont conduit à la définition de ce nouveau périmètre :

- des espaces naturels remarquables,
- une identité paysagère forte,
- un périmètre qui bénéficie d'un niveau de protection élevé,
- des espaces riches d'un patrimoine bâti original,
- des sites irrigués par un linéaire dense de boucles de randonnées,
- des enjeux communs de gestion, protection et valorisation à relever,
- un gestionnaire unique pour une gestion concertée et partagée.

### Des espaces naturels remarquables

Le Cap Sizun, dans sa partie Nord et Ouest, dispose d'un ensemble d'espaces naturels remarquables, propriétés du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général du Finistère.

Ces sites ont été acquis au fil des années dans le cadre d'une politique locale volontariste et en vue d'une protection et d'une valorisation pérennes.

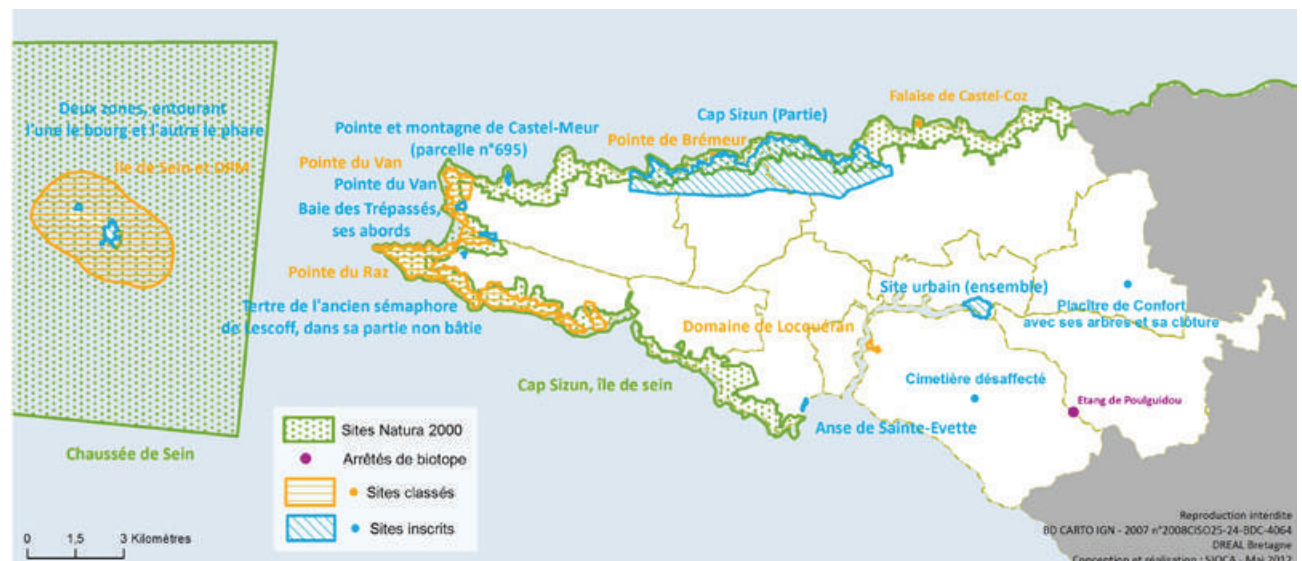
Ces sites, remarquables par leurs composantes naturelles et paysagères, sont reliés entre eux par la Servitude de Passage pour les Piétons le long du Littoral (SPPL), servitude publique entièrement approuvée sur le Cap Sizun et définitivement ouverte grâce à l'Opération Grand Site de la Pointe du Raz. Cette servitude se superpose au sentier de Grande Randonnée GR34 très connu des randonneurs qui longent ainsi la côte au plus près des sites.

### Des niveaux de protections élevés

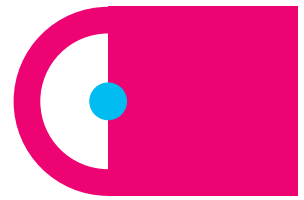
L'ensemble de ces sites a des niveaux de protection ou des classements d'inventaires naturalistes élevés, supports d'une Opération Grand Site pour le périmètre original :

Espaces Naturels Sensibles du CG29 et du CEL ; « Site Classé » ; « Site Inscrit » ; « Espace Boisé Classé » ; « Site Archéologique Classé », « Monument historique classé » « Grand ensemble de ZNIEFF » ; « Site d'Intérêt Communautaire » au titre de la Directive Habitat ; « ZICO - ZPS » au titre de la Directive Oiseaux ; Espaces au cœur du périmètre Natura 2000.

### Les différents niveaux de protection en Cap Sizun







### Des espaces riches d'un patrimoine bâti original, clef de lecture des paysages

Doté de grandes qualités environnementales, le nouveau périmètre offre également un patrimoine bâti original en rapport étroit avec cet environnement de falaises surplombant la mer. En dépit de son caractère hostile à l'occupation humaine, cet espace a été investi par l'homme depuis des temps immémoriaux. Les paysages, dont la valeur environnementale est prégnante, sont marqués par de multiples empreintes laissées par l'homme. Ce patrimoine bâti souligne, par son originalité, les particularités de cet environnement auquel l'homme a dû s'adapter. Les actions de valorisation du nouveau périmètre devront s'attacher à poursuivre la valorisation de ce patrimoine et le considérer comme une clef de lecture pour comprendre les paysages.

### Un espace irrigué et structuré par des boucles de randonnée de grande qualité

L'ensemble du périmètre est traversé par le « GR34 », sentier de grande randonnée qui permet une découverte progressive des paysages. Le GR 34 est le support de nombreuses boucles de petites randonnées qui empruntent les espaces naturels protégés (cf. Partie 2 « Développer une offre de loisir compatible avec un Grand Site », p 43).

La randonnée apparaît comme l'offre phare des activités de plein air en Cap Sizun avec une offre de circuits d'une grande richesse, tant dans la diversité de l'offre proposée que dans les niveaux de difficultés de pratique avec notamment :

- ⊙ le GR 34,
- ⊙ 15 boucles PR (petite randonnée pédestre),
- ⊙ 6 circuits VTT intégrés à la base VTT-FFCT de l'ouest Cornouaille (de niveau facile à très difficile),
- ⊙ une véloroute qui longe la baie d'Audierne depuis St Guénolé, à Penmarc'h, jusqu'à la Pointe du Raz et sa prolongation prévue sur la côte Nord.

Dans le cadre du label Grand Site, la concrétisation de la véloroute permettra de renforcer les possibilités de découverte du Grand Site de la « Pointe du Raz en Cap Sizun » en circulation douce et donnera l'opportunité de délivrer de nouveaux messages sur son patrimoine naturel.

### Un ensemble homogène aux enjeux communs

Le périmètre proposé forme un **ensemble homogène** tant en termes de biotopes que de paysages. Il est constitué, en grande partie, par un grand ensemble de landes et falaises littorales. Ce grand ensemble est

ponctué de zones humides, vallons, cours d'eau d'une grande importance soit pour la diversité paysagère, soit pour la diversité et la qualité de la biocénose.

Les habitats de landes sèches atlantiques et les hautes falaises forment des paysages atypiques de par leurs caractéristiques géologiques. Les conditions abiotiques font que les espèces qui les constituent sont particulièrement adaptées à ces milieux extrêmes (structures géologiques drainantes, acidité des sols, faible profondeur des sols, embruns, vents...).

L'abandon des pratiques anthropiques traditionnelles, la dynamique naturelle spontanée, l'accroissement de la fréquentation anthropique, dans un cadre plus global de développement du tourisme vert et des pratiques sportives de pleine nature, pourraient mettre en péril ce patrimoine naturel et paysager.

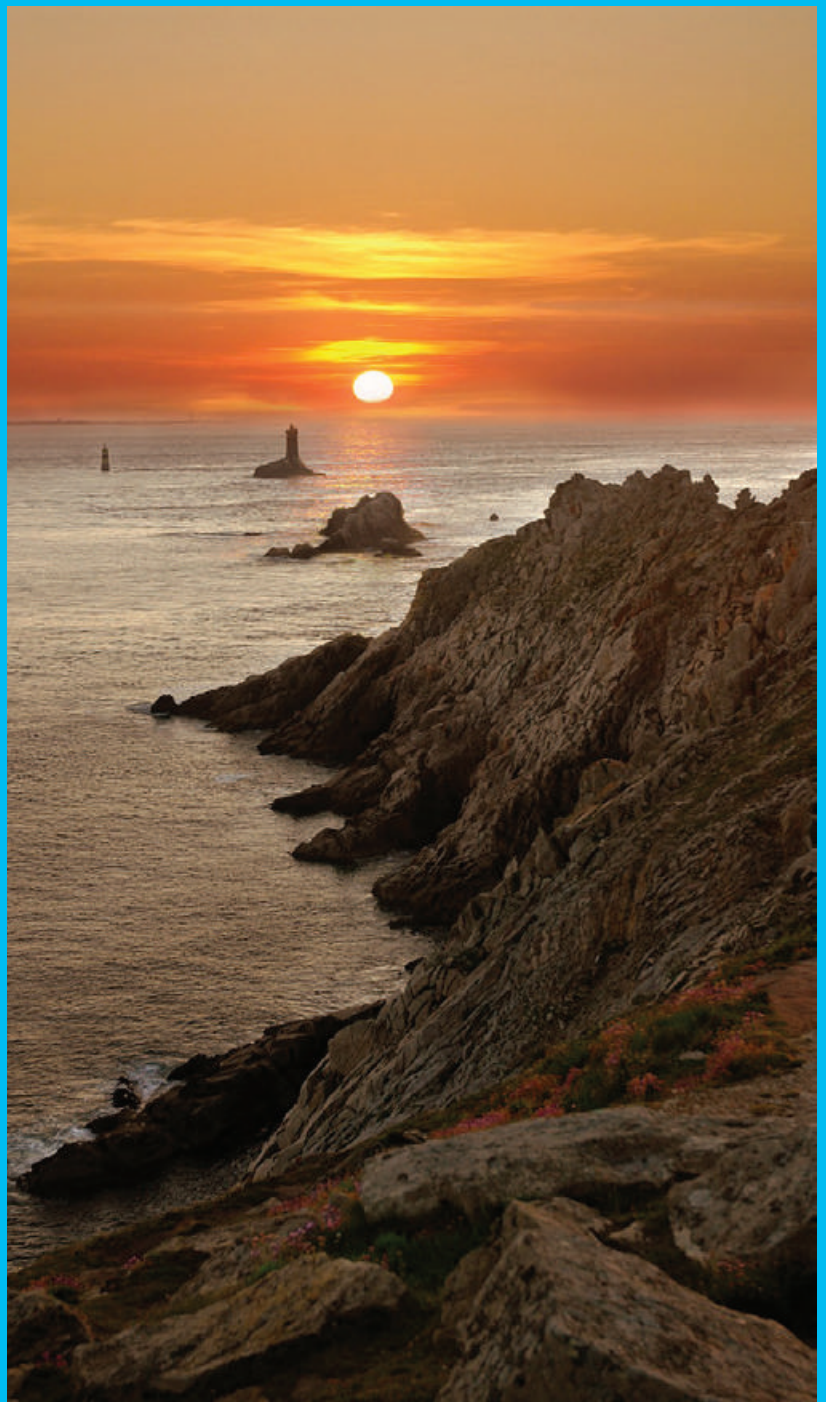
**Les problématiques de gestion sont donc communes** : il s'agit de risque de banalisation paysagère et biologique par fermeture des milieux, il s'agit de maîtrise des conséquences de la fréquentation sur les sites, il s'agit d'information, de sensibilisation du public. Ces problématiques justifient la mise en œuvre d'une gestion cohérente, commune, de haute qualité dans le cadre du label.

### Un gestionnaire unique pour une gestion globale, partagée et concertée

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Cap Sizun est devenue « opérateur unique pour la gestion des espaces naturels protégés et des sentiers de randonnée ». Au-delà de la mutualisation des moyens humains et techniques avec le transfert du personnel du Syndicat Mixte vers la CCCS, la volonté affichée est de mettre en place une gestion globale, durable et participative des sites et des sentiers. Un travail de concertation est engagé avec les associations, les agriculteurs, les municipalités sur tout le territoire pour gérer activement ces espaces remarquables. Ce travail se concrétise autour du Comité de Pilotage « espaces naturels et randonnée » réunissant élus, acteurs de la protection de la nature, associations, scientifiques...

Sur propositions de ces acteurs du territoire, la Communauté de Communes s'est portée candidate pour devenir Opérateur Natura 2000 sur le Cap-Sizun début 2012 : la démarche est engagée auprès des services de l'Etat.

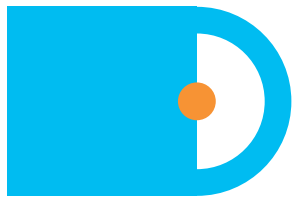
Ainsi, à terme, c'est dans le cadre de la démarche Natura 2000 que la gestion des espaces naturels et des paysages du périmètre sera assurée.





## Partie 2

# LE PROJET DE PROTECTION, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU GRAND SITE « LA POINTE DU RAZ EN CAP SIZUN » 2012-2018



# Préserver, gérer et valoriser durablement les espaces : un engagement collectif

## ENJEUX

Le nouveau périmètre ouvre le Grand Site de la « Pointe du Raz en Cap Sizun » sur des espaces aux caractéristiques naturelles, géologiques, paysagères et culturelles différentes du périmètre initial. Il s'agit de bien cerner et s'approprier l'identité de ce nouvel espace et d'appliquer une gestion exemplaire permettant, sur le long terme, d'assurer la préservation et la valorisation des espaces intégrés au Grand Site mais aussi de créer une dynamique autour de la protection des espaces.

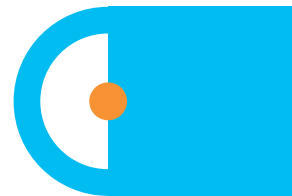
## OBJECTIFS

L'objectif est ici d'opérer un saut qualitatif dans la gestion du nouveau périmètre ce qui implique de :

- doter le Grand Site d'une nouvelle identité et d'une gestion harmonisée des espaces et paysages,
- centraliser l'ensemble des données naturalistes, scientifiques et historiques,
- valider les objectifs de préservation et définir un plan pluriannuel de gestion,
- se doter d'outils efficaces pour anticiper et évaluer les interventions sur site,
- s'assurer d'une prise de possession complète des implications du label par les partenaires investis dans la gestion du Grand Site (collectivités, agents, partenaires institutionnels...),
- poursuivre l'évolution engagée pour une meilleure association des acteurs, une implication des habitants et des visiteurs.

Le Label Grand Site implique de développer un diagnostic de territoire, une appropriation par les partenaires des enjeux de préservation du patrimoine et une mise en commun des données. Il impose de définir une stratégie de protection et de valorisation sur le long terme.

Sorte de fil conducteur, il permettra d'optimiser les moyens (humains, techniques, législatifs, financiers) dont disposent les opérateurs et, surtout, d'amener une cohérence dans l'ensemble des projets menés par une approche globale et transversale systématique.



## Un constat partagé : des enjeux majeurs de conservation du patrimoine naturel, paysager et culturel

Le nouveau périmètre constitue un territoire où les enjeux de conservation du patrimoine naturel, paysager et culturel sont très forts comme en témoignent les statuts de protection des sites, des espèces, des habitats, des paysages, des monuments.

Il s'agira de :

- ◉ **préserver et valoriser les milieux naturels** : habitats de landes et falaises littorales (protégés au niveau départemental, régional, national et européen), zones humides, fonds de vallon, vallons suspendus (protégés au niveau départemental, régional, national et européen), zones dunaires (idem),
- ◉ **protéger les espèces emblématiques** : avifaune, amphibiens, reptiles, mammifères, flore : l'ivraie du Portugal (*Lolium parabolicae*), le crabe à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), la mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le grand corbeau (*Corvus corax*...) constituent un exemple du panel d'espèces prioritaires et protégées

au niveau départemental, régional, national et européen. Les partenaires du Label portent une responsabilité majeure dans leur protection et leur conservation,

- ◉ **préserver et valoriser la qualité paysagère des sites** : paysage atypique de landes et falaises littorales, non urbanisé, préservé, source d'un grand attrait pour la population locale et les visiteurs (cf enquête FFRP / CG29 / CCCS - 2010). Il s'agit de limiter la fermeture et la banalisation du paysage, favoriser des paysages ouverts et diversifiés ; homogénéiser et entretenir les composantes du paysage (immobilier, traitements paysagers des cheminements, signalétiques...),
- ◉ **préserver et valoriser le patrimoine bâti vernaculaire et l'héritage culturel des sites** : murets, fontaines, lavoirs, stèles, moulins, ouvrages fortifiés, ports abris... protéger et mettre en valeur l'histoire et l'esprit des lieux,
- ◉ **parfaire l'accueil des publics** (population locale, touristes...).



## Des objectifs partagés

Les différents espaces naturels du Grand Site présentent des problématiques communes et des objectifs de gestion partagés. Le programme d'actions, défini dans le cadre de la gestion du périmètre du Label Grand Site, permettra de développer une culture commune et d'engager une gestion harmonisée sur l'ensemble du périmètre.

### ◉ Doter le Grand Site d'une nouvelle identité et d'une gestion harmonisée des espaces et paysages

La succession ou la multitude d'intervenants privés, associatifs et publics (...) a engendré des implantations de mobiliers ou la création d'aménagements non homogènes. L'absence de cohérence dans ces aménagements ne permet pas d'identifier les sites protégés et n'incite pas à leur préservation. La construction d'une identité « Grand Site de France » devra être engagée pour corriger ce point. La réalisation d'un schéma d'intention paysagère et d'un vade-mecum pour l'aménagement du site permettra cette homogénéisation.

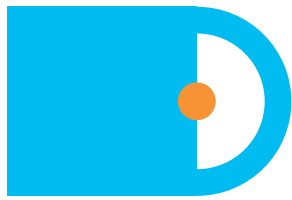
L'enjeu de ce diagnostic paysager et schéma d'intention sur la côte à falaises du Cap Sizun est de faire ressortir les caractéristiques générales du paysage de cette côte à falaises, en vue d'en renforcer les caractéristiques majeures, leur perception de grand site naturel et d'en gommer les points discordants. La côte et ses sites doivent être vus d'une manière globale, dans l'intention d'une mise en perspective et d'une valorisation paysa-

gère cohérente sur l'ensemble du territoire concerné. La mission devra donc intégrer les axes de liaison, de communication entre les différents sites (routes, sentiers etc.), ainsi que les aménagements accueillant le public (aires de stationnements etc.).

La mission se fera en deux étapes :

- ◉ Établissement d'un diagnostic paysager global intégrant les points forts du paysage de cette portion de côte, ainsi que la localisation des zones critiques et points noirs paysagers.
- ◉ Proposition de schéma de renforcement paysager décrivant les principes généraux des aménagements pouvant être appliqués tant aux structures existantes qu'aux nouvelles réalisations. Seront traités plus particulièrement :
  - les sentiers : tracé, revêtement, balisage, conduite de leurs abords,
  - les éléments d'interprétation du patrimoine : signalétique,
  - les équipements d'accueil du public, stationnements ».

Source : « Cahier des charges CEL / CG29 pour la réalisation d'un diagnostic paysager et schéma d'intention sur la côte à falaises du Cap Sizun »



### ⊙ Améliorer la connaissance du Grand Site et partager cette connaissance

En l'état actuel, le gestionnaire et les propriétaires s'accordent sur un manque de certaines données naturalistes, scientifiques, historiques sur des groupes d'espèces composant ces espaces naturels, sur la dynamique des populations, sur l'histoire des lieux... Certaines existent, ils s'agit de les « centraliser », d'autres sont à acquérir, mais toutes sont à diffuser. Il s'agit ici de « mieux connaître pour mieux protéger et valoriser les sites ».

### ⊙ Maîtriser la dynamique des milieux

Depuis plusieurs décennies, par l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles, **les milieux se ferment**. La dynamique végétale spontanée, homogénéise voire banalise ponctuellement le paysage et les habitats naturels le composant. Cette dynamique engendre ainsi une régression de la diversité spécifique (faune, flore), mais aussi « la perte » du patrimoine bâti, culturel et vernaculaire. La problématique des espèces invasives est également à prendre en compte.

Pour gérer et reconquérir le territoire du Grand Site, il est nécessaire de conduire des actions de génie écologique, « ré-introduire » des activités agricoles et forestières visant à diversifier le paysage et les habitats, à favoriser la diversité végétale et faunistique et à remettre en valeur le patrimoine (naturel, culturel) en cours de dégradation. L'ensemble de ces travaux visant à **conserver les habitats naturels** en bon état écologique et à **restaurer des habitats naturels** fera l'objet d'une **programmation pluriannuelle et d'une cartographie précise** définie entre gestionnaire et propriétaires dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion du Grand Site.

### ⊙ Observer et maîtriser les flux aux nouvelles portes d'entrée du Grand Site

Le périmètre élargi du Grand Site concerne des espaces qui sont ouverts au public mais qui apparaissent confidentiels comparés à la Pointe du Raz. L'affichage du nouveau périmètre, en multipliant les portes d'entrée du Grand Site, va probablement entraîner une arrivée plus importante de visiteurs dans des espaces jusqu'ici relativement épargnés.

Tous les sites ne sont pas comparables dans leur capacité à assimiler une fréquentation accrue. Le gestionnaire devra identifier les sites les plus sensibles, anticiper la nature des risques encourus et leurs impacts prévisibles. Les espaces considérés a priori comme trop fragiles devront être préservés des conséquences de la fréquentation.

Les retours d'expérience de l'Opération Grand Site Pointe du Raz - Baie des Trépassés - Pointe du Van, l'élaboration du DOCOB dans le cadre de la mise en place de Natura 2000, l'installation d'éco-compteurs, prévus

dans le volet observatoire, sont autant d'éléments qui permettront de vérifier ces hypothèses de départ, de reconsidérer les décisions prises et d'identifier les actions à entreprendre pour protéger les espaces.

### ⊙ Améliorer l'appropriation des objectifs de préservation et des valeurs du Grand Site par la population locale

La gestion du Grand Site fera l'objet de partenariats avec le monde agricole, le monde de la chasse et le monde associatif. Communiquer, sensibiliser la population à la préservation du site, ses fragilités, ses problématiques, pour faire en sorte que :

- la gestion de ce territoire soit source de partenariat,
- certains usages ou pratiques évoluent pour le respect du site et de ses composantes,
- la population locale prenne part à la préservation de son environnement dans le cadre d'une gestion participative,
- le monde agricole, notamment, se réapproprie les terres pour les redynamiser, pour les entretenir avec des techniques respectueuses des milieux et des espèces.

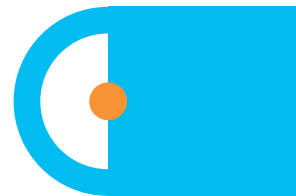
Cette démarche permettra, d'une part, de diversifier les moyens de gestion du Grand Site mais aussi de **consolider des partenariats et d'encourager sa réappropriation par les habitants**. Il s'agit aussi d'**étendre, au-delà des limites physiques du Grand Site, certaines notions de préservation des espaces et des espèces, des paysages et des milieux**.

### ⊙ Apporter au label une dimension d'insertion sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), émanation de la Communauté de Communes du Cap Sizun, a élaboré son projet d'insertion en s'appuyant sur la gestion des espaces naturels et de la randonnée en partenariat avec la Communauté de Communes.

L'objectif pour ces agents, dont le projet s'insère dans cette dynamique, est de les amener à un niveau de connaissances et de technicité, par la formation, leur permettant de maîtriser la gestion des espaces naturels et l'entretien des sentiers de randonnées. Par extrapolation et grâce à ce dispositif, ils peuvent prétendre, à l'issue de leur formation, à des postes d'agent d'entretien des espaces naturels ou verts, agent d'entretien des sentiers de randonnée, agent d'entretien rivières ou encore agent forestier.

**La formation de ces futurs agents avec comme support un Grand Site est également source d'un projet d'insertion sociale qualitatif et apporte une plus value non négligeable au cursus d'insertion.** Au-delà, force est de constater que cette équipe apporte une plus grande efficacité dans les interventions techniques de gestion du Grand Site et contribue à une meilleure qualité d'accueil des visiteurs.



# Informé, accueillir et accompagner le visiteur : un projet partagé

## ENJEUX

« La Pointe du Raz en Cap Sizun », avec environ 850 000 visiteurs par an, assure un rôle de porte d'entrée du Finistère et de valorisation du patrimoine naturel et des paysages en Bretagne.

L'accueil des publics constitue, dès lors, un enjeu tout particulier car :

- il est une composante essentielle du rayonnement du site et du Label,
- il contribue à engager les publics dans une approche responsable de leur environnement,
- il constitue une opportunité de développement local.

## OBJECTIFS

Il s'agit ici de considérer toutes les composantes permettant d'adapter, sur l'ensemble du nouveau périmètre, l'information et l'accueil aux attentes des visiteurs et aux objectifs de protection et de développement :

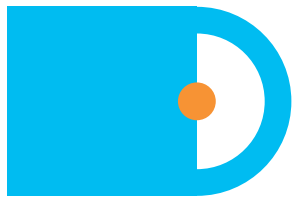
- la communication du Grand Site et ses modes de relations avec ses publics,
- la visibilité des itinéraires d'accès,
- la prise en charge des visiteurs dans les différentes portes d'entrée du Grand Site : stationnement, orientation, accessibilité handicapés, etc.,
- la qualité de l'information sur le territoire,
- le développement d'un accueil éco-responsable.

Au cours de l'étude concernant l'évolution de la gestion du Grand Site (Dominique Macouin Consultant 2010), l'importance de l'accueil physique des visiteurs a été validée, l'objectif consistant à :

- améliorer la satisfaction des visiteurs,
- adapter les services d'accueil aux évolutions des attentes et des pratiques de ces derniers,
- qualifier l'entrée sur le point d'accueil principal de la Maison de Site et notamment les conditions d'accueil, la gestion des flux, l'organisation fonctionnelle du stationnement.

De fait, quinze années se sont écoulées depuis la fin des travaux réalisés dans le cadre de l'Opération Grand Site aussi certaines installations ou conditions d'accueil correspondent moins à l'attente des visiteurs.

Ces nouvelles données conduisent à repenser les dispositifs d'information et les conditions d'accueil pour conforter la notoriété de « La Pointe du Raz en Cap Sizun » et contribuer efficacement à l'attractivité du territoire.



## Renforcer la visibilité du Grand Site, faire évoluer ses modes de relations à son environnement et les adapter aux nouveaux comportements des publics

Le visiteur ne recherche plus seulement une information statique pour décider de son lieu de destination et préparer son séjour. Il veut sentir l'esprit du lieu, s'enrichir des expériences des autres, partager et pouvoir se projeter dans une expérience qu'il aura envie de vivre. Il veut accéder rapidement et simplement aux informations qui faciliteront l'organisation de sa visite.

### ○ Réaliser un nouveau site internet plus relationnel

Au cours de la 1<sup>ère</sup> période de labellisation Grand Site de France, un site internet avait été lancé. Il attire aujourd'hui 72 000 visiteurs par an.

Actuellement, au niveau national, plus de 72% des touristes préparent leur séjour sur internet et 40% réalisent leur réservation en ligne. Il devient donc essentiel de disposer d'un site performant et bien référencé.

Un nouveau site internet plus interactif, plus visuel, plus pratique va être développé.

Ce site internet devra largement communiquer sur le label Grand Site, de façon générale (ses exigences, son réseau,...) mais aussi dans son application sur le territoire. Ainsi, le nouveau périmètre sera largement détaillé et explicité, tout comme seront détaillées les caractéristiques des espaces qu'il comporte. La gestion des espaces naturels, le modèle de gouvernance adopté y seront également expliqués.

Le site internet sera également un outil pratique à l'intention des visiteurs.

Il délivrera toute l'information pratique sur le Grand Site et adaptera ses messages

aux attentes spécifiques des différents publics du site :

- comment venir (avec mise en valeur des déplacements doux et collectifs) ?
- quels services sur place (visites, exposition, restauration...) ?
- quelle offre pour les familles, les séniors, les randonneurs, les personnes à mobilité réduite ?

En tant que porte d'entrée du territoire, il donnera accès, de manière plus large, à l'offre touristique du Cap Sizun (les activités, les événements, les idées de visite, les produits locaux, les hébergements, la restauration...) mais aussi sur les autres lieux phares du Finistère.

### ○ Être présent dans les réseaux sociaux

Dans la continuité du site internet, la présence sur les réseaux sociaux aura vocation à développer les échanges, les partages d'expériences sur un ton plus proche, moins institutionnel.

La présence sur les réseaux sociaux doit permettre de créer le « buzz » de manière régulière, de maintenir un flux d'actualités constant et de renforcer le lien entre la Pointe du Raz et ses adeptes pour qu'ils agissent en véritables ambassadeurs.

Une information à proximité de la Maison de Site incitera les visiteurs à partager leurs impressions sur les réseaux sociaux.

### ○ Développer des outils de mobilité

Une application web viendra compléter ce dispositif pour les visiteurs en mobilité sur le Grand Site avec de l'information pratique de proximité en lien avec leurs profils, leurs attentes.





## Faciliter l'accès, les circulations et le stationnement sur le Grand Site

L'accès au Grand Site est un point extrêmement important car il s'agit du premier contact du public. Ce dernier doit pouvoir aboutir aux différentes portes d'entrées du Grand Site facilement.

Dans cette optique, il s'agira d'intervenir en jalonnement routier, en signalisation et de réorganiser les arrivées sur les différents lieux ouverts au public du Grand Site.

### Reconsidérer le plan de jalonnement routier et la signalisation

Les différents dispositifs de signalisation implantés dans le cadre de l'OGS mais aussi ultérieurement nécessitent un travail de mise en cohérence global en vue de rendre plus aisé le repérage et l'accès des sites aux visiteurs.

Ce projet sera conduit, en partenariat avec le Conseil Général, dans le cadre de la réalisation du nouveau schéma de signalisation départemental prévu sur la période 2012-2014.



Exemples de signalétique indiquant la Pointe du Raz

Par ailleurs, l'extension du périmètre rend plus complexe l'appropriation du Grand Site par les visiteurs et les habitants.



Vue aérienne du parking de la Pointe du Raz.

De fait, le périmètre ne comprendra plus seulement les espaces resserrés autour du site éponyme.

Il s'agira, bien sûr, de présenter ce nouveau périmètre et ses accès dans tous les supports de **communication** mais il faudra également que le visiteur ressente l'unité du lieu.

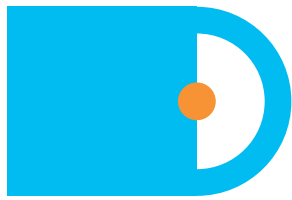
Ainsi, la matérialisation du périmètre sur le terrain se fera prioritairement dans le **traitement paysager des sites** où les solutions apportées, en termes de mobiliers et d'aménagements pour l'accueil du public, seront traitées de façon homogène, dans le respect des exigences d'intégration propres aux sites classés. Cette règle s'appliquera également dans la signalétique.

Pour ce faire, « un schéma d'intention paysagère » va être prochainement réalisé. Il sera une sorte de vademecum pour la gestion paysagère des espaces naturels du Grand Site.

### La réorganisation de l'arrivée et du stationnement à la Pointe du Raz

La réorganisation de l'arrivée et du stationnement est un point essentiel dans le dispositif d'amélioration de l'accueil des visiteurs sur la Pointe du Raz :

- adapter les installations à l'importante fréquentation de la Pointe du Raz, évaluée à 90 000 véhicules par an,
- mettre en sécurité routière l'ensemble de la zone concernée,
- améliorer les conditions d'approche et de circulation des véhicules,
- rationaliser et réorganiser la procédure d'accès aux places de stationnement (notamment stationnement camping-cars),
- améliorer les circulations douces pour les piétons et les cyclistes (jonction avec la véloroute et les sentiers de randonnée) en termes de confort, de sécurité et d'accessibilité.



## Une accessibilité pour tous les publics

### Le Label Tourisme et Handicap



Le Grand Site doit pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions. Le label tourisme et handicap garantit ce bon niveau. La configuration des lieux rend difficile l'accueil de personnes non voyantes ou handicapées mentales, en toute autonomie, comme l'exige le label. En revanche, le label pourrait être acquis pour deux types de handicaps : moteur et auditif.



L'accès à la navette



L'accès à la Maison de Site

#### - Le handicap moteur

Les conclusions des audits effectués sur la Pointe du Raz ont montré que la Maison de Site et les itinéraires menant au sémaphore pouvaient obtenir le label T & H pour le handicap moteur. La reprise des sentiers à intégrer dans le schéma d'intention paysagère permettrait d'améliorer encore la qualité des cheminements existants déjà tout à fait acceptable. Les audits seront menés dans le périmètre élargi pour déterminer les travaux éventuels à engager pour répondre aux exigences de l'accessibilité moteur notamment à la Pointe du Millier et dans la Réserve du Cap Sizun.

#### - Le handicap auditif

Le handicap auditif sera abordé par la création d'une boucle magnétique dans la Maison de Site, en donnant au personnel d'accueil une formation pour un accueil en langage des signes. Les documents papier et la borne informatique pourront ensuite prendre le relais dans de bonnes conditions. La mise en place d'une application mobile pour la découverte du Grand Site (mode visuel) permettra aussi d'informer les malentendants sur l'ensemble du périmètre.

L'A OCD accompagnera le Grand Site dans les différentes étapes qui mènent au label.

### Assurer l'accès à l'extrémité de la Pointe du Raz : la navette

Pour accéder au sémaphore et donc au point extrême de la Pointe du Raz, il faut marcher sur une distance de 800 m ce qui constitue un obstacle pour les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes à mobilité réduite, mais aussi les groupes, souvent constitués de séniors et qui doivent respecter un emploi du temps chargé optimisé par les autocaristes.

Depuis 1998, le service de transport en site propre était assuré au moyen d'un bus fonctionnant au GNV, propriété du Syndicat Mixte, l'exploitation faisant l'objet d'une prestation de service.

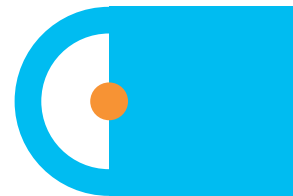
Dans la nouvelle organisation de gestion, il est prévu l'acquisition d'un véhicule propre (énergie électrique et/ou solaire) pour les personnes à mobilité réduite et les groupes. Un comité de pilotage sera mis en place pour étudier la solution la mieux adaptée au site.



Navettes versions électriques...



Navette version solaire...



## Assurer partout une information de qualité

Il est essentiel que le visiteur qui souhaite aller à la découverte du Grand Site de « La Pointe du Raz en Cap Sizun », bénéficie d'un accueil de qualité et d'un niveau d'information satisfaisant.

Cette ambition ne concerne pas uniquement les institutionnels chargés de l'accueil (personnel de la Maison de Site, Offices de Tourisme) mais aussi les personnes en contact régulier avec les visiteurs (hébergeurs, restaurateurs, gestionnaires d'équipements de loisirs).

Elle implique :

- le renforcement des services d'accueil de la Maison de Site,
- une réorganisation de l'accueil et de l'information touristique,
- un effort de formation et de mobilisation des acteurs susceptibles d'être des relais d'information et des « partenaires » du Grand Site.

### ○ Développer les services d'accueil à la Maison de Site

La Maison de Site de « La Pointe du Raz en Cap Sizun » doit être un lieu d'accueil des visiteurs et un repère majeur pour accéder aux informations utiles pour découvrir les espaces, les propositions récréatives et de découverte.

Dans le cadre du Label Grand Site, il est prévu de :

- accroître l'amplitude des plages d'accueil du public aux vacances de Noël,
- développer les services de la Maison de Site plus de 15 ans après la livraison des ouvrages de l'espace d'accueil : extension de l'espace d'interprétation, aménagement d'un espace d'animation et d'organisation d'ateliers, création d'une boutique de Grand Site permettant de conforter l'image des lieux à partir de produits adaptés, aménagement d'un espace de consigne pour les randonneurs.



Les espaces d'interprétation de la Maison de Site

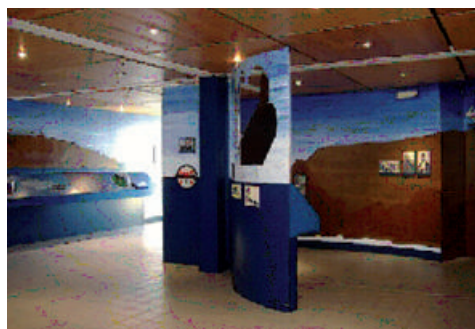
### ○ Réorganiser l'accueil et l'information touristique

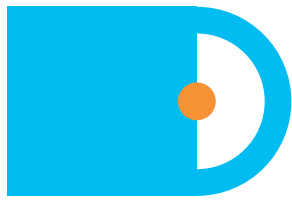
L'accès à l'information touristique, dans le Cap Sizun, est aujourd'hui assuré par 4 offices de tourisme (Audierne, Pont-Croix, Plouhinec et Beuzec Cap Sizun) et par la Maison de Site.

Dans un contexte de saut qualitatif, de recherche de plus grande efficacité face aux attentes des professionnels et des visiteurs, une réflexion sur la mutualisation des missions et des moyens vient d'être engagée par l'A OCD dans le cadre d'un **schéma d'organisation touristique** à l'échelle de la Cornouaille.



Accueil en Maison de Site.





### ◉ Mobiliser les institutionnels et les professionnels pour relayer l'information

Dans le périmètre du Cap Sizun, les **Offices de Tourisme**, les **professionnels du tourisme** mais aussi les **personnels d'accueil des mairies** assurent une fonction importante de relais d'information. Il est important qu'ils disposent d'une information riche et fiable.

Il s'agira de mobiliser les permanents et les saisonniers des Offices de Tourisme autour d'une session annuelle d'information comprenant une visite du Grand Site, une session d'appropriation des documents d'information mais aussi des autres supports dédiés à la connaissance du territoire (internet, applications mobiles...).

Pour les professionnels, le Syndicat Mixte organisera tous les ans **une porte ouverte avec des visites commentées**.

Une mobilisation spécifique des professionnels volontaires (et qualifiés) du périmètre sera également proposée pour développer une culture commune autour du Grand Site et instituer des partenariats. Cette mobilisation permettra d'**avoir des interlocuteurs privilégiés**, partageant le même sentiment d'appartenance au Grand Site, et s'appropriant les exigences du label pour, peu à peu, **constituer un groupe « d'ambassadeurs »** du Grand Site. Le développement de cette action est envisagé en collaboration avec l'École de Commerce de Brest permettant ainsi d'associer des étudiants dans une dynamique territoriale.

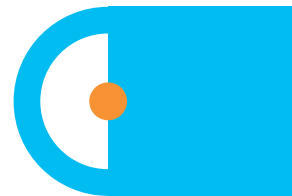
La signature conjointe d'une **charte d'engagement** validera ce partenariat. Cette charte sera affichée dans l'établissement et donnera la preuve de l'engagement du prestataire. Il devra être un gage de qualité pour le client.



*La formation du personnel d'accueil des OT au gîte de Mahalon en 2009.*



*Le « workshop » de l'ouest Cornouaille qui réunit professionnels et organismes touristiques en 2009.*



## Un accueil éco-responsable et durable

Site d'exception et milieux riches mais aussi emprunts d'une grande fragilité doivent sous-tendre les discours à l'attention des visiteurs. Il s'agit d'impliquer davantage ces derniers en les aidant à mieux appréhender leur environnement et le rôle qu'ils peuvent y jouer pour ne pas être des visiteurs passifs. Les visiteurs doivent devenir des alliés, des ambassadeurs. De son côté, le gestionnaire doit s'inscrire dans une véritable politique de développement durable à tous les niveaux.

### ⦿ La refonte des installations sanitaires du Grand Site

Cette action consiste à adapter les installations à l'importante fréquentation du Grand Site, à optimiser les conditions d'hygiène et le confort des visiteurs mais aussi à rechercher des économies en termes de consommation d'eau, d'électricité, de produits d'hygiène dans une démarche de développement durable.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site, 5 groupes de sanitaires ont été réalisés : 3 à la Pointe du Raz, 1 à la Baie des Trépassés et 1 à la Pointe du Van.

Le projet prévoit une automatisation partielle de chacun des lieux en regroupant dans un même bloc, une cabine automatique accessible à tous types de public toute l'année et un ensemble sanitaire rénové de façon classique et qui ne serait ouvert qu'une partie de l'année.

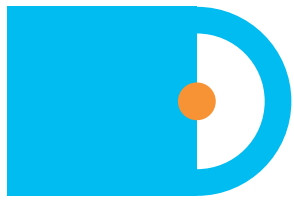
L'installation de toilettes sèches est également programmée sur la Pointe du Millier .

### ⦿ Des actions pour conforter un accueil éco-responsable

**Une utilisation optimisée des produits sanitaires respectueux de l'environnement** : le gestionnaire exigera de ses fournisseurs des produits aux normes les plus rigoureuses au regard des enjeux imposés par la qualité du Grand Site.

**La sensibilisation au tri sélectif** : il s'agit de mettre en place les conditions permettant d'atteindre un tri sélectif des déchets générés par les différentes catégories de visiteurs accueillis sur l'ensemble du site, ainsi que par les acteurs ayant une activité directe sur le site (commerçants, hôteliers, associations). L'intégration des mobiliers dans le paysage fera l'objet d'une attention particulière.

**L'incitation à l'écocitoyenneté** : des actions seront régulièrement organisées en étroite relation avec les habitants, les associations locales, les écoles (respect des cheminements, entretien des sentiers et de la laisse de mer...). Dans le cadre de la rénovation des installations sanitaires, une attention particulière sera portée à la réduction des consommations d'eau.



# Enrichir l'expérience du visiteur

## ENJEUX

Près de 850 000 personnes se rendent à « La Pointe du Raz en Cap Sizun » chaque année. Située à l'extrême ouest de l'Europe continentale, par sa beauté sauvage, elle bénéficie de l'aura quasi mythique qui entoure les grands caps de la planète et le mystère des paysages de bout du monde. Là, les visiteurs s'attendent à vivre une expérience singulière.

L'attribution du label Grand Site est un gage de qualité de destination. Il permet de renforcer l'attractivité d'un territoire, il encourage la venue d'un public qui, à des degrés divers, est :

- attaché à la qualité des espaces naturels,
- sensible au lien authentique au territoire et à son patrimoine identitaire,
- à la recherche d'une offre d'activités et d'hébergements accessibles toute l'année et respectueuse des atouts du territoire.

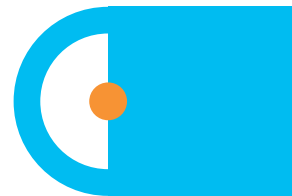
Au-delà de l'émotion suscitée par la confrontation directe au paysage, il convient de proposer aux visiteurs des modes de découverte et des animations qui viennent enrichir leur expérience en apportant du sens et de la compréhension à ce qu'ils ont sous les yeux et en nourrissant leur imaginaire.

Il s'agit également de renouveler l'intérêt des visiteurs, familiers du site dont on doit attiser la curiosité, mais aussi des habitants du Cap en rupture avec un espace qu'ils considèrent comme trop touristique. En somme, il s'agit aussi d'attirer de nouveaux visiteurs en donnant régulièrement à tous, familiers ou non, des raisons de (re)venir sur le site.

L'enjeu est ici de positionner le Grand Site de « la Pointe du Raz en Cap Sizun » comme un espace d'activités de très grande qualité où l'on accède, dans des conditions optimales, à :

- des paysages préservés et un patrimoine naturel et culturel à découvrir : outils de médiations, événementiels,
- une offre d'activités de plein air d'une grande diversité : randonnée en tout premier lieu mais aussi nautisme, plongée, etc,
- des conditions d'hébergement et de services adaptées aux besoins des pratiquants (confort, services aux randonneurs, accès à l'information...),
- une offre structurée autour de produits déclinés par type de prestations et durée de séjour.

L'enjeu consiste aussi à faire d'une qualification d'excellence environnementale, le moteur de mobilisation des acteurs mais aussi de développement économique du territoire.



# OBJECTIFS

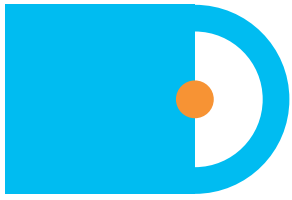
Le territoire de « La Pointe du Raz en Cap Sizun » propose déjà au visiteur une offre large d'activités nature, de visites guidées, d'expositions et diverses animations. L'objectif est ici d'apporter une ambition nouvelle à l'offre d'activités, aux actions de médiation et d'animation en définissant un projet global en affinité avec l'esprit du territoire et en concertation avec les opérateurs locaux.

Il sera possible d'améliorer la pertinence des actions, de renforcer leur cohérence, d'améliorer la visibilité du site et sa compréhension par les visiteurs, ainsi que de renouveler l'intérêt du public.

Dans le cadre du label, il s'agira de concentrer les efforts déjà engagés, pour accélérer la mobilisation des acteurs et opérer un saut qualitatif rapide autour des objectifs suivants :

- définir la vocation du site, l'esprit des lieux,
- mieux connaître les attentes des visiteurs pour mieux les satisfaire,
- créer du lien et associer les acteurs ressources du territoire dans les actions de mise en valeur et de médiation du site,
- proposer des regards différents et des événements périodiques pour renouveler l'intérêt des visiteurs,
- développer une offre d'activités et de séjours compatible avec les exigences d'un Grand Site,
- qualifier et structurer une offre d'hébergements et de services, accessible à tous, tout au long de l'année.





## Médiation du patrimoine et événements : donner à voir et à comprendre

### ⊙ Quelles histoires nous raconte le Grand Site de « La Pointe du Raz en Cap Sizun » ? Quelles histoires raconter aux publics pour donner du sens au site et révéler l'esprit des lieux ?

« La Pointe du Raz en Cap Sizun » possède une flore et une faune exceptionnelles, emblématiques des grands paysages maritimes bretons. Dans les années 1990, l'Opération Grand Site amorce la reconquête et la préservation de ce paysage.

Le territoire a été investi par l'homme depuis des temps immémoriaux. Ouvrages fortifiés, poste d'observation et de signalisation maritime face au Raz et à la Chaussée de Sein, lieu de mémoire pour les péris en mer, ports abris, pôle d'attraction touristique et artistique dès la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, le site raconte des histoires de bout du monde.

Paysage sauvage et romantique, mer tempétueuse et hérissée d'écueils fatals à tant de marins, « La Pointe du Raz en Cap Sizun » est un lieu de légendes. Des druidesses mythiques de l'île de Sein à la sombre légende du bateau des morts, ses histoires légendaires révèlent la fascination des esprits et des imaginaires suscitée par cet environnement.



Un des belvédères de la Pointe du Raz



Visite guidée

### ⊙ Les médiations de terrain

Sous la forme de visites guidées, de panneaux d'interprétation installés sur les 3 belvédères, d'expositions dans la Maison de Site, de documents papier ou d'une application pour site mobile, le Grand Site doit proposer un panel d'outils variés et plusieurs thématiques de découverte des lieux et du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Autant d'éclairages différents qui, chacun à leur façon, donnent à comprendre et proposent des clefs de compréhension.

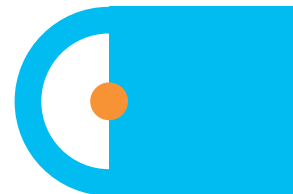
Autant que faire se peut, le Grand Site fera appel à des structures et personnes ressources de son territoire pour valoriser les lieux. SEPNB Bretagne Vivante, qui anime la réserve ornithologique de Goulien pour les questions environnementales, et les conteurs qui résident sur le territoire seront ainsi sollicités.

Le garde littoral se chargera de concevoir les contenus pédagogiques et assurera en partie les animations. Un conventionnement avec Bretagne Vivante-SEPNB sera engagé, chaque année, pour compléter l'offre de visites naturalistes. Selon la nature des visites (ex. site de Kériolet), les offices de tourisme ou les guides de la Maison de Site seront associés au dispositif.

### ⊙ Les événements

L'organisation de Rencontres Marines autour de films inspirés par le contexte maritime, favorisera également les échanges entre les professionnels de la mer, de l'image, les habitants du Cap Sizun et les visiteurs. Avant tout terre de marins, le Cap Sizun a largement servi toutes les marines : de pêche, de commerce, militaire, mais aussi de loisir. Ce lien très étroit avec l'élément confère aux habitants de cette pointe extrême une fierté intérieure qui leur est propre et qui peut se révéler à l'écran, le temps d'un film, permettant ainsi de mieux comprendre cet univers maritime.





## Proposer un autre regard sur le site à travers des œuvres contemporaines

Paysage naturel, espace de conservation, il est important que le Grand Site propose également **une programmation culturelle portant un regard original sur les lieux tout en leur donnant une image contemporaine et créative.**

À ce titre, le choix **d'une programmation autour d'une problématique « arts contemporains et paysages »** se révélerait une orientation pertinente.

L'évolution des pratiques artistiques depuis l'apparition du Land Art dans les années 60, la sensibilisation aux questions de l'environnement, la volonté de conquérir l'espace public pour s'affranchir du sanctuaire muséal ont, en effet, multiplié les démarches plastiques délibérément tournées vers le paysage avec une grande diversité de sensibilités.

En sollicitant du public une contemplation attentive de l'espace et de ce qui le structure, ces œuvres d'art favorisent une réceptivité plus intense à l'esthétique du paysage et une réflexion sur ses dimensions culturelles et patrimoniales.

Par ailleurs, toujours dans cette volonté d'associer les acteurs locaux, le Cap Sizun possède, avec **Cap Accueil**, une association qui est dotée d'une véritable expertise et expérience dans le domaine de l'art contemporain.

Cap Accueil organise depuis 11 ans, « Arts à la Pointe », un circuit d'art contemporain dans les sites patrimoniaux du Cap Sizun en y associant la Pointe du Raz. Cet événement estival s'accompagne d'un travail de fond auprès du public local en partenariat avec les collectivités territoriales. **L'édition 2011 a attiré 42 000 visiteurs dans 14 lieux depuis le phare du Millier à Beuzec Cap Sizun en passant par l'île de Sein jusqu'au Haut Pays Bigouden.**

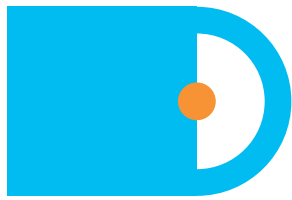
L'idée serait de proposer, tous les deux ans, à un **artiste renommé de concevoir une œuvre inspirée par le lieu et exposée sur celui-ci.**

**L'œuvre serait créée dans le cadre d'une résidence « in situ ».**

En tout état de cause, l'ensemble de ces problématiques devra être exploré lors de l'élaboration **d'un cahier des charges** réunissant les acteurs concernés. **Un comité de programmation** réunissant l'ensemble des partenaires pourra ainsi être constitué pour la sélection d'artistes dont les performances, la notoriété et le projet seraient susceptibles de susciter l'intérêt d'un public averti en confortant celui du public traditionnel.



*Œuvres de Pol RICHARD à la Pointe du Raz en 2012, dans le cadre des rencontres «Arts à la Pointe».*



## Donner aux visiteurs « les clefs » du territoire en termes d'accès aux productions locales (mer/terre)

Visiter le Grand Site de « La Pointe du Raz en Cap Sizun » doit être porteur d'émotion mais aussi d'envies de découvrir et de comprendre l'identité du territoire à travers ses patrimoines et ses productions.



Le bar de ligne à la criée de Plouhinec



Farine et productions locales au moulin de Kériolet

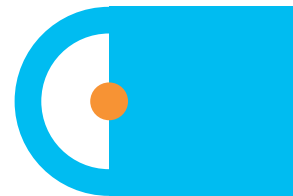
Il s'agira d'aider les visiteurs à :

- accéder aux productions du territoire (ex. le bar de ligne, les fromages de chèvre ou le miel de Plogoff, la farine du Moulin de Kériolet...) mais aussi au savoir-faire des producteurs (la fabrication du pain à Kériolet, le fumoir de Plogoff...). Les producteurs situés dans le périmètre pourront, selon un cahier des charges à déterminer, afficher « Produit sur le Grand Site ».
- se repérer dans les labels qui valorisent l'utilisation des circuits courts, des produits du terroir (terre et mer) avec notamment : la qualification « la mer par excellence » propre à l'Ouest Cornouaille qui permet notamment d'identifier les restaurateurs qui travaillent le poisson pêché sur nos côtes mais aussi les labels régionaux des « Restaurants du terroir » (1 à Plogoff) ou « Crêperie gourmande » (1 à Plogoff).

## Faire du Grand Site une vitrine des autres équipements et animations du territoire

De par sa fréquentation, le Grand Site de « La Pointe du Raz en Cap Sizun » doit être une vitrine de son territoire et favoriser la diffusion des visiteurs vers ses autres centres d'intérêt. Si le projet culturel et scientifique doit rester centré sur quelques thématiques fortes, il conviendrait de ménager des espaces ponctuels et des événements à la valorisation des équipements, manifestations du reste du territoire.

En plus de créer de l'animation, cette ambition permettrait de mieux ancrer le Grand Site sur son territoire et de mettre en place des partenariats fructueux avec ses acteurs culturels principaux.



## Développer une offre de loisir compatible avec un Grand site

**L'offre d'activités de plein air : un potentiel à développer dans le respect des espaces.**

Le label Grand Site confirme l'excellence d'un espace en terme de qualité environnementale. La Communauté de Communes du Cap Sizun s'est engagée dans une gestion exemplaire de l'offre de randonnées (entretien des circuits et balisages) et souhaite faire du Cap Sizun une destination de randonnée à part entière (avec le soutien du Conseil général dans le cadre du contrat de territoire).

### ○ L'offre actuelle

*L'offre de circuits de randonnées dans le Cap Sizun en 2012.*

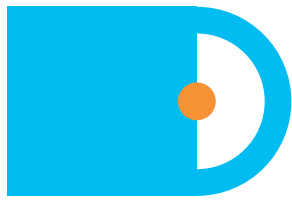


La randonnée apparaît comme l'offre phare des activités de plein air en Cap Sizun avec une **offre de circuits d'une grande richesse tant dans la diversité de l'offre proposée que dans les niveaux de difficultés de pratique** avec :

- le GR 34, le long du littoral,
- 15 boucles PR (petite randonnée pédestre),
- 6 circuits VTT intégrés à la base VTT-FFCT de l'Ouest Cornouaille (de niveau facile à très difficile),
- une véloroute qui longe la Baie d'Audierne depuis la Pointe du Raz jusqu'à St Guérolé - Penmarc'h. Cet itinéraire coïncide, en partie, avec « la route du vent solaire », circuit d'interprétation jalonné de 13 tables de lecture installées sur tout le linéaire,
- de la randonnée en kayak et des balades palmées autour de la Pointe du Raz proposées par les centres nautiques de Plouhinec et Esquibien.

Une enquête effectuée en 2010, par Finistère Tourisme, auprès des promeneurs et des randonneurs du Cap Sizun, révèle que les 2/3 des personnes interrogées résident hors de la communauté de communes du Cap Sizun et que la diversité des itinéraires répond bien à la diversité des pratiques qui vont de la randonnée en boucle à celle en étoile (encore très confidentielle) mais aussi de la balade de quelques heures à celle d'une journée.

**Au-delà de la randonnée, de nombreuses autres activités de plein air sont également proposées** notamment autour de la voile, du surf, kite-surf, de la plongée par les écoles et centres nautiques, sorties de pêche accompagnées, sorties à la voile, etc.



### ⦿ Les perspectives de développement

Pour ce qui est de la maîtrise d'ouvrage publique, plusieurs projets de développement sont prévus :

- ⦿ compléter la véloroute littorale sud (Pointe du Raz/ Penmarc'h) par l'axe nord (Pointe du Raz/Douarnez),
- ⦿ créer une offre de circuits de randonnée équestre.

Les conditions d'accueil et de pratiques des cyclistes dans le périmètre du Grand Site seront également considérées dans le cadre d'un schéma vélo avec notamment la mise en place d'un maillage de lieux de parkings, de services d'entretien et de réparation et valorisant tous les accès autour du Grand Site (pistes cyclables, véloroute...) et à l'intérieur.

### ⦿ Des exigences de qualité à imposer

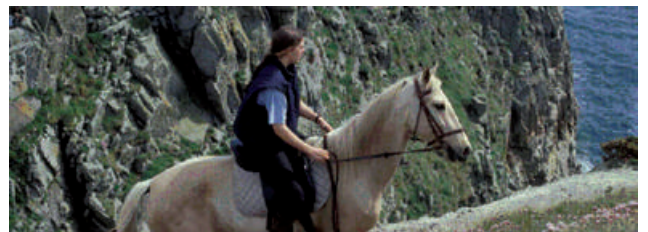
Dans tous les cas, que le porteur de projet soit public ou privé, l'offre d'activités de plein air à développer dans le périmètre du Grand Site devra être en adéquation avec l'esprit des lieux.

Elle ne devra apporter aucune nuisance, directe ou indirecte et être compatible avec les exigences du tourisme durable en termes d'énergie utilisée, de matériaux employés ou d'accessibilité.

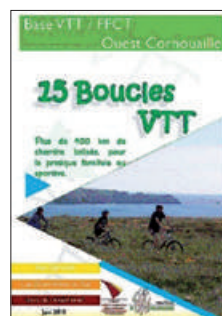
Ne pourront faire l'objet d'information et de promotion associée que les activités de plein air qui seront compatibles avec le cahier des charges du tourisme durable défini par l'Agence Ouest Cornouaille Développement (voir en annexe).



La véloroute de Plogoff



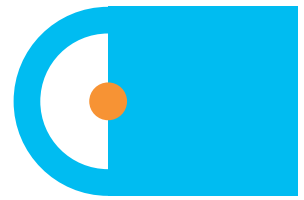
Randonnée équestre



Le Topo-guide VTT Ouest Cornouaille



Fiche VTT de la boucle de la Pointe du Raz



### ⦿ La mise en tourisme de l'offre d'activité de plein air

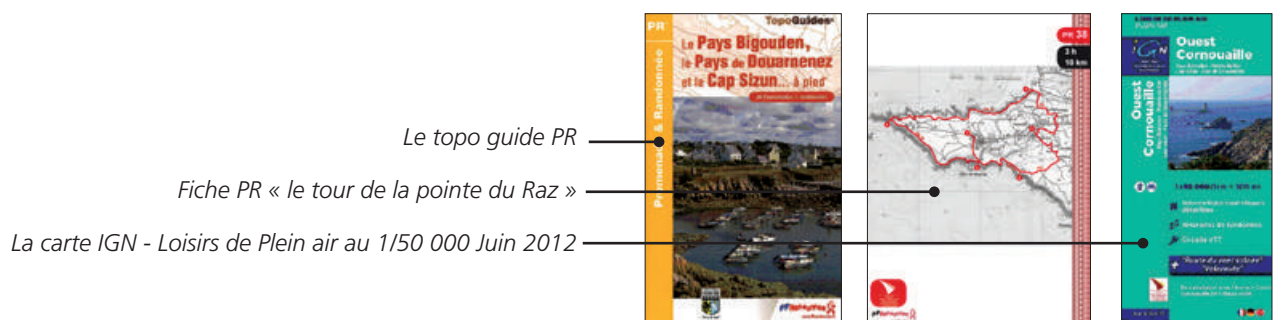
L'offre de randonnée, ainsi que des autres activités de plein air, fait l'objet de publications relativement nombreuses (carte de randonnée IGN, topo-guides de randonnées pédestres et VTT mais aussi fiches individuelles, fiches de Nautisme en Bretagne, fiches des circuits d'interprétation du patrimoine).

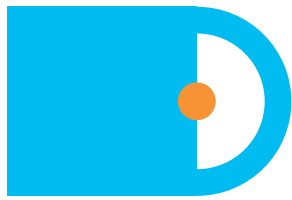
Cette structuration de l'information, par type d'activité, ne répond pas toujours aux demandes très variées des visiteurs.

Dans le cadre de la mise en avant des activités de plein air et dans la perspective d'inciter les visiteurs à rester quelques nuitées sur place ou à revenir, une mise en tourisme de cette offre sera organisée autour des caractéristiques des pratiques :

- ⦿ en temps : quelle promenade faire en 1 heure, dans la demi-journée, dans la journée,
- ⦿ en contenu : sportif, thématique,
- ⦿ en degré d'accessibilité : avec enfants, en situation de handicap...

Cette offre sera déclinée en fiches sous l'égide de l'AO-CD et des offices de tourisme. Elles seront disponibles à la Maison de Site et dans les offices de tourisme, fiches téléchargeables sur les sites internet.





## L'hébergement touristique : une offre à qualifier et à structurer



Le gîte de Beuzec Cap Sizun (44 lits)



Le gîte de Loquéran (23 lits)

### ○ L'offre aujourd'hui

L'offre d'hébergements susceptible d'accueillir des randonneurs dans le Cap Sizun se compose de 4 gîtes d'étape ouverts à l'accueil de groupes de randonneurs. Deux d'entre eux disposent actuellement d'une labellisation, l'un « Rando accueil » et l'autre « Gîte de France ». Le quatrième gîte sera ouvert pour l'été 2012 à Primelin (18 lits) portant à 121 lits la capacité totale.



Le gîte de Mahalon (36 lits pour groupes)

### ○ Les perspectives : développement du parc et qualification de « partenaires du Grand Site »

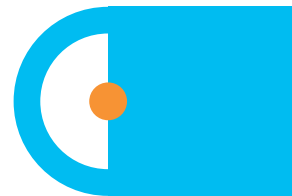
Plusieurs hébergeurs (hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes) qui accueillent ponctuellement des randonneurs, ont marqué leur intention de se spécialiser dans ce type de clientèle ce qui permettra de couvrir le territoire dans des conditions globalement satisfaisantes.

Cette offre devra être qualifiée, mise en réseau et structurée autour de produits thématiques.

Pour être « partenaires du Grand Site », les hébergeurs devront être labellisés ou répondre aux exigences du « référentiel hébergement pour l'accueil des touristes à vélo, à pied et cheval » mis en place par la Région Bretagne, dans le cadre du schéma régional et interdépartemental des véloroutes et voies vertes de Bretagne.

Ce cahier des charges garantit un niveau de confort mais aussi de prestations (espace pour le matériel, transport de bagages, possibilité de panier repas, documentation spécifiques à disposition...). Les hébergeurs bénéficieront d'une information spécifique sur les attentes des randonneurs et sur l'offre de randonnée.

Dans le cadre du label, il s'agira ensuite de valoriser en tant que « partenaire du Grand site », l'offre d'hébergements et de services qualifiée, située dans et à proximité du périmètre.



## Désaisonnaliser la fréquentation par la scénarisation de l'offre et sa présence sur les réseaux de distribution



Deux exemples de fiches-produit réalisées par les offices de tourisme et l'A OCD en 2012

Un travail est engagé avec les professionnels du tourisme du Cap Sizun pour monter des séjours thématiques autour d'offres identitaires alliant hébergement, activités et découverte. Les produits du terroir et produits artisanaux seront valorisés dans ces offres.

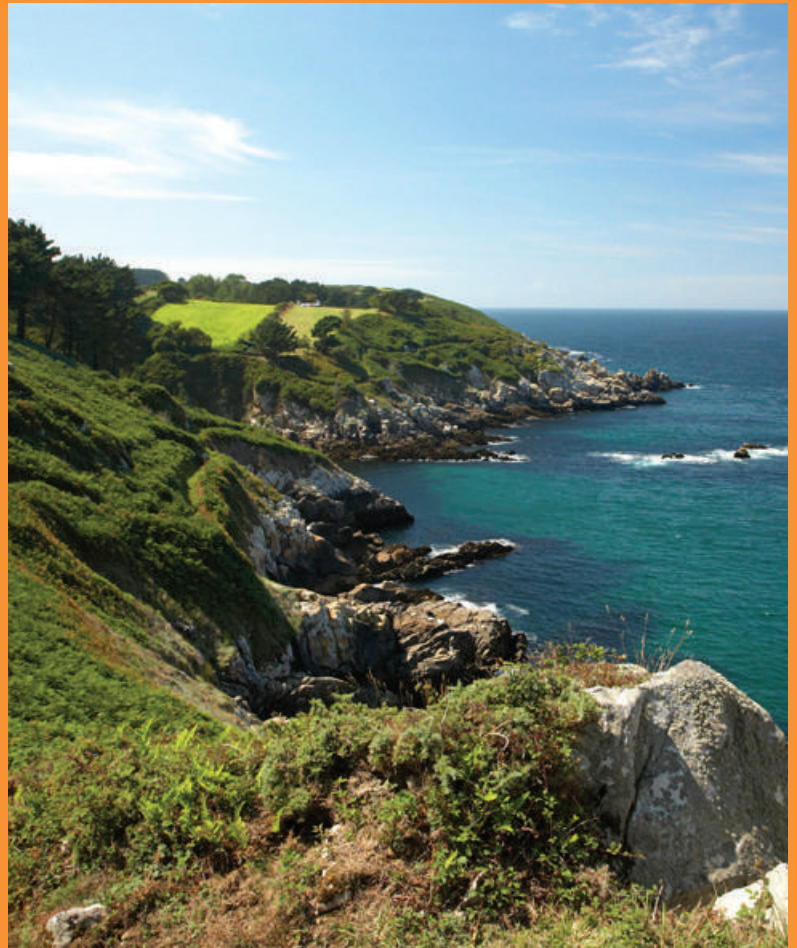
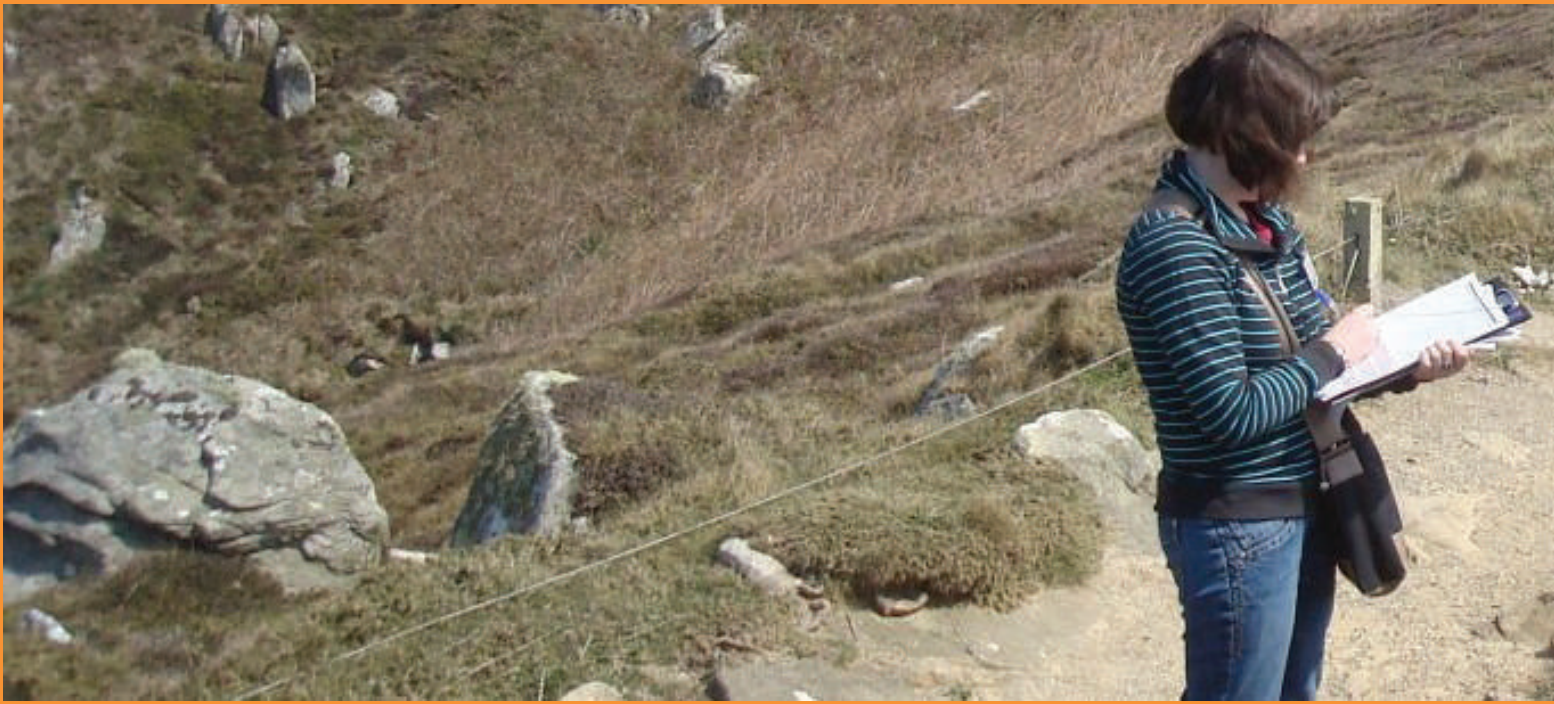
Ces offres ont vocation à développer le court séjour notamment hors haute saison.

La qualité des prestations proposées fera l'objet d'une grande attention. Celle-ci s'appuiera sur les démarches de qualification reconnues (certification, labels, politiques départementale et régionale d'aides aux hébergements...).

La structuration de l'offre a été initiée fin 2011 autour de la **définition de produits** alliant :

- ⊙ diversité des types de pratique : randonnée pédestre, vélo/VTT, randonnée nautique,
- ⊙ profil de clientèle : familles avec enfants, groupes, couples, personnes handicapées mais aussi gammes de prix,
- ⊙ temps de séjour : week-end, semaine.

Cette offre, encore confidentielle, sera étoffée et affinée à l'aune des conclusions des enquêtes qualitatives prévues par le pôle observatoire. Elle fera l'objet d'une promotion via les sites de « La Pointe du Raz en Cap Sizun », des offices de tourisme et de Finistère Tourisme et de possibilité de réservation en ligne (site de Finistère Tourisme).

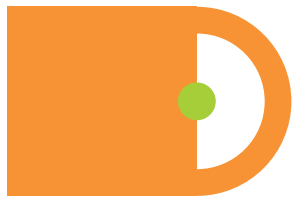






## Partie 3

○BSERVER,  
ÉVALUER,  
PARTAGER



# ENJEUX

Pour atteindre les nouveaux objectifs fixés, il est indispensable de doter le gestionnaire d'outils performants de suivi du Grand Site de « la Pointe du Raz en Cap Sizun ». Ces outils ont vocation à donner une vision prospective sur ses évolutions caractéristiques, les problématiques émergentes mais aussi sur l'impact du schéma de gestion mis en œuvre en vue de l'adapter en permanence aux besoins du site.

Outil stratégique mais aussi outil de réflexion et d'animation, l'observation s'avère incontournable pour une gestion collaborative, avisée et efficace.

# OBJECTIFS

L'objectif est ici la mise en place de séries de données et d'un tableau de bord dans les domaines suivants :

- Connaissance des publics : suivi des flux de fréquentation, des profils des visiteurs et des pratiques,
- Suivi des paysages,
- Suivi naturaliste et scientifique,
- Suivi des actions de gestion.

Cet outil aura pour vocation la capitalisation et le partage des connaissances, l'aide à la décision mais aussi l'animation d'un pôle « observatoire du Grand Site » qui aura pour mission d'alerter, mobiliser les partenaires sur une base objective et avec recul.



# Observer pour mieux connaître



## Le suivi de la fréquentation comme impératif

Une attention particulière sera apportée à la **mesure de la fréquentation du Grand Site dans un nouveau périmètre pour mieux la maîtriser.**

De fait, l'extension du périmètre à de nouveaux espaces va probablement entraîner une **hausse de la fréquentation** dans des sites, certes déjà fréquentés, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une mise en avant aussi importante que celle qu'induit un Grand Site. Cette fréquentation supplémentaire pourrait induire des dégradations sur les habitats (fractionnement, érosion et déstructuration des sols...), un dérangement de la faune mais également poser des problèmes de sécurité aux usagers, de déchets, de nuisances sonores, visuelles...

Cette augmentation de la fréquentation doit donc être **évaluée de façon permanente** pour prévenir les déséquilibres trop importants, pour réagir en amont et pour répondre aux besoins de protections des sites.

Techniquement, il s'agit de **connaître le flux des visiteurs** sur le site même de la Pointe du Raz, mais aussi sur les autres zones d'accès au Grand Site considérées, dès aujourd'hui, comme particulièrement sensibles à une fréquentation accrue.

Les sources d'information sur la fréquentation seront les suivantes :

- ⊙ **les données collectées aux entrées barrières du site de la Pointe du Raz** : statistiques horaires et journalières des parkings,
- ⊙ **les données d'entrées de la Maison de Site** de la Pointe du Raz, via un compteur électronique au passage des portes,
- ⊙ **les dénombrements des véhicules et de leurs occupants sur les parkings** des différents sites. Ces dénombrements seront ponctuels, sur quelques jours répartis dans l'année,
- ⊙ **le comptage des visiteurs journaliers dans les équipements** compris dans le périmètre ou en immédiate proximité : Moulins de Trouguer et de Kériolet, Réserve de Goulien, Maison du Vent...,
- ⊙ **les données des éco-compteurs** (10) répartis sur le nouveau périmètre permettront d'apporter un éclairage sur les sites où la fréquentation sera importante.

**Le relevé des données éco-compteurs** se fera de manière régulière permettant une quantification journalière, des suivis hebdomadaires et mensuels, avec des comparaisons année après année, grâce à la constitution de séries de données. **Le service des espaces naturels du Conseil Général**, soucieux d'étendre un dispositif d'observation performant sur l'ensemble de ses espaces, sera un **partenaire privilégié** du dispositif pour le relevé des données et le suivi du fonctionnement des éco-compteurs.



## Mieux connaître les visiteurs pour mieux les satisfaire

Outre la connaissance du volume de fréquentation du site, il paraît indispensable de **connaître les publics** qui fréquentent le périmètre du Grand Site et leurs comportements.

Ce volet, **qui alimentera le pôle observatoire**, constituera un complément précieux pour la bonne gestion du Grand Site mais aussi pour associer les acteurs locaux impliqués dans l'accueil des visiteurs.

Un protocole de collecte des informations sera mis en place par le Syndicat Mixte. Le dispositif reposera sur la mobilisation de plusieurs membres du personnel du site et des partenaires identifiés. Ces personnes seront formées et responsabilisées à la collecte de données et à la mise à jour des tableaux de bord.

Le volet qualitatif de l'observatoire doit permettre de connaître :

- le volume et la nature des activités de la Maison de Site en termes d'informations, de niveau de ventes de visites guidées ou de produits en boutique,
- le profil des visiteurs,
- le niveau de satisfaction des clients.

### ○ Le volume et la nature des activités sur le Grand Site seront suivis par :

- le nombre (et contenu) des demandes d'information à la Maison de Site (via l'outil Tourinsoft), à l'accueil, par mail/portail web, par téléphone,
- le nombre (et contenu) des demandes d'information dans les autres Points Informations (offices de tourisme) via l'outil Tourinsoft,
- le nombre de ventes de prestations de visites guidées (individuels, Groupes Scolaires),
- le nombre de ventes et prestations diverses assurées par la boutique du Grand Site,
- le nombre de consultations du site web.

### ○ Le profil du visiteur et son origine géographique

Cette observation s'inscrira dans le cadre de 2 types de suivis :

#### - Un suivi permanent

À minima, à chaque point de contact avec le visiteur, un **questionnement simple** permettra de relever leur statut (individuels ou groupes scolaires/adultes) leur département d'origine (pour les clientèles françaises) ou leur pays (pour les clientèles étrangères). Ces **informations seront collectées directement, via Tourinsoft, dans les Offices de Tourisme et à la Maison de Site**. Dans les équipements proposant des visites, tels ceux gérés par l'association Cap sur les moulins, une fiche type de collecte de la donnée sera mise en place, sous version manuelle ou informatisée.

Plusieurs dispositifs permanents permettront aux visiteurs de s'exprimer sur la visite du site. À cet effet, **des questionnaires de satisfaction seront mis à disposition dans différents lieux** : Maison de Site, équipements compris dans le périmètre, commerces...

#### - Des enquêtes ponctuelles

En complément de ce questionnement systématique, **des enquêtes qualitatives seront organisées, hors événement touristique majeur, tous les 4 ans**. Ce dispositif complémentaire à l'analyse quantitative des flux sera consacré aux **profils détaillés** (socio-démographiques), motivations, comportements d'achats des visiteurs (touristes et excursionnistes).

Ces dispositifs nécessiteront de mobiliser des ressources humaines importantes sur quelques points stratégiques du site. Les questionnaires seront administrés en face à face.



Enquête ADTIFFRP : à Kastell Coz...



...à la pointe du Van. 2010



## Observatoire photographique

Lors de la réalisation du programme Opération Grand Site sur le périmètre originel, un premier observatoire a été mis en place. L'objet de cet observatoire était d'apprécier l'évolution paysagère suite aux travaux de réhabilitation des sites de la Pointe du Raz, de la Baie des Trépassés et de la Pointe du Van.

Depuis cette première génération d'Observatoire Photographique du Paysage (OPP), les attentes des différents acteurs, tant au niveau européen que national, ont évolué. Bien que développée par le Ministère de l'Environnement depuis 1991, la prise en compte du paysage dans les politiques publiques est réellement précisée, en 2000, dans la convention Européenne du Paysage, et est entrée en vigueur, en 2006, en France.

À l'échelle régionale, la Bretagne, en partenariat avec l'Université Rennes 2, a lancé une dynamique sur cette base, depuis 2010, par la mise en route d'un projet pilote de création d'une plateforme régionale d'OPP. Au-delà des objectifs généraux de suivi de paysages et des politiques publiques se basant sur la convention Euro-

péenne du Paysage et les textes nationaux, ce projet a pour objectif de :

- ⊙ pérenniser les OPP locaux,
- ⊙ faciliter la diffusion des données et leur exploitation via une mise en ligne,
- ⊙ Exploiter les OPP,
- ⊙ Mutualiser les moyens techniques,
- ⊙ Fédérer les expériences,
- ⊙ Construire un emboîtement d'échelle du local au national,
- ⊙ Être exportable à d'autres régions,
- ⊙ Favoriser l'innovation.

Il s'agit pour le Grand Site « La Pointe du Raz en Cap Sizun » de s'insérer dans cette démarche d'Observatoire Photographique du Paysage insufflé par la Région Bretagne.

Au-delà de cet OPP, le principe de l'observatoire photographique actuel sera étendu aux sites naturels pour un suivi des travaux de gestion.

## Suivi naturaliste et scientifique

Le suivi naturaliste et scientifique sera effectué à partir des éléments suivants :

- ⊙ La capitalisation sur les connaissances existantes,
- ⊙ la mise en place des inventaires (état initial, suivis à court, moyen et long termes) avec la création d'une base de données normalisée pour les suivis natura-

listes, l'outil visiolittoral développé par le Conservatoire du Littoral et visio faune développé à l'échelle régionale seront notamment les deux outils utilisés.

- ⊙ la cartographie des sites sous SIG : habitats naturels, sentiers, aménagements, sentes sauvages, actions de gestions...





# Un pôle observatoire comme outil de suivi, de gestion et d'évaluation

Le pôle observatoire abordera l'ensemble des thématiques : observation des publics, observatoire photographique, suivi naturaliste et scientifique, suivi des actions de gestion.

Différents tableaux de bord seront mis en place.

Les tableaux de bord « Observatoire » constitueront des outils d'évaluation et de pilotage des actions menées et un support d'aide à la décision pour préconiser des mesures préventives ou de corrections, individuelles ou collectives.

L'animation du pôle observatoire sera assurée par un comité de pilotage et des comités techniques locaux réunissant les acteurs techniques, scientifiques, naturalistes, associatifs (SEPNB, GOB, GMB...) et institutionnels (CEL, CG29, communes, ONCFS, ONEMA, ONF...) pour un meilleur partage des connaissances, une analyse des actions de gestion, une appropriation des problématiques, une prospective sur la gestion du Grand Site.

Outre le fait de disposer du matériel adéquat, la réussite de ce pôle observatoire du Grand Site résidera dans l'animation du dispositif. Bien plus qu'un outil statistique, l'observatoire sera un outil au service du gestionnaire, pour inscrire le Grand Site dans une démarche de progrès et un outil d'animation des acteurs de terrain.





# L'exploitation et le partage des données

Au-delà de l'observation, il s'agira de s'assurer de la **diffusion et de la vulgarisation des connaissances**.

Les tableaux de bord de l'observatoire devront impérativement s'inclure dans une démarche plus globale de programme de suivis réalisés aux échelles départementale, régionale et nationale (ex : Atlas, Observatoire Régional, Observatoire National...).

Le gestionnaire veillera, par ailleurs, à organiser les retours d'information vers les acteurs selon une périodicité à définir et en proposant des supports adaptés à chaque public :

- les équipes techniques,
- les partenaires et financeurs,
- les habitants, une fois par an, selon des modalités à définir.

Impliqués d'amont en aval dans le dispositif, il sera ainsi plus facile de mettre en place des actions de progrès et de conforter l'engagement du Grand Site dans un processus de qualité et de satisfaction des visiteurs.









## Partie 4

# ORGANISATION, MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



# ENJEUX

Dans le cadre du nouveau projet Grand Site, une stratégie globale est portée par la Communauté de Communes du Cap Sizun et les acteurs du territoire.

Les axes de développement du projet dessinent des orientations nouvelles par rapport au plan de gestion précédent.

Ils nécessitent la mise en œuvre de compétences, partenariats et moyens adaptés aux nouveaux objectifs fixés et donc de faire évoluer le modèle de gestion actuel mais aussi d'initier un nouveau programme d'investissement.

L'engagement des acteurs publics et privés du territoire et la mobilisation de moyens adaptés sont les conditions sine qua non pour atteindre les objectifs fixés.

# OBJECTIFS

L'objectif est ici de faire évoluer les moyens et méthodes de gestion pour répondre aux exigences du nouveau projet sur 3 plans :

- ⊙ Un mode de fonctionnement mutualisé dans une logique de service,
- ⊙ Des moyens en phase avec l'ambition du projet,
- ⊙ Un plan d'investissement ambitieux.



# Un mode de fonctionnement mutualisé dans une logique de service



## Le gestionnaire

### Le gestionnaire porteur du label : la Communauté de Communes du Cap Sizun (CCCS)

Depuis 2010, la Communauté de Communes est devenue, par convention avec les propriétaires (Conseil Général, Conservatoire du Littoral) et le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, l'opérateur unique du Cap Sizun pour la gestion des espaces naturels et de la randonnée. Elle gère 650 ha d'espaces naturels protégés et quelques 350 km de sentiers de randonnée pédestre et VTT.

Au-delà de la mutualisation des moyens humains et techniques avec le transfert du personnel technique du Syndicat Mixte vers la CCCS, sa volonté affichée est de mettre progressivement en place une gestion globale, durable et participative des sites et des sentiers. Un travail de concertation est engagé avec les associations, les agriculteurs, les municipalités, sur tout le territoire, pour gérer activement ces espaces remarquables.

La Communauté de Communes est également candidate pour devenir Opérateur Natura 2000 sur le territoire. La démarche est engagée auprès des services de l'Etat.

Ainsi, la CCCS a pour mission la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels remarquables du territoire.

Il s'agit pour la Communauté de Communes :

- de porter le label Grand Site de France,
- d'assurer l'entretien courant du Grand Site,
- de garantir et gérer l'accès du public au Grand Site en toute sécurité et dans le respect des espaces naturels,
- d'élaborer les contenus techniques des messages de sensibilisation des publics,
- de maintenir en bon état écologique le site : veille écologique, gestion des habitats, qualité paysagère des sites, maîtrise de la fréquentation, préservation des espèces et de l'espace,
- d'assurer la mise en place d'une gestion participative, la création d'un réseau d'acteurs s'impliquant dans cette gestion,
- de fédérer et structurer les initiatives en faveur des espaces naturels par le transfert et le partage des connaissances naturalistes et scientifiques.



## Le cogestionnaire

### Le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz (SM)

Le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz est en charge de la gestion de l'espace d'accueil du Grand Site. Il en assure la gestion patrimoniale, l'accueil des publics, la programmation, les médiations et la promotion ainsi que les relations avec les commerçants.

Il s'agit pour le syndicat :

- de promouvoir le Grand Site et d'assurer la relation avec ses publics,
- d'assurer l'accueil du public, sa sécurité, son information, sa sensibilisation,
- de développer un programme d'animation culturelle,
- d'assurer la programmation, la gestion et la valorisation des médiations,
- de gérer l'observatoire des publics (fréquentation, pro-

fils visiteurs),

- d'assurer, en conséquence, l'adaptation des services et équipements avec les besoins et attentes des publics,
- de garantir le bon état et l'entretien courant des bâtiments, des espaces de stationnement, des voies de circulation des publics sur le site de la Pointe du Raz (hors sentiers) dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Le Comité Syndical est composé de 13 délégués désignés par les collectivités membres (4 délégués désignés par le Conseil Général du Finistère, 9 délégués désignés par la Communauté de Communes du Cap Sizun dont 4 membres sont obligatoirement de la commune de Plogoff et 2 issus de la commune de Cléden-Cap-Sizun.



## Les partenaires

Dans le cadre du projet d'organisation, les partenaires se sont engagés à apporter une contribution active à la réalisation des objectifs. Une nouvelle organisation a été mise en place, mutualisant les moyens humains et matériels pour améliorer la gestion des sites concernés par le nouveau périmètre, avec le souci de sensibiliser et d'associer la population locale.

Ils se sont réparti les missions :

### ◉ La commune de Plogoff

La commune de Plogoff met à disposition du Syndicat Mixte 1 agent dont la mission est l'entretien des bâtiments et de leurs abords.

### ◉ Le Conseil Général et le Conservatoire du littoral

Le Conseil Général et le Conservatoire du littoral assument pleinement leurs obligations en tant que propriétaires sur leurs espaces naturels. Dans le cadre du plan de gestion des sites, ils définissent en concertation avec le gestionnaire, les aménagements et travaux nécessaires à la préservation, à la réhabilitation ainsi qu'à l'accueil du public et les études complémentaires nécessaires. Ils assurent l'élaboration des dispositifs d'information à mettre en place sur leurs sites respectifs.

### ◉ Le Conseil Général

Le Département exécute ou fait exécuter sur ses terrains les travaux définis dans le cadre des programmes de protection.

Les travaux de grosses réparations ainsi que de génie écologique sont pris intégralement en charge par le Département.

Le Conseil Général, au travers de ses politiques territoriales et sectorielles, apporte un soutien technique et financier en matière de gestion des espaces naturels, d'accueil touristique, de sensibilisation des publics et de développement des activités culturelles et de loisirs.

### ◉ Le Conservatoire du littoral

Dans le cadre du plan de gestion, le Conservatoire participe aux investissements nécessaires à la conservation, à la restauration et à l'accueil du public.

### ◉ Le Conseil Régional

Le Conseil Régional, dans le cadre de ses politiques territoriales et « environnement », apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement du territoire mais aussi d'observation, de protection, de suivi scientifique et d'éducation à l'environnement.

### ◉ Les 4 communes du périmètre

Elles apportent leur soutien aux opérations d'entretien des espaces naturels et sont partie prenante aux projets du Grand Site

### ◉ Le Comité Régional du Tourisme

Le Comité Régional du Tourisme accompagne la promotion de la « Pointe du Raz en Cap Sizun », plus particulièrement sur la dimension internationale.

### ◉ L'Agence de Développement Touristique du Finistère

Mandatée par le Conseil Général, l'ADT accompagne le gestionnaire dans la promotion et la commercialisation du site. Il l'associe également au dispositif d'accompagnement des gestionnaires de sites et équipements finistériens dont la vocation est de traiter de leurs problématiques propres au travers de sessions de sensibilisation et d'information.

### ◉ L'Agence Ouest Cornouaille Développement

L'Agence Ouest Cornouaille Développement apporte son expertise pour le schéma d'information touristique et la structuration de l'offre du Cap Sizun notamment pour l'activité randonnée, la définition du projet événementiel et l'animation des professionnels du territoire.

### ◉ Les Offices de Tourisme

Les 4 offices de tourisme du Cap Sizun (Audierne, Beuzec, Plouhinec et Pont Croix) assurent l'information touristique de leur commune mais également de l'ensemble du Cap avec le Syndicat Mixte.

Les offices de tourisme organisent également des visites guidées de découverte du patrimoine et des espaces naturels.

Un schéma d'organisation touristique est en cours de réflexion pour répondre aux attentes des professionnels et des visiteurs. Il vise à renforcer la mutualisation des missions et des moyens pour une plus grande efficacité.

### ◉ L'État

L'État apporte un soutien dans l'accès au label Grand Site de France, ainsi que dans la conduite de dispositifs et d'actions de préservation des milieux.

### ◉ Le réseau des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France apporte son expertise au gestionnaire du Grand Site et facilite le partage d'expérience concrète ainsi que les échanges de savoir-faire entre les sites adhérents.



## Les instances de pilotage

### ◉ Un comité de pilotage « espaces naturels »

Il réunit les acteurs institutionnels (propriétaires, gestionnaires), les services de l'Etat (DDTM, DREAL), les scientifiques et les associations de protection de la nature et des usagers.

Il pilote la gestion des espaces naturels. Il définit et valide les objectifs de gestion et de protection, définit la programmation pluriannuelle des travaux, priorise les actions de gestion. Il est saisi dans le développement de la randonnée et des activités de pleine nature pour des raisons de préservation des milieux, des espèces et des paysages. Il fournit les protocoles de suivi à mettre en œuvre par le gestionnaire. Il suit l'évolution de la fréquentation et assure l'analyse des suivis techniques et scientifiques. Il centralise et capitalise les données techniques et scientifiques pour ensuite la diffuser aux autres comités ou aux autres partenaires pour la valoriser.

Des sous-groupes de travail peuvent se constituer : randonnée, agricultures, suivis/inventaire/capitalisation scientifique...

Le gestionnaire anime ce groupe, réalise les suivis, les actions de gestion et présente son bilan à ce comité de pilotage.

Dans l'hypothèse où la Communauté de Communes serait désignée « Opérateur Natura 2000 », ce comité de pilotage évoluerait pour être celui de Natura 2000.

◉ **Un comité « randonnée et activités de plein air »**, animé par l'AOCD et le Syndicat Mixte, assurera un suivi régulier de cette activité. Il réunira les hébergeurs, les prestataires de loisirs, la Communauté de Communes, les offices de tourisme du Cap Sizun. Elle aura vocation à structurer l'offre, à la qualifier, à la mettre en réseau et à la rendre lisible.

◉ **Un comité « programmation culturelle et médiation »** se chargera de définir la programmation annuelle d'animation culturelle ainsi que le programme de médiation culturelle et scientifique. Ce comité sera animé par l'AOCD et le Syndicat Mixte et s'appuiera sur les acteurs locaux notamment « Cap Accueil » et la SEPNB.

Les 3 comités thématiques « espaces naturels », « randonnées activités de plein air » et « programmation culturelle et médiation » sont des instances techniques.

Dans leurs domaines respectifs, ils alimentent le gestionnaire du Grand Site dans la définition des programmes d'actions nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

Les comités seront épaulés dans leurs travaux par le pôle observatoire.

Ce dernier se chargera, au regard des enseignements issus de ses travaux, d'éclairer les choix des comités et de contribuer à la cohérence générale des programmes d'actions. Il travaillera également à la définition des outils d'évaluation.

La Communauté de Communes et le Syndicat Mixte seront membres de droit des 3 comités techniques et seront destinataires systématiquement de tous les documents produits.

Les propositions qui concernent la gestion des espaces naturels du Grand Site seront soumises pour validation au Conseil communautaire. Les propositions relatives à l'accueil et à la sensibilisation des publics sur site seront, quant à elles, validées par le Syndicat Mixte.

Une réunion annuelle, rassemblant les propriétaires, le gestionnaire du Grand Site, le Syndicat Mixte, comme les partenaires (DREAL, Conseil régional, Conseil général, Conservatoire du littoral, Finistère Tourisme, AOCD...) permettra de dresser le bilan général des actions menées et de faire les derniers arbitrages sur les perspectives de travail.



# Des moyens en phase avec le projet

## Les moyens humains dédiés au site

Les compétences déployées au sein de la Communauté de Communes du Cap Sizun dans le cadre de la gestion du Grand Site s'organisent autour du pilotage du label, de la coordination des acteurs et de la gestion des espaces naturels : observation, planification, opérations d'entretien et de travaux.

La Communauté de Communes du Cap Sizun a validé en conseil communautaire la volonté de devenir l'opérateur Natura 2000. Elle a saisi la Préfecture de cette demande. Dans l'hypothèse d'une réponse positive, elle affectera un collaborateur à ce dossier.

### Moyens humains dédiés au pilotage du label et à la gestion des espaces naturels du Grand Site

Organisme	Agents permanents	
	Nombre	ETP
<b>C.C. Cap Sizun</b>	<b>7</b>	<b>1,63</b>
pilotage coordination label	2	0,1
coordinateur espaces naturels	1	0,33
agents d'entretien	4	1,2
<b>CIAS</b>	<b>7</b>	<b>1,83</b>
encadrant technique entretien	1	0,33
agents d'entretien	6	1,5
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>3,46</b>

Les compétences du Syndicat Mixte sont tournées vers la valorisation du Grand Site, l'accueil des publics, les médiations et l'entretien courant des bâtis.

### Moyens humains dédiés à l'accueil et à la sensibilisation des publics

Organisme	Agents permanents		Agents saisonniers	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP
<b>Syndicat Mixte</b>	<b>7</b>	<b>5,9</b>	<b>9</b>	<b>2,8</b>
directeur	1	1		
agent accueil / comptable	1	1		
guide / accueil	1	0,9		
agent technique	1	1		
agent parking / entretien	3	2		
saisonniers guide / accueil / web			7	1,9
saisonniers parking / entretien			1	0,4
saisonniers conduite navette			1	0,5
<b>Commune de Plogoff</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
agent d'entretien	1	1		
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>6,9</b>	<b>9</b>	<b>2,8</b>



### Le budget du gestionnaire

Le budget consacré par la Communauté de Communes du Cap Sizun au pilotage du label et à la gestion des espaces naturels du périmètre est de 210 000 € par an.

### Le budget du Syndicat Mixte

Le budget annuel de fonctionnement du syndicat mixte est de 560 000 €.

L'autofinancement représente environ 85% des ressources.

Les charges de fonctionnement se répartissent entre le personnel (45%), l'entretien et les autres actions (55%).

### Dépenses d'investissement sur le périmètre initial du Grand Site de 2006 à 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Syndicat Mixte	41 453	49 974	182 112	16 726	55 213	51 194	<b>396 672</b>
Conseil Général		120 000	26 000	47 231	3 500	4 544	<b>201 275</b>
						<b>Total</b>	<b>597 947</b>

### Contributions des acteurs et partenaires au financement de la gestion et du développement du Grand Site

Les partenaires de la gestion apportent également un financement pour les actions de gestion des espaces naturels, des sentiers de randonnée et la valorisation du patrimoine (cf page suivante) :



### Contribution des partenaires à la gestion et au financement du développement du Grand Site pour 2012-2016

CONTRIBUTION DES ACTEURS DU CAP SIZUN		
Commune de Plogoff	Mise à disposition d'un agent d'entretien (à partir de mars 2012)	30 000 € / an
CIAS	Part du budget consacrée à l'entretien des espaces naturels	112 000 €
LES PROJETS FINANCÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS 2012		
Contrat de Pays	Randonnée à coupler avec le PDIPR / SDIPR	20 % plafond de 50 000 €
LES PROJETS FINANCÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU CONTRAT NATURE 2012-13		
Région	Au titre de l'animation territoriale (gestion des espaces naturels en collaboration avec le secteur agricole, valorisation de la biomasse, paillage, partenariat avec les associations d'environnement...) de la participation aux atlas régionaux d'inventaire et de suivi des paysages, faune, botanique de la pédagogie et de l'insertion sociale autour de la restauration des rivières assurée par le CIAS. Les actions qui seront prises en compte dans ce programme « études préalables à la gestion des milieux », « acquisitions de biotope », « travaux de génie écologique », « équipement de protection et de valorisation des milieux », « les suivis scientifiques », « les opérations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ».	75 000 €
Département		60 000 €
LES PROJETS FINANCÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU PDIPR		
« PDIPR »	Financement des investissements pour des aménagements et équipements (balisages...) sur les sentiers de randonnée inscrits au PDIPR sans plafond	50 %
« SDIPR »	Financement pour les sentiers au SDIPR (cas du GR34)	60 %
LES PROJETS FINANCÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2009 - 2014		
Réaménagement du camping de Goulien		plafond de 25 000 €
Aménagement du site du Trouguer en Cléden Cap Sizun	Valorisation et mise en réseau des sites de la route des moulins du Nord Cap Sizun	15 000 €
Préservation, valorisation des ENS et développement et promotion de la randonnée	Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Cap Sizun	400 000 €
Préservation et acquisition de matériels pour la gestion des ENS et en faveur de la randonnée	Afin de s'équiper de matériels techniques particuliers : micro-tracteur agricole et son équipement, chenillard pour l'entretien en sites difficilement accessibles Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Cap Sizun	18 000 €
Soutien au chantier d'insertion environnement porté par le CIAS	Une convention sur 3 ans devra être mise en place Maître d'ouvrage : Centre Intercommunal d'Action Sociale du Cap Sizun	97 791 €
Adapter l'offre de transport et de déplacement : Aménagements cyclables sous réserve de répondre aux critères départementaux de la politique vélo	Plusieurs projets sont d'ores et déjà identifiés dont le projet porté par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, sous réserve que la véloroute puisse se poursuivre jusqu'à la Pointe (Sémaphore) en voie partagée avec la navette Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Cap Sizun, communes, Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun	250 000 €
Acquisition d'une navette électrique adaptée au PMR par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun	Une contribution est prévue au regard des compétences du Conseil général en matière de handicap. Le soutien sera défini via une convention tripartite entre la Communauté de communes du Cap Sizun, le Syndicat mixte et le Conseil général couvrant l'ensemble du plan d'action " grands site " (volets accueil touristique et circulation douce). Maître d'ouvrage : Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun	40 000 €
Coordination du tourisme et valorisation du patrimoine par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun	Le Syndicat mixte se positionne comme structure locale de référence et de fédération des initiatives en faveur de la valorisation du patrimoine naturel et culturel pour une nouvelle offre touristique en Cap Sizun. Le soutien du Conseil général sera adossé à la poursuite de la réflexion concernant la gouvernance du site et l'évolution à terme du portage de sa gestion. Il est proposé la mise en place d'une convention tripartite entre la Communauté du Cap Sizun, le Syndicat mixte et le Conseil général couvrant le fonctionnement et le projet d'investissement (volets accueil touristique et circulation douce). Maître d'ouvrage : Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun	90 000 €
Amélioration de l'accueil des publics sur la Pointe du Raz et le Cap Sizun	En lien avec la labellisation " Grand site de France ", soutien pour les actions programmées sur 2012-2014 (hors la Maison des gardiens et l'espace pédagogique prévus en 2015) : lisibilité des itinéraires, prise en charge des visiteurs, qualité de l'information touristique, etc. Comme pour le soutien attribué pour la coordination et la valorisation du patrimoine, cette action est conditionnée à la réflexion à mener sur l'évolution de la gouvernance du site (convention tripartite couvrant l'ensemble du plan d'action " grand site " sur les volets fonctionnement et investissement). Maître d'ouvrage : Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun	149 000 €
Soutien à l'association Cap-Accueil	Le soutien se fera dans le cadre d'une convention d'objectifs tripartite entre le Conseil général, la Communauté de communes et l'association Maître d'ouvrage : association Cap Accueil	105 000 €
LES PROJETS FINANCÉS PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DE NATURA 2000		
Mise en oeuvre de NATURA 2000	Financement pour le recrutement d'un animateur concepteur du DOCOB sur 2 ans	

- Actions localisées
- Actions couvrant l'ensemble du périmètre

Le contrat de pays établi entre la Région et la Communauté de Communes du Cap Sizun pour la période à venir ne figure pas dans ce tableau car il est en cours d'élaboration.





# Un plan d'investissement raisonné

En vue de répondre aux objectifs affichés, un effort d'investissement conséquent est proposé aux partenaires sur la période 2012-2016.

Le plan d'investissement est évalué à 1 480 000 € H.T.

	Montant € HT	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Préserver gérer les espaces</b>	<b>164 000</b>	<b>40 000</b>	<b>124 000</b>			
Matériel technique automatisé d'entretien des espaces	126 000	40 000	86 000			
Eco-compteurs / lecteur optique	38 000		38 000			
<b>Qualification de l'accueil du visiteur</b>	<b>1 256 000</b>	<b>130 000</b>	<b>319 000</b>	<b>300 000</b>	<b>256 000</b>	<b>221 000</b>
Aménagement maison des gardiens de phare (+ mobilier)	412 000				191 000	221 000
Aménagement d'un espace pédagogique dans la maison de site	15 000				15 000	
Nouveau concept boutique (et aménagements)	30 000	30 000				
Autocom message d'accueil	10 000	10 000				
Plan de jalonnement	50 000			50 000		
Signalétique sur site	15 000		15 000			
Parking automatisé	141 000		141 000			
Amélioration des circulations douces (vélo piéton)	106 000		106 000			
Achat navette	200 000			200 000		
Réhabilitation en semi-automatique des sanitaires (réhabilitation simple 105 000 €)	187 000		87 000	50 000	50 000	
Peintures extérieures déambulateur et maison de site	60 000	60 000				
Remplacement des portes et modifications des accès	30 000	30 000				
<b>Mettre en place un projet scientifique et culturel</b>	<b>40 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>			
Développement d'une application mobile	20 000		20 000			
Pupitres d'interprétation sur belvédères	20 000	20 000				
<b>Valoriser et promouvoir le Grand Site</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>				
Création d'un nouveau site internet	20 000	20 000				
<b>Total</b>	<b>1 480 000</b>	<b>210 000</b>	<b>493 000</b>	<b>300 000</b>	<b>256 000</b>	<b>221 000</b>

Plan d'investissement prévisionnel : les financements ne sont pas à ce jour confirmés pour l'ensemble des partenaires.

Le financement de ces investissements se répartit entre :

- ⊙ Syndicat Mixte de la Pointe du Raz,
- ⊙ Communauté de Communes du Cap Sizun,
- ⊙ Conseil Général du Finistère,
- ⊙ Conseil Régional de Bretagne,
- ⊙ Conservatoire du Littoral,
- ⊙ État.





# ANNEXES

- ⊙ Délibération du Conseil Communautaire : approbation du portage de la demande de label
- ⊙ Délibération du Syndicat Mixte : engagement dans le nouveau projet de label Grand Site
- ⊙ Charte des espaces côtiers
- ⊙ Convention de gestion des espaces naturels
- ⊙ Fiches projet des investissements programmés
- ⊙ Tableau des actions programmées
- ⊙ Fiche d'évaluation Tourisme Durable pour les hébergements de l'Agence Ouest Cornouaille Développement



## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2012**

L'an deux mille douze, le douze juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap Sizun se sont réunis à la salle polyvalente de Mahalon sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 1<sup>er</sup> juin 2012.

### **Etaient présents :**

**AUDIERNE :** DONVAL Jacqueline, HANICOTTE Frédéric, PICHAVANT Anne ;

**BEUZEC-CAP-SIZUN :** BESCOND Catherine, LE BRAS Jean Pierre ;

**CLEDEN-CAP-SIZUN :**

**CONFORT-MEILARS :** GUEGUEN Paul ;

**ESQUIBIEN :** GUILLON Didier, VELLY Jacques ;

**GOULIEN :** GOARDON Henri, NORMANT Marie Thérèse ;

**MAHALON :** LE GALL Bernard, CLAQUIN Eric, CROQ Yvette ;

**PLOGOFF :** LEMAITRE Maurice, RENAULT Marie Elisa, YVENOU Joël ;

**PLOUHINEC :** DUPRE William, GORNES Bernard, LOSSY Martine ;

**PONT-CROIX :** MOAN Henri, GUILLOU Jeanine ;

**PRIMELIN :** DONNART Alain, FLOCH Jean Guillaume, LE LAY Gisèle ;

### **Absents excusés :**

**AUDIERNE :** MOALIC-VERECHIA Joëlle a donné procuration à DONVAL Jacqueline ;

**BEUZEC CAP SIZUN :** PICHON Jean;

**CLEDEN CAP SIZUN :** KERSAUDY Nadine, BLOCH Annie CAM Ronan ;

**CONFORT-MEILARS :** KERLOC'H Christelle a donné procuration à GUEGUEN Paul, TUFFET Philippe ;

**ESQUIBIEN :** ROE Henri ;

**GOULIEN :** L'HELGOUAC'H Claude a donné procuration à GOARDON Henri ;

**PLOUHINEC :** GARREC Pierre a donné procuration à DUPRE William, KERAVEC Marie Thérèse a donné procuration à LOSSY Martine, SERGENT Marie Christine a donné procuration à GORNES Bernard ;

**PONT-CROIX :** CAJEAN Claude a donné procuration à MOAN Henri ;

### ***Assistaient également à la séance :***

*Mr GOURMELEN Jean-Claude, DGS - Mr LANNOU Philippe, secrétaire ;*

**SECRETAIRE DE SEANCE :** CLAQUIN Eric

**Nombre de membres en exercice : 37**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'absents : 13**

**Nombre de procurations : 7**

**Nombre de votants : 31**

**2012.6.12.8 LABEL GRAND SITE DE FRANCE : DOSSIER DE CANDIDATURE  
«LA POINTE DU RAZ EN CAP SIZUN »**

Monsieur le Président expose qu'au terme des travaux de restauration en 1996, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz s'est vu confier la gestion du périmètre qui va de la Pointe du Raz à la Pointe du Van, assurant en outre toutes les actions de communication, d'information, et de sensibilisation au respect de ces espaces fragiles. Au vu des résultats, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz a obtenu le 17 juin 2004 le label Grand Site de France.

En 2009, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz a lancé la réalisation d'une étude destinée à redessiner la stratégie de développement du site et d'accueil des publics. Dans le même temps, la Communauté de Communes du Cap Sizun devenait l'opérateur unique pour la gestion des milieux naturels.

Ces conditions nouvelles ont conduit le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, la Communauté de Communes du Cap Sizun, le Conservatoire du Littoral, le Département du Finistère, la Région Bretagne, en partenariat avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement et l'Agence de Développement Touristique du Finistère, avec le concours de la DREAL, à travailler de concert à la définition d'une nouvelle ambition commune ainsi qu'à l'élaboration d'un projet global de préservation, d'animation et de développement du Grand Site. Ce nouveau projet, qui s'inscrit dans le cadre d'un périmètre étendu vers les côtes Nord du Cap Sizun, et formalisé dans le Schéma de Gestion 2012-2018, inscrit clairement les contributions des partenaires à la conduite des actions. Il a été réalisé avec la volonté affirmée de conquérir ensemble et sur un périmètre nouveau baptisé « La Pointe du Raz en Cap Sizun », le label Grand Site de France, gage d'excellence et d'exemplarité. Pour atteindre les objectifs énoncés, la Communauté de Communes du Cap Sizun, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz, le Département du Finistère, la Région Bretagne, le Conservatoire du Littoral, en partenariat avec l'Etat s'engagent

- à fonder un nouveau mode de gouvernance reconnaissant à la Communauté de Communes son rôle légitime de porteur de la démarche de labellisation, de coordinateur des opérations relatives au Grand Site, d'opérateur unique pour la gestion des espaces naturels du Cap Sizun, contribuant à la mise à disposition des moyens nécessaires à l'accomplissement des actions proposées ;
- à veiller à l'appropriation du Grand Site par les habitants et à les conforter dans leur rôle d'ambassadeur auprès des visiteurs ;
- à mettre en œuvre les programmes de suivi et d'évaluation nécessaires à la bonne gestion du Grand Site, et à en produire les résultats ;
- à développer une veille opérationnelle permanente pour une meilleure réactivité dans les interventions ;
- à considérer les attentes des visiteurs, à requalifier l'offre et à garantir la qualité d'accueil ;
- à favoriser les retombées économiques sur le territoire ;
- à assurer dans un esprit de développement durable la place des activités humaines au cœur du Grand Site.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme et accepte** ces engagements.

- **Valide** le projet de périmètre de 2024 hectares présenté dans le cadre de la démarche de labellisation « La Pointe du Raz en Cap Sizun ».

- **Affirme** la volonté de la Communauté de Communes du Cap Sizun de porter la démarche de labellisation.

Pour copie certifiée conforme,  
A Mahalon, le 12 juin 2012

Le Président,

Bernard LE GALL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-242900629-20120612-2012-12-juin-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2012

Publication : 18/06/2012

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA PROTECTION  
DE LA POINTE DU RAZ ET DU CAP SIZUN**

---

**COMITE SYNDICAL**

**Lundi 11 juin 2012**

---

Une réunion du comité syndical s'est tenue le lundi 11 juin 2012 à 10h30 à la salle polyvalente de Plogoff sous la présidence Monsieur Maurice LEMAITRE

Etaient également présents :

Monsieur Ronan CAM, Délégué de la Communauté des Communes du Cap Sizun  
Monsieur Pierre GRIFFON, Délégué de la Communauté des Communes du Cap Sizun  
Monsieur Jean Pierre BREZULIER, Délégué de la Communauté des Communes du Cap Sizun  
Monsieur Joël YVENOU, Délégué de la Communauté des Communes du Cap Sizun  
Monsieur Alain DONNART, Délégué de la Communauté des Communes du Cap Sizun  
Madame Michelle MENS, Déléguée de la Communauté des Communes du Cap Sizun  
Monsieur Pierre-Yves PERENNOU, Président de l'Association des Commerçants  
Monsieur Bruno CARIOU, Directeur du Syndicat Mixte

Absents excusés :

Monsieur Raynald TANTER, Conseiller Général du canton du Guilvinec  
Monsieur Mickaël QUERNEZ, Conseiller Général du canton de Quimperlé  
Monsieur Daniel COUIC, Conseiller Général du canton de Pont l'Abbé  
Monsieur Didier GUILLON, Conseiller Général du canton de Pont Croix  
Madame Nadine KERSAUDY, Déléguée de la communauté des communes  
a donné procuration à Monsieur Ronan CAM  
Monsieur Frédéric HANICOTTE, Délégué de la Communauté des Communes  
Monsieur Denis BREDIN, Délégué de Rivages du Conservatoire du Littoral

**DELIBERATION**

• **OBJET : Label Grand Site de France- Dossier de candidature :**

Au terme des travaux de restauration en 1996, le Syndicat Mixte s'est vu confier la gestion du périmètre qui va de la Pointe du Raz à la Pointe du Van, assurant en outre toutes les actions de communication, d'information, et de sensibilisation au respect de ces espaces fragiles. Au vu des résultats obtenus, le Syndicat Mixte a obtenu le 17 juin 2004 le label Grand Site de France.

En 2009, le Syndicat Mixte a lancé la réalisation d'une étude destinée à redessiner la stratégie de développement du site et d'accueil des publics. Dans le même temps, la Communauté de Communes du Cap Sizun devenait l'opérateur unique pour la gestion des milieux naturels.

Ces conditions nouvelles ont conduit le Syndicat Mixte, la Communauté de Communes du Cap Sizun, le Conservatoire du Littoral, le Département du Finistère, la Région Bretagne, en partenariat avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement et l'Agence de Développement Touristique du Finistère, avec le concours du Réseau des Grands Sites de France et de la DREAL, à travailler de concert à la définition d'une nouvelle ambition commune ainsi qu'à l'élaboration d'un projet global de préservation, d'animation et de développement du Grand Site. Ce nouveau projet, qui s'inscrit dans le cadre d'un périmètre étendu vers les côtes Nord du Cap Sizun, et formalisé dans le Schéma de Gestion 2012-2018, inscrit clairement les contributions des partenaires à la conduite des actions. Il a été réalisé avec la volonté affirmée de conquérir ensemble et sur un périmètre nouveau baptisé « La Pointe du

Raz en Cap Sizun », le label Grand Site de France, gage d'excellence et d'exemplarité. Pour atteindre les objectifs énoncés, la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte, le Département du Finistère, la Région Bretagne, le Conservatoire du Littoral, en partenariat avec l'Etat s'engagent :

- à fonder un nouveau mode de gouvernance reconnaissant à la Communauté de Communes son rôle légitime de porteur de la démarche de labellisation, de coordinateur des opérations relatives au Grand Site, d'opérateur unique pour la gestion des espaces naturels du Cap Sizun, contribuant à la mise à disposition des moyens nécessaires à l'accomplissement des actions proposées ;

- à veiller à l'appropriation du Grand Site par les habitants et à les conforter dans leur rôle d'ambassadeur auprès des visiteurs ;

- à mettre en œuvre les programmes de suivi et d'évaluation nécessaires à la bonne gestion du Grand Site, et à en produire les résultats ;

- à développer une veille opérationnelle permanente pour une meilleure réactivité dans les interventions ;

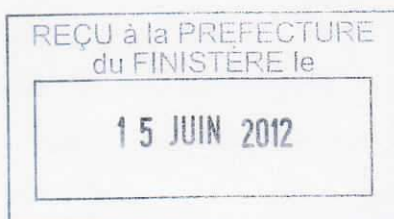

- à considérer les attentes des visiteurs, à requalifier l'offre et à garantir la qualité d'accueil ;

- à favoriser les retombées économiques sur le territoire ;

- à assurer dans un esprit de développement durable la place des activités humaines au cœur de Grand Site.

Les membres du comité syndical réunis le 11 juin 2012 confirment et acceptent ces engagements, et valident le périmètre de 2024 hectares présenté dans le cadre de la démarche de labellisation.

Pour extrait conforme,  
A Plogoff, le 11 juin 2012  
Le Président  
Maurice LEMAITRE







## CHARTRE DES ESPACES CÔTIERS BRETONS

Par la signature de la présente charte des espaces côtiers bretons, le Conseil régional de Bretagne et le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement reconnaissent :

1. le diagnostic, les enjeux et le projet d'avenir pour la zone côtière bretonne contenus dans la charte ;
2. les principes qui doivent régir l'action de tous sur le littoral et les dispositifs de gouvernance nécessaires pour faire vivre la charte ;

et prennent l'engagement de travailler conjointement pour mettre en œuvre des actions répondant aux enjeux de la charte.

Les communes d'Esquibien, de Plozévet, de Tréffiagat et de Plobannaec-Lesconil s'engagent également sur les enjeux de la charte.

En signant la charte, le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement et les communes ci-dessus s'engagent notamment à développer des axes de travail annexés à ce document.

Tréguennec, le 12 décembre 2011

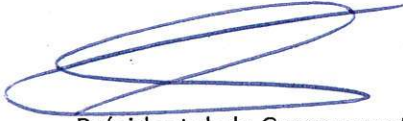
M. Jos LE GALL

Président du Syndicat Intercommunautaire  
Ouest Cornouaille Aménagement

Mme. Isabelle THOMAS

Vice-présidente chargée de la  
Mer et de la protection du littoral  
du Conseil régional de Bretagne

M. Bernard LE GALL



Président de la Communauté de  
Communes du Cap Sizun

M. Pierre PLOUZENNEC



Maire de Plozévet

M. David CHEVRIER

Maire de Treffiat



M. Alain LUCAS

Maire de Plobannaec-Lesconil



M. Didier GUILLON



Maire d'Esquibien

# ANNEXE

Riche de près de 300 km de côte, l'ouest Cornouaille bénéficie d'un littoral exceptionnel alternant des paysages variés : estuaire, falaise ou encore plage. Jouissant d'un patrimoine naturel remarquable et culturel fort, la région connaît les problématiques des pays maritimes comme celui de la pression foncière et de la place des activités primaires sur le littoral confrontée à l'avancée de l'urbanisation et du tourisme.

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement -SIOCA- est engagé dans l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale -SCoT- de ce territoire. Il a porté, avec le soutien de l'Agence Ouest Cornouaille Développement -AOCD-, une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière, lancée en 2006 via l'appel à projets de la DATAR, qui s'est révélée très positive pour avancer dans la stratégie de développement de ce secteur.

Depuis 2007, sans mettre spécifiquement en avant le terme GIZC, le SIOCA avec l'appui de l'AOCD a poursuivi les démarches de développement du territoire en ayant à l'esprit les principes de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

## Une stratégie de développement basé sur la maritimité du territoire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable -PADD - du SCOT s'inspire de la GIZC et de la charte des espaces côtiers bretons. En effet, les acteurs du territoire ont choisi un scénario reposant sur le caractère maritime du territoire pour envisager sa stratégie de développement.

Le PADD est le document pivot du SCOT puisqu'il pose les grandes orientations de développement retenu pour les 20 ans à venir.

Dans le domaine maritime, ce scénario souligne 7 points principaux :

- *Un investissement fort pour préserver le secteur de la pêche considéré comme un enjeu économique et culturel à conforter ;*
- *L'élargissement de la « maritimité » aux productions agricoles locales (produits transformés) ;*
- *Une politique d'écotourisme marquée ;*
- *Des activités maritimes à lier avec les spécificités géographiques ;*
- *La viabilité d'un complexe portuaire performant ;*
- *L'organisation d'événements pour conforter l'image maritime ;*
- *Une logique de filière à faire prévaloir.*

Ces objectifs de développement territorial vont conditionner pour les 20 prochaines années les politiques de l'aménagement, de l'habitat, des déplacements, d'économie... de l'ouest Cornouaille.

## Des actions qui contribuent à la gestion intégrée des zones côtières

Les actions des acteurs de l'ouest Cornouaille participent pleinement à la gestion intégrée du territoire. Par ailleurs, des réflexions sont en cours et pourront se concrétiser dans les années à venir. L'ensemble des acteurs du littoral est, et sera sensibilisé sur les enjeux d'une gestion intégrée des zones côtières et, pourront s'engager à nos côtés en signant à leur tour la charte des espaces côtiers.

## **Renforcer l'ambition maritime des Bretons**

---

Afin de sensibiliser, informer et mobiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux du littoral pour que chacun puisse disposer du même niveau de connaissance et des mêmes données actualisées, un outil commun dédié sera construit. L'idée est de créer un portail Internet ou une plateforme collaborative où les professionnels, collectivités, habitants, ...trouveront des informations sur notre littoral. Une vision d'ensemble partagée permettra le développement durable de la zone côtière.

## **Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable**

---

Les objectifs du programme LEADER et de l'axe 4 du FEP s'inscrivent pleinement dans ce chantier. En 2009, a démarré un nouveau programme européen de développement local LEADER 2008-2013 dont la priorité cible s'énonce comme « Favoriser les dynamiques d'un territoire rural et littoral en gérant durablement les ressources locales ».

En 2008-2009, l'association Pesca Cornouaille a préparé et déposé une candidature pour l'appel à projets de l'axe 4 du FEP « Développement durable des zones de pêche en Cornouaille ». La convention de mise en œuvre a été signée en juin 2010. L'AOCD a participé à l'élaboration de la candidature et le président de l'AOCD est membre du comité de programmation du groupe FEP Cornouaille.

La place de la pêche sera confortée dans un souci de développement durable. Elle est affirmée comme une priorité dans le SCoT. Une stratégie de la différenciation par la qualité sera recherchée. Le développement des produits labellisés associés au territoire et le développement de nouvelles ressources marines seront explorés dans la cadre de la nouvelle démarche GIZC. Ces activités s'inséreront dans une politique de labellisation et de qualité cohérente avec l'image du territoire, la préservation de ses ressources naturelles et environnementales.

La mutation des ports de pêche vers la plaisance devra être suivie de prêt afin de garantir les infrastructures nécessaires au maintien et à l'évolution de l'activité halieutique.

## **Promouvoir des activités touristiques et nautiques durables**

---

L'ouest Cornouaille s'est inscrit dans une stratégie de développement du tourisme durable qui met en avant la découverte des patrimoines naturel et culturel, les activités de plein air, la formation des professionnels du tourisme aux éco-gestes, ainsi qu'une offre disponible toute l'année avec des séjours promotionnels en février pour étaler la fréquentation,... Cette stratégie et la motivation des professionnels ont aidé le territoire à remporter le trophée du tourisme responsable « voyage-sncf.com » en 2009.

Afin de créer du lien entre les acteurs du tourisme et le milieu de la pêche, une démarche de qualification sur le tourisme de pêche en mer intitulée « la Mer par excellence » est menée par l'AOCD. Elle a pour but de promouvoir l'identité maritime du territoire, la filière pêche professionnelle et les bonnes pratiques de pêche de loisir afin de les valoriser auprès des vacanciers comme de la population locale. Elle s'adresse aux professionnels du tourisme (Offices de Tourisme, hébergements, restaurants, équipements de loisirs) qui font l'effort de se former et de s'informer sur le milieu de la pêche et postulant à une certification pour 3 ans (engagement au respect d'une charte). La certification vise à leur donner une connaissance du monde professionnel et des différentes pratiques de pêches récréatives, ainsi qu'un certain nombre d'outils de communication.

La randonnée sous toutes ses formes est valorisée depuis longtemps dans le territoire, mais la création de la véloroute littorale autour de l'ouest Cornouaille dans les années à venir (2012 à 2014)

donnera une ampleur nouvelle aux déplacements cyclistes. Des liaisons locales entre les bourgs et les plages seront également réalisées, notamment en baie d'Audierne autour de la route du vent solaire.

Le nautisme et la découverte du milieu marin est encouragée : par exemple, découvrir le littoral par la mer en organisant, avec Nautisme en Finistère, la semaine du petit cabotage en Cornouaille. Des collaborations sont également établies avec l'association De Navigatio pour une navigation plus écologique,... Il s'agira aussi de faire connaître les acteurs du territoire entre eux.

Le développement de la plaisance devra être réalisé dans le cadre d'un aménagement permettant une gestion optimisée des différents usages portuaires. Ce développement doit s'insérer dans une approche de plaisance durable, intégrant la prise en compte de préservation des milieux naturels et de l'environnement.

### **Maîtriser l'urbanisation et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral**

---

Dans un souci de gestion économe du foncier, le SIOCA encourage l'utilisation, de manière prioritaire, des espaces libres ou mal utilisés des enveloppes urbaines. Cela implique également, pour les nouvelles urbanisations, de promouvoir des aménagements et des morphologies qui permettent d'optimiser l'espace utilisé.

Des journées de formations, à destination des élus notamment, sur les formes urbaines et les densités seront organisées.

### **Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone côtière**

---

Une stratégie de valorisation du patrimoine naturel en développant des outils de médiation est en cours : une carte des milieux et paysages de l'ouest Cornouaille, un livret de découverte, un circuit multimédia, des prestations accompagnées de sorties nature, des centres d'interprétation de l'environnement.

Un travail de concertation et de mise en réseau avec les gestionnaires de sites naturels dont Natura 2000 à terre et en mer a été activé.

### **Garantir la qualité des paysages côtiers**

---

Une trame verte et bleue sera mise en place via les documents d'urbanisme des communes. Par son rôle paysager, elle répond au cadre de vie de qualité recherché par les habitants. La trame verte et bleue se compose d'espaces de sensibilités différentes auxquels sont associés des objectifs de gestion adaptés. Les coupures d'urbanisation garantissent également des espaces préservés de toute urbanisation.

### **Accélérer la restauration de la qualité des masses d'eau côtière**

---

Un des fils conducteurs d'une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières est la qualité des masses d'eaux côtières. Les enjeux socio-économique du territoire sont directement liés à la qualité de l'eau pour les activités qui en sont dépendantes : pêche, conchyliculture, et les activités de loisirs ou récréative comme la baignade, la plongée, la plaisance et les sports nautiques. L'ensemble de l'ouest Cornouaille est, aujourd'hui, couverte par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des

Eaux. Ces derniers élaborent leur politique de gestion des eaux en forte collaboration avec les acteurs du développement local.

### **Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime**

---

Un schéma d'interprétation du patrimoine historique, faisant une large part au patrimoine maritime : ports abris, histoire des ports du Guilvinec, d'Audierne, de Douarnenez avec un chemin de la sardine ... a été mis en place.

Un réseau des musées maritimes de l'ouest Cornouaille est en cours de structuration.





**CONVENTION DE GESTION**

**PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN**

**DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

**PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL  
ET DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE**

**SUR LE TERRITOIRE DU CAP SIZUN**

Vu l'article L 322-9 du Code de l'environnement  
Vu l'article L142.1 du Code de l'urbanisme

**Entre**

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, représenté par son Directeur, agissant en application de l'article R 243-29 du Code de l'Environnement,  
**appelé « le Conservatoire »**

Le Département du Finistère, représenté par M. Pierre MAILLE, Président du Conseil général agissant au nom du Département en vertu de la délibération de la Commission permanente du 1<sup>er</sup> février 2010,  
**appelé « le Département »**

**d'une part,**

**et**

La Communauté de communes du Cap Sizun, représentée par son Président Monsieur Bernard LE GALL, agissant en vertu des délibérations du Conseil communautaire du 14 octobre 2004 et du 4 juin 2009,  
**appelé « le Gestionnaire »**

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz, représenté par sa Présidente, Madame DONVAL, agissant en vertu d'une délibération du Comité syndical du 17 décembre 2008,  
**appelé "le Syndicat mixte"**

**d'autre part,**

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule général**

La présente convention est établie en application de l'article L. 322-9 du Code de l'Environnement qui prévoit que «les immeubles du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peuvent être gérés par les collectivités locales ou leurs groupements

ou les établissements publics ou les fondations et associations spécialisées agréées qui en assurent les charges et perçoivent les produits correspondants. Priorité est donnée, si elles le demandent, aux collectivités locales sur le territoire desquelles les immeubles sont situés. Les conventions signées à ce titre entre le Conservatoire et les gestionnaires prévoient expressément l'usage à donner aux terrains, cet usage devant obligatoirement contribuer à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 322-1".

Elle est établie en application de la convention-type approuvée par le Conseil d'administration du 11 mars 2004.

La présente convention est également établie en application des dispositions de l'article L142-10 du Code de l'urbanisme qui prévoit que la gestion des espaces naturels sensibles départementaux peut être confiée à une personne publique y ayant vocation.

Cette convention comprend les chapitres suivants qui constituent un tout : le chapitre 1 qui concerne les principes généraux de la gestion, le chapitre 2 qui précise les dispositions d'exécution.

### Concernant les sites

Les sites du Cap Sizun sont des sites naturels majeurs français.

Le Conservatoire du littoral et le Conseil Général du Finistère développent une politique d'acquisition cohérente sur un ensemble de sites naturels sur le littoral du Cap Sizun, après approbation de ces opérations par son Conseil d'administration pour le Conservatoire du littoral, en date des : 6 octobre 1983, 28 octobre 1987, 26 octobre 1988 et 26 octobre 1994.

Pour le Conservatoire, les zones d'acquisition à l'amiable, par préemption ou par expropriation autorisées par le Conseil d'administration, portent sur une surface totale d'environ 420 ha. Ils sont acquis ou en cours d'acquisition par le Conservatoire à la date de la signature de la convention.

### Contexte des choix de gestion

Les sites naturels d'intérêt départemental, régional, national ou international de la côte du Cap Sizun, ont été acquis compte tenu de leur intérêt faunistique, floristique, paysager et historique.

Ces sites naturels font l'objet de programmes importants de restauration. Pour mener à bien des actions de réhabilitation des espaces naturels, les signataires de la convention, ont convenu que leurs actions de protection et de restauration devaient être coordonnées.

Les objectifs sont la préservation et la gestion de la faune et de la flore associée ainsi que l'accessibilité du site au public.

La gratuité des accès au site est une valeur sociale qui sera privilégiée. Pour autant, les services (promenades guidées, topo-guides etc...) peuvent faire l'objet d'une rétribution.

Il est nécessaire de formaliser cette démarche partenariale et cette communauté d'intérêts par la présente convention.

Les zones d'acquisition autorisées par le conseil d'administration du Conservatoire du littoral, ou par le Conseil général du Finistère sont réparties sur 7 communes qui désirent être associées à la gestion.

Pour le Conservatoire du littoral : environ 385 ha sont acquis à la date de la signature de la convention :

- BEUZEC-CAP-SIZUN :
  - la zone d'acquisition dite du Millier, autorisée par les CA du 29 mars 1983 et 14 mai 1987, porte sur 60 ha. La surface acquise porte aujourd'hui sur 76 ha.
  - La zone d'acquisition dite de Kastel Koz, autorisée par les CA du 29 mars 1983 et 14 mai 1987, porte sur 50 ha. La surface acquise est aujourd'hui de 63 ha.
- CLEDEN-CAP-SIZUN :
  - La zone d'acquisition dite de Penharn, autorisée par les CA du 29 mars 1983 et 14 mai 1987 porte sur 30ha. La surface acquise aujourd'hui est de 28ha.



- La zone d'acquisition dite de Castelmeur, autorisée par les CA du 29 mars 1983 et du 14 mai 1987 porte sur 20 ha. La surface acquise aujourd'hui est de 19 ha.
- ESQUIBIEN :
  - La zone d'acquisition du Cabestan -Trez Goarem, autorisée par les CA du 13 mars 1980 et 3 juillet 1983 et 12 avril 2000 porte sur 70 ha acquis aujourd'hui.
- PLOGOFF :
  - La zone d'acquisition de Feunteun Aod autorisée par les CA du 13 mars 1980, du 3 juillet 1983 et du 12 avril 2000 porte sur 90 ha. La surface acquise aujourd'hui est de 61 ha.
  - La zone d'acquisition de la pointe du Raz autorisée par les CA du 26 octobre 1988 porte sur 102 ha, acquis à la date de signature de la convention.

Pour le Conseil général : conformément à l'article L142.1 du code de l'urbanisme, le Conseil général, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, des espaces naturels sensibles.

Le Conseil général est propriétaire de 184 hectares au titre de sa politique « espaces naturels sensibles » régie par les articles L142-1 et suivants du Code de l'urbanisme avec la répartition suivante :

- AUDIERNE	Bois de Suguenso	14,44 ha
- BEUZEC CAP SIZUN	Pointe de Kérivoal	19,95 ha
- CLEDEN CAP SIZUN	Pointe du Van - Baie des trépassés	74,48 ha
- ESQUIBIEN	Bois de Suguenso	20,36 ha
- PLOGOFF	Baie des Trépassés	22,25 ha
- PLOUHINEC		
	○ Saint Jean	6,69 ha
	○ Gwendrez	14,05 ha
	○ Menez Dregan	3,65 ha
	○ Pors Poulhan	0,87 ha
- PONT CROIX	Rive du Goyen	6,99 ha

#### Choix du gestionnaire

La Communauté de communes du Cap Sizun est gestionnaire d'une partie des espaces naturels sensibles du Conservatoire du littoral et du Département depuis 2005.

La volonté de mettre en place un opérateur unique afin de mutualiser les moyens humains et techniques en ce qui concerne la gestion des espaces naturels sur le Cap Sizun, formalisée par la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes en date du 4 juin 2009, nous amène à faire évoluer la convention de gestion.

Les terrains gérés par le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Pointe du Raz (Pointe du Raz, Pointe du Van, Baie des Trépassés), sont ajoutés à cette convention. La gestion des espaces naturels sur ces sites revient à la Communauté de communes. Le Syndicat mixte d'aménagement de la pointe du Raz garde sa mission d'accueil du public et d'animation.

Le Conseil général n'est pas gestionnaire des sites du Conservatoire mais est susceptible d'apporter une contribution financière à la gestion.

La gestion des sites naturels d'intérêt supra communautaire est confiée par convention à la Communauté de communes du Cap Sizun. Considérant que seules les communes peuvent prendre les arrêtés concernant la protection du site et sont des observatrices privilégiées du site, elles restent associées comme partenaires de la gestion.

## Chapitre 1- Principes généraux de la gestion

### Article 1.1 : Objet

Conformément à l'article L 322-9 du Code de l'environnement, le Conservatoire confie à la Communauté de communes du Cap Sizun, établissement public de coopération intercommunale, la gestion des terrains des sites du Cap Sizun qu'il a acquis.

Le département confie également à la Communauté de communes du Cap Sizun la gestion des terrains, espaces naturels sensibles qui lui appartiennent.

La présente convention s'applique de plein droit, aux terrains et immeubles déjà acquis et à ceux qui le seront postérieurement à la signature de la convention dans la limite du programme d'acquisition accepté par le Conseil d'administration du Conservatoire et des terrains acquis par décision du Conseil général.

Toute modification du programme d'acquisition fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

**Elle annule et remplace les conventions précédemment signées entre le Conservatoire du littoral, le Conseil général du Finistère, la Communauté de communes du Cap Sizun et le Syndicat mixte d'aménagement de la Pointe du Raz.**

La présente convention définit les droits et obligations des parties contractantes.

### Article 1.2 : Orientations de gestion

#### Les espaces naturels sensibles du Conservatoire du littoral

Conformément à l'article L.322-1 du Code de l'environnement, la gestion des sites a pour objectifs la sauvegarde de l'espace littoral ainsi que le respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Conformément à l'article L.322-9 du Code de l'environnement, « le domaine relevant du Conservatoire du littoral est du domaine public, à l'exception des terrains acquis non classés dans le domaine propre. Dans la limite de la vocation et de la fragilité de chaque espace, ce domaine est ouvert au public. »

#### Les espaces naturels sensibles départementaux

Conformément à l'article L 142-10 du Code de l'urbanisme, les sites sont aménagés pour être ouverts au public. Les aménagements doivent être compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels.

Seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur peuvent être admis sur les terrains acquis, à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels.

### Article 1.3 : Réglementation des activités, usages et utilisation du sol

**1.3-1 - Ne sont pas autorisés sur les terrains du Conservatoire et du Département :**

➤ les constructions nouvelles ainsi que les travaux publics ou privés de nature à altérer substantiellement l'équilibre écologique et la qualité du paysage,

➤ la circulation et le stationnement des véhicules motorisés hors des lieux prévus à cet effet, à l'exception des véhicules de service et de sécurité, et des engins agricoles, nécessaires à la gestion du site, sur les parcelles concernées,

➤ les activités commerciales non directement liées à la mission du Conservatoire et du Département,

- les compétitions sportives,
- Les activités de campement et de caravanage, y compris dans un véhicule.

**1.3-2** - Le conseil d'administration du Conservatoire et le Conseil général du Finistère peuvent autoriser des dérogations, chacun pour ce qui les concernent, aux interdictions visées à l'alinéa 1-3-1 du présent article.

**1.3-3** - Sont soumis à l'autorisation expresse du Directeur du Conservatoire et du Président du Conseil général du Finistère :

- Les travaux modifiant temporairement les lieux à l'exception de ceux prévus au plan de gestion et ceux découlant de l'entretien normal,
- Les extractions ou les mouvements de matériaux (fouilles, vestiges historiques ou archéologiques..),
- l'accès temporaire de véhicules motorisés sur les parcelles concernées,
- les manifestations temporaires, fêtes votives, films...

Un plan de gestion propre à chaque site précise les conditions particulières d'application du présent article. Les conditions d'exercices des activités sportives, préexistantes à l'acquisition, devront tenir compte de leur compatibilité avec la vocation des milieux naturels concernés.

Il est rappelé que les sites sont pour certains, en tout ou partie, protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels et paysagers pittoresques et de la réglementation sur les périmètres Natura 2000 et qu'il en résulte des obligations spécifiques.

#### **Article 1.4 : Obligations du Conservatoire et du Département**

Le Conservatoire et le Département assument pleinement leurs obligations de propriétaires, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, notamment pour ce qui concerne les impôts et les charges foncières auxquels sont ou pourraient être assujettis les biens objet de la présente convention.

Le Conservatoire et le Département définissent, en collaboration avec le gestionnaire, dans le cadre du plan de gestion des sites, les aménagements et les travaux nécessaires à la préservation, à la réhabilitation ainsi qu'à l'accueil du public sur le site (signalisation, information,...) et les études complémentaires nécessaires.

La fabrication des dispositifs d'information à mettre en place sur les sites est assurée par le Conservatoire et le Département selon les normes de leur charte graphique respective.

En application de l'article L.322-9 du code de l'environnement "le Conservatoire et le Département peuvent autoriser par voie de convention un usage temporaire et spécifique des immeubles dès lors que cet usage est compatible avec la mission poursuivie par le Conservatoire et le Département, telle que définie aux articles L.322-1<sup>du code</sup> de l'environnement et L.142.10 du code de l'urbanisme ».

Le Conservatoire et le Département accordent chacun en ce qui les concerne les concessions foncières, concluent les conventions agricoles ainsi que les conventions de chasse et de pêche. Le gestionnaire est co-signataire des conventions d'usage correspondantes, il en assure le contrôle.

Le Conservatoire et le Département contrôlent la gestion du site au regard de leurs objectifs statutaires et des conditions précisées dans la présente convention. Ils procèdent à son évaluation et peuvent avoir recours à toutes expertises ou consultations extérieures. Ils transmettent au gestionnaire toutes observations et suggestions nécessaires.

### **Pour le Conservatoire :**

Dans le cadre du plan de gestion, le Conservatoire participe aux investissements nécessaires à la conservation, à la restauration et à l'accueil du public, dans la limite de ses crédits annuels disponibles.

Le Conservatoire peut mandater le gestionnaire pour la maîtrise d'ouvrage ou bien lui confier la réalisation de certains travaux après passation d'une convention spécifique, établie dans le respect de la réglementation en vigueur.

### **Pour le Département :**

Le Département exécute ou fait exécuter sur ses terrains les travaux définis dans le cadre des programmes de protection. La Commune gestionnaire peut demander que lui soit confié tout ou partie des travaux selon les moyens dont elle dispose et selon la nature des opérations.

Le financement des travaux d'aménagement est normalement assuré à hauteur de 80 % par le Département et 20 % par la Commune gestionnaire, appliqués au montant hors taxe des engagements financiers effectifs. Le Département et le Gestionnaire bénéficient des concours et aides financières éventuels attachés à certains types de travaux. Le plan de financement est alors adapté en conséquence. La contribution du gestionnaire peut être apportée par des travaux en régie.

Les travaux de grosses réparations ainsi que de génie écologique sont pris intégralement en charge par le Département.

Gestion forestière du bois de Suguenou : l'organisation technique et administrative, de la gestion forestière est confiée à l'ONF, selon les termes de la convention ONF/CG en vigueur, relative à la mise en œuvre du régime forestier dans les boisements départementaux. Le financement des travaux correspondants est pris en charge en totalité par le département.

Gestion cynégétique : d'une façon générale, la chasse est interdite sur les terrains du Conseil général. L'organisation technique et administrative de la gestion cynégétique y est confiée par voie de convention à la Fédération départementale des chasseurs du Finistère. Des mesures particulières pourront être prises pour limiter les espèces en surnombre, sur proposition de la FDCF au Conseil général. Ces mesures appliquées sous le contrôle de la FDCF conservent un caractère exceptionnel et ne sont renouvelables qu'après bilan faunistique motivé.

Les mesures prises devront faire l'objet d'une publicité particulière auprès du public pour éviter tout incident. Les dispositions adoptées pour la gestion cynégétique ne modifient en rien les prérogatives du Département, propriétaire du sol.

### **Participation du Conseil général :**

Pour permettre au Département de déterminer une éventuelle participation financière allouée au gestionnaire pour la gestion des terrains, le gestionnaire adressera chaque année un bilan des dépenses de fonctionnement (gardiennage, surveillance, animation, entretien, nettoyage...) ainsi qu'un état prévisionnel des dépenses et des moyens humains consacrés à la gestion pour l'année à venir.

Les bilans se rapportant à l'année passée et le prévisionnel des dépenses seront adressés au Département avant le 15 octobre de l'année en cours d'exécution.

L'octroi de la subvention est subordonné au montant des crédits disponibles et aux critères définis par le Conseil Général relatif à l'aide à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

### **Article 1.5 : Obligations du gestionnaire**

Le gestionnaire s'engage à maintenir en bon état de conservation les terrains et les ouvrages et à en assurer la surveillance.

Il met en œuvre le plan de gestion visé à l'article 1.9 de la convention et fait respecter les prescriptions légales et réglementaires applicables sur les terrains confiés à sa gestion. Il transmet au

Conservatoire et au Département toutes informations utiles ou nécessaires au contrôle et à l'évaluation de la gestion telle que prévue dans la présente convention.

Aucune modification de l'état des lieux (coupes de bois, terrassements...), en dehors de celles qui contribuent à l'entretien normal, ne peut être effectuée par le gestionnaire sans l'autorisation expresse du Conservatoire et du Département pour leurs territoires respectifs.

Le gestionnaire assure pour ce qui le concerne, la bonne application des concessions et conventions mentionnées à l'article 1.4. Il peut en outre, avec l'accord préalable du Conservatoire ou du Département, négocier et signer des conventions-annexes, relatives à la gestion des sites.

Il a obligation de recouvrer les redevances et les recettes ordinaires de gestion. En cas de carence avérée, le Conservatoire peut se substituer à lui. Dans ce cas, ces produits restent la propriété du Conservatoire.

Conformément à l'article R.243-8-1 du Code de l'environnement, les conventions d'usage signées par le Gestionnaire et le Conservatoire peuvent avoir une durée supérieure à la convention de gestion visée à l'article 3.2 ci-après. Dans ce cas le Gestionnaire n'est lié au titulaire de la convention d'usage que jusqu'à l'échéance de la convention de gestion.

Le gestionnaire pourra passer des conventions particulières d'application de la présente convention avec d'autres partenaires (communes, associations..) pour certaines parties de la gestion (entretien, animation, surveillance...). Ces conventions sont cosignées par le Conservatoire du littoral et/ou le Conseil général.

#### **Article 1.6 : Ouverture au public**

Les terrains du Conservatoire et du Département sont ouverts au public dans des conditions compatibles avec la préservation du site et au regard des articles L.322-1 du Code de l'environnement et L.142-10 du Code de l'urbanisme.

Le gestionnaire peut organiser des animations si celles ci sont définies dans le plan de gestion du site ou si celles ci sont compatibles avec les objectifs de préservation précisés à l'article L.322-1 du Code de l'environnement et L.142-10 du Code de l'urbanisme et après accord du Conservatoire et du Département.

#### **Article 1.7 : Garderie<sup>1</sup>**

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer le gardiennage du site.

Les communes prennent éventuellement les dispositions réglementaires appropriées. Le gestionnaire consulte les signataires de la convention sur la désignation des gardes et la définition de leurs tâches.

Le garde ou toute autre personne mandatée par le gestionnaire est chargé de faire appliquer, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés, la réglementation en vigueur ainsi que les stipulations de la présente convention.

Pour le recrutement des gardes du littoral, le Gestionnaire s'appuie sur « le référentiel métiers » et « le guide du recrutement<sup>2</sup> » réalisés par le Conservatoire en partenariat avec Rivages de France<sup>3</sup> et l'ATEN.

Les gardes du littoral commissionnés et assermentés assurent la surveillance des sites et exercent certaines missions de police judiciaire en application des articles 29 du code de procédure pénale et L.322-10-1 du Code de l'environnement.

---

<sup>1</sup> La répartition des tâches fera l'objet d'un accord simple entre le Conservatoire et le gestionnaire sous forme d'un tableau de répartition des tâches. Le mot « garde » a ici deux acceptions : un sens générique qui nomme ainsi l'ensemble des personnels techniques et « garde » au sens juridique de garde assermenté.

<sup>2</sup> « Des outils pour recruter » guide de recrutement des agents affectés à la gestion des terrains du Conservatoire. Publication ATEN 2002

<sup>3</sup> Association nationale des gestionnaires des sites : Villa Carolus, route de Cabourg 14810 Merville-Franceville

Pour l'exercice de leurs missions, le directeur du Conservatoire remet aux gardes du littoral commissionnés et assermentés une plaque de commissionnement et une carte professionnelle (Article R. 243-8-5 du Code de l'environnement).

### **Article 1.8 : Comité de suivi de la gestion du site**

Un Comité de suivi entre les signataires de la présente convention pourra être mis en place sous demande de l'une des parties. Il se réunira autant de fois que nécessaire. Chaque signataire pourra s'adjoindre des personnes et organismes associés à la gestion des sites susceptibles d'apporter des éléments d'information utiles au Comité.

Ceci afin :

- d'établir le bilan de la gestion écoulée,
- de s'assurer de la cohérence des actions engagées par les différents partenaires,
- de proposer toutes mesures propres à améliorer la gestion des sites et leur aménagement.
- de valider le programme annuel des actions et aménagements à réaliser,

### **Article 1.9 : Plan de gestion**

Le Conservatoire et le Département, chacun pour les terrains qui les concernent, élaborent, sur la base d'un bilan écologique et patrimonial en liaison avec l'organisme gestionnaire, un plan de gestion et un programme des aménagements à réaliser sur les sites, conformes aux orientations énoncées dans l'article L322-1 du Code de l'environnement et le cas échéant dans l'article L.142-10 du Code de l'urbanisme et dans la présente convention.

Le plan définit les objectifs généraux de gestion, précise les activités autorisées et les activités compatibles avec la gestion des sites qui s'y exercent déjà ainsi que l'emplacement des équipements et aménagements nécessaires à la conservation des sites.

Le plan de gestion peut comporter conformément à l'article R. 243-8-3 « des recommandations visant à restreindre l'accès du public et les usages des terrains des sites ».

Le plan de gestion peut apporter, après négociation avec les partenaires ou lors de sa réactualisation, des éléments nouveaux entraînant une modification de la convention-cadre. Ces modifications sont constatées par avenant à cette convention. Le plan de gestion est approuvé par le Conservatoire, le Département et le Gestionnaire.

Par ailleurs, le Conseil général et le Conservatoire peuvent soumettre certains de leurs terrains au régime forestier (ONF).

### **Article 1.10 : Assurance**

Le gestionnaire s'engage à souscrire une assurance pour garantir sa part de responsabilité civile pour tous les risques matériels (biens mobiliers et immobiliers) liées à l'exploitation du bien et aux activités organisées dans le cadre du présent contrat. Il s'engage à avertir sa compagnie d'assurance que les terrains, objet de la présente convention, sont ouverts au public.

Le Conservatoire et le Département, en tant que propriétaires sont assurés en responsabilité civile et pour les bâtiments leur appartenant.

Le gestionnaire devra s'assurer que l'ouverture au public s'effectue dans le respect des règles relatives à la sécurité du public.

## **Chapitre 2 : Dispositions particulières relatives à l'affectation de bâtiments**

En cas d'acquisitions de bâtiments dans le futur, chaque élément bâti fera l'objet d'un examen attentif en vue de sa conservation ou de sa démolition et sa destination sera déterminée d'un commun accord entre les partenaires de la convention.

Dans le cas où l'un des bâtiments serait à démolir, il devra l'être dans les meilleurs délais techniques et administratifs.

Pour les bâtiments ou l'ensemble de bâtiments maintenus, les mesures de mise en sécurité notamment vis-à-vis du public et des mesures conservatoires devront être prises dans les meilleurs délais.

Le gestionnaire assure l'organisation technique, l'exploitation, la maintenance en état de propreté et la surveillance des bâtis et de leurs abords. Leurs destinations ultérieures arrêtées en commun devront être conformes aux missions du Conservatoire et du Département. Ces bâtiments auront pour vocation l'accueil du public et les animations sur la découverte du site, de son patrimoine naturel et culturel, de son histoire ou la gestion du site.

Des avenants à la présente convention ou des conventions particulières relatives à ces bâtis pourront être passés, le moment venu, précisant les modalités techniques et financières de réhabilitation, d'utilisation et de gestion.

Concernant le moulin de Kériolet, propriété du Conservatoire du littoral, une autorisation d'occupation temporaire est passée avec l'association Cap sur les moulins, qui y assure l'accueil du public, les animations et la valorisation du site ainsi que le petit entretien régulier.

### **Chapitre 3 : Dispositions d'exécution**

#### **Article 3.1 : Produits de la gestion**

Le gestionnaire recouvre les redevances d'occupation ainsi que les produits de la gestion ordinaire. Il est signataire, avec le Conservatoire ou le Département des conventions correspondantes.

Les redevances et produits que le gestionnaire est autorisé à percevoir sont employés exclusivement à acquitter les dépenses de gestion et de mise en valeur afférentes aux sites objet de la présente convention.

Sur le Bois de Suguensou, propriété du conseil général du Finistère, les produits issus de la gestion forestière (coupe de bois, menus produits...) sont perçus par le propriétaire et sont réinvestis notamment dans la gestion forestière prise en charge par le département.

#### **Article 3.2 : Durée, Résiliation, Indemnités**

La durée de la présente convention est de six ans reconductible une fois par décision expresse pour la même durée.

Tout changement législatif ou réglementaire affectant un ou plusieurs articles de la convention, en particulier toute modification de l'article L.332-9 du Code de l'environnement ou de l'article L.142-10 du Code de l'urbanisme ou de leurs textes d'application, entraînera la caducité de cette convention, sauf avenant la mettant en conformité.

Sa résiliation ou sa modification ne peut intervenir avant son terme, sauf accord entre les parties qui devra faire l'objet d'un avenant.

Elle pourra toutefois être résiliée par l'une des parties, dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne se conformerait pas à la présente convention. Cette résiliation interviendra deux mois après une mise en demeure restée sans effet.

Durant cette période, les parties peuvent s'en remettre à une instance de conciliation composée à parité d'administrateurs du Conservatoire du littoral de membres désignés par le Conseil général et d'administrateurs de Rivages de France, association nationale des gestionnaires.

S'agissant d'un contrat administratif, si le désaccord persiste, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Rennes.

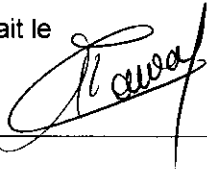
Il a été expressément convenu entre les parties que la résiliation ou le non-renouvellement de la convention et la cessation d'activité, quelle qu'en soient les raisons, ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation, notamment des travaux ou aménagements réalisés et attachés au fond qui restent alors propriété du Conservatoire ou du Département.

Fait en 4 exemplaires.

La Présidente du  
Syndicat mixte de  
la Pointe du Raz et  
du Cap Sizun

Jacqueline DONVAL

Fait le  
à



Le Président de la  
Communauté de  
communes




Berpard LE GALL \*

Fait le  
à Audierne

Le Directeur du  
Conservatoire du  
littoral,

Yves COLCOMBET  
Directeur

Fait le  
à Paris  
20 AVR. 2010

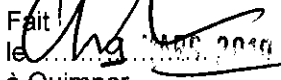


Le Président du  
Conseil général  
du Finistère,  
Pour le Président et par délégation  
La 1ère Vice-Présidente

Chantal SIMON-GUILLOU

Pierre MAILLE

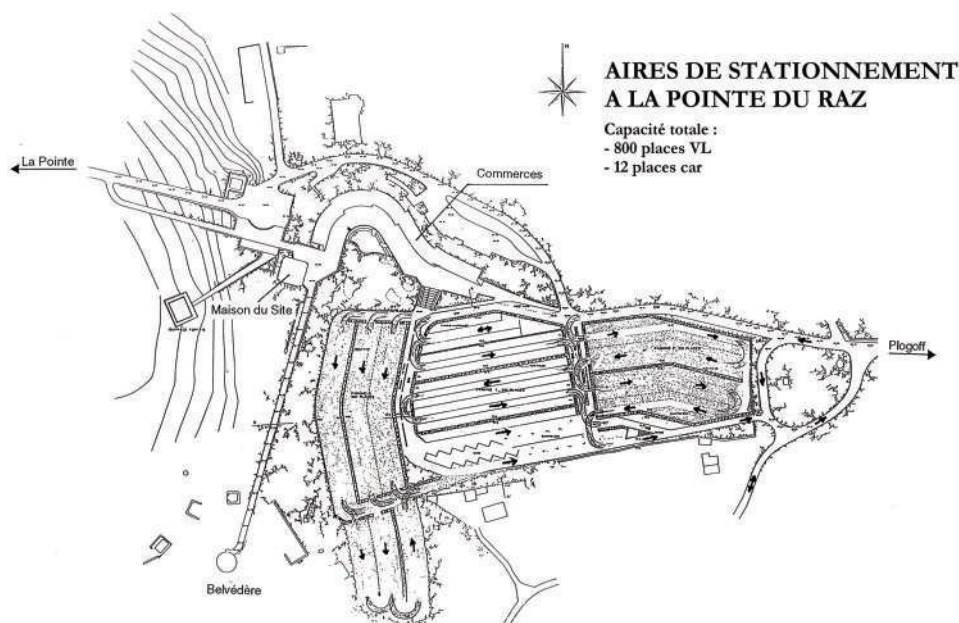
Fait le  
à Quimper





# Fiches Projet des investissements programmés

## FICHE 1 - La réorganisation de l'arrivée et du stationnement sur la Pointe du Raz



Les objectifs du projet :

- adapter les installations à l'importante fréquentation du Grand Site de la Pointe du Raz, estimée à 90 000 véhicules par an ;
- mettre en sécurité routière l'ensemble de la zone concernée ;
- améliorer des conditions d'approche et de circulation des véhicules ;
- rationaliser la procédure d'accès aux places de stationnement et réorganiser ces dernières (notamment stationnement camping-cars) ;
- améliorer les circulations pour les piétons et les cyclistes (jonction avec la véloroute et les sentiers de randonnée) en termes de confort, de sécurité et d'accessibilité ;
- simplifier et optimiser les modes de paiement au péage.

Pour répondre à l'ensemble de ces objectifs, il est proposé d'automatiser le parc de stationnement de la Pointe du Raz sur la commune de Plogoff, qui est géré par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, inspiré du principe d'aménagement retenu sur le site de la Grande Dune du Pilat



Installations des parkings automatisés de la Dune du Pilat

Ces interventions induisent deux types de chantiers :

- **Travaux résultant de l'automatisation**

Il s'agit de conserver 2 voies, avec 2 entrées et 2 sorties, tout en considérant que l'automatisation devrait améliorer le service aux usagers.

*Coût estimé à 141 000 € HT.*

- **Amélioration des circulations douces**

Les travaux de réfection des revêtements sur les parkings, après 15 ans d'utilisation, représentent une opportunité pour prendre en compte dans l'organisation de l'arrivée les flux générés par les déplacements doux (à pied ou à vélo), tendances qui devraient s'amplifier avec le prolongement de la véloroute. Dans ces conditions, une voie mixte piétons/vélos pourrait être réalisée à l'arrivée du parc de stationnement, parallèlement aux deux voies d'entrée, sur l'emprise du trottoir existant.

*Coût estimé à 106 000 € HT.*

- **Réflexion sur l'accueil des camping-cars**

Cette nouvelle candidature représente une opportunité pour poser la question de la place des camping-cars sur les sites. La présence de plus de 90 camping-cars recensés les jours de pointe sur le parking de la Pointe du Raz, le niveau de services proposés, et l'impact visuel qu'ils représentent, sont suffisamment préoccupants pour proposer des solutions alternatives : l'option minimaliste consiste à réorienter les camping-cars sur une aire de stationnement moins prégnante dans le paysage, mais toujours en site classé. Une deuxième option consiste à organiser des aires de stationnement hors site classé, en favorisant les itinéraires cyclables ou piétonniers pour accéder au périmètre du Grand Site.

Les conditions d'accueil des camping-cars devront faire l'objet d'une réflexion globale et inclure notamment les sites de la Pointe du Van, de Castelmeur et de la Pointe du Millier, très fréquentés par les camping-caristes.

Exemple de concentration de camping-cars :



## FICHE 2 - Assurer l'accès pour tous à la Pointe du Raz : la navette

Pour accéder au sémaphore et donc au point extrême de la pointe du Raz, il faut marcher sur une distance de 800 m ce qui constitue un obstacle pour :

- les personnes âgées, les personnes accompagnées de jeunes enfants, les personnes à mobilité réduites, en fauteuil.
- les groupes, souvent constitués de seniors et qui doivent respecter un emploi du temps chargé optimisé par les autocaristes.

De 1998 à 2008, le service de transport en site propre était assuré au moyen d'un bus fonctionnant au GNV propriété du Syndicat Mixte, l'exploitation faisant l'objet d'une prestation de service.

Ce service, proposé gratuitement aux visiteurs, faussait l'image d'un site accessible à pied pour le plus grand nombre des visiteurs, sans compter qu'il pesait fortement sur l'équilibre financier du Syndicat Mixte (en moyenne 80 000 €/an).

Toutefois, ce service était très apprécié des autocaristes et des tour-opérateurs qui l'utilisaient pour le transfert de leurs clients de l'espace d'accueil à la Pointe du Raz (pour information, 547 cars ont été recensés, en 2011, à la Pointe du Raz).

Considérant la réaction des groupes lors de l'arrêt de ce service en 2009, et dans l'attente de préciser les nouvelles conditions d'accueil sur le Grand Site, le Syndicat Mixte a autorisé durant une période transitoire le passage des cars jusqu'au sémaphore de la Pointe du Raz, en empruntant la voie de service. Si cet accord a permis d'apaiser les inquiétudes des autocaristes pour le déplacement des groupes, dans la pratique cette solution n'est pas satisfaisante. Elle n'est pas satisfaisante pour les conducteurs de car eux-mêmes qui, certains jours, manœuvrent très difficilement sur la placette de retournement à proximité du sémaphore, en raison du nombre excessif de cars.

Outre ce problème de concentration de cars à certaines périodes, cette solution n'est pas satisfaisante pour le Grand Site car elle nuit à l'image d'un site protégé, d'un espace naturel réhabilité.

Dans la nouvelle organisation de gestion qui sera retenue, cette problématique devra être intégrée.

Certains sites s'orientent vers l'utilisation de véhicules électriques. On retiendra que les différents types de véhicules proposés sur le marché ont un coût moyen de 200 000 € HT.

Versions électriques...



et solaires



Pour la prochaine navette de la Pointe du Raz, le concours d'un carrossier pourra être recherché.

### Fiche 3 - La refonte des installations sanitaires du Grand Site

Cette action consiste à :

- améliorer l'accueil et adapter les installations à l'importante fréquentation du Grand Site de la Pointe du Raz, estimée à 850 000 visiteurs par an ;
- optimiser les conditions d'hygiènes et le confort des visiteurs ;
- rechercher des économies en termes de consommation d'eau, d'électricité, de produits d'hygiène dans une démarche de développement durable.

Les interventions nécessaires :

- améliorer le niveau de résistance et d'accessibilité des sanitaires publics ;
- régler des problématiques de maintenance ;
- intégrer les installations dans le bâti existant.

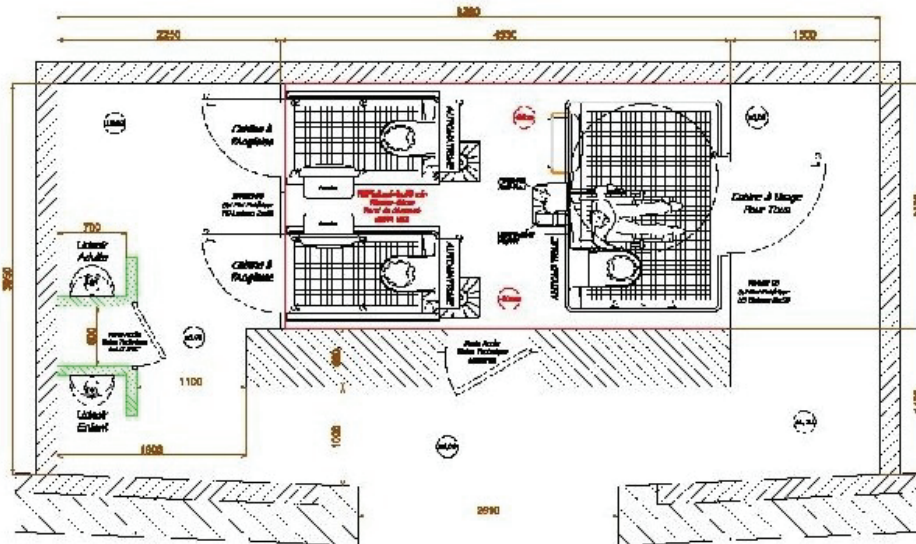
Dans le cadre de l'Opération Grand Site, 5 groupes de sanitaires ont été réalisés : 3 à la Pointe du Raz, 1 à la Baie des Trépassés, et 2 à la Pointe du Van.

Une automatisation complète de l'ensemble des blocs apparaît d'un coût trop élevé (estimée à 344 000 euros HT) comparativement à une remise en état classique des installations (estimée à 105 000 euros HT). Cette approche a conduit le Syndicat Mixte à explorer une autre voie visant à automatiser partiellement chacun des lieux.

La proposition consiste à regrouper, dans un même bloc, une cabine automatique accessible à tous types de public toute l'année, et un ensemble sanitaire rénové de façon classique et qui serait ouvert qu'une partie de l'année. Ce compromis permettrait de réduire les coûts d'investissement, tout en assurant un service de qualité toute l'année et d'optimiser la maîtrise des coûts d'entretien en contrôlant l'accès aux installations durant les périodes de moindre fréquentation du Grand Site.

Coût estimé à 186 800 € HT.

Version automatisation bloc sanitaires  
parking Pointe du Raz



SACILEC®		Pointe du Raz Arrêt des Cars
N° de licence: 2077 Date: 13-04-11 M.A.: 1/20 Doss.: N.F.		
SACILEC® 21, rue de la République 27120 - ST-GERM 02 33 33 33 33		SACILEC® est une marque de produits et services déposés et protégés par le droit de propriété intellectuelle SACILEC® est une marque de produits et services déposés et protégés par le droit de propriété intellectuelle
2077 - 12/11/11 - SACILEC		

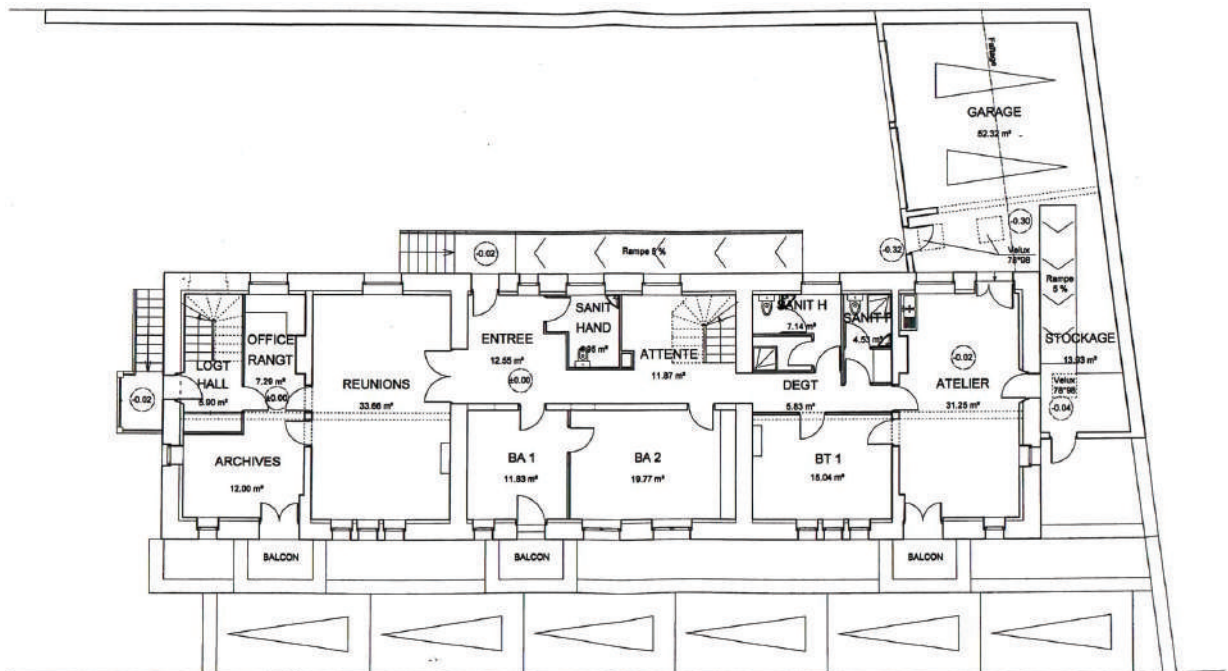
**FICHE 4 – De nouvelles fonctions pour l'ancienne maison des gardiens de phares**

À l'entrée du site naturel de la Pointe du Raz, le Conservatoire du Littoral est propriétaire d'un ancien immeuble des Phares et Balises.

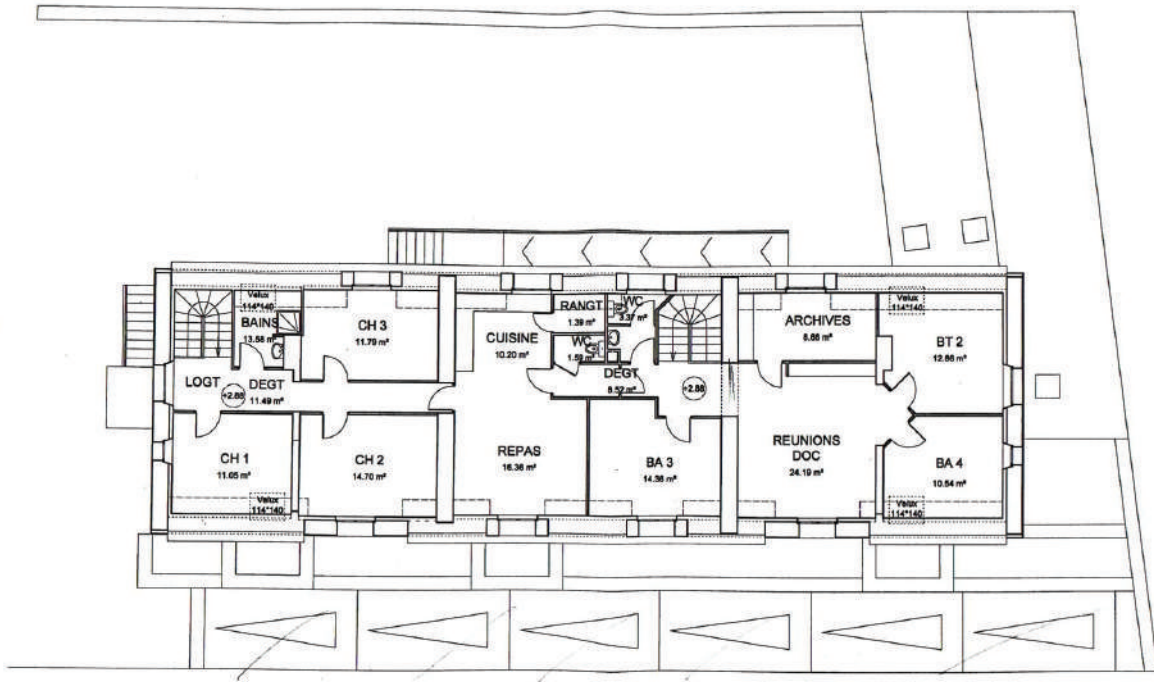


Vue extérieure de l'ancien immeuble des gardiens de phares

Projet d'aménagement de l'ancien immeuble des gardiens de phares :



<small>Logo Plogoff</small> <b>Nom du Maître d'Ouvrage</b> Hervé & Marie-Hélène LE BOT Architectes DPLG 39 rue de la République 29200 BREST Tel 02 98 80 42 16 Fax 02 98 80 37 89	<b>PLOGOFF R.D 784</b> <b>Bâtiment des gardiens de phares</b>	<b>ETAT PROJETE RDC</b>	1/100
	<small>Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire, ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent pas être directement utilisés pour la réalisation de la construction</small>	APS / DECEMBRE 2007	<b>788</b>



Maître d'ouvrage <b>Nom du Maître d'Ouvrage</b> Hervé & Marie-Hélène LE BOY Architectes DPLG 28 rue de la République 29200 BREST Tel 02 98 80 42 10 Fax 02 98 80 37 89	<b>PLOGOFF R.D 784</b> <b>Bâtiment des gardiens de phares</b>	<b>ETAT PROJETE ETAGE 1/200</b> APS / DECEMBRE 2007 <b>788</b>
---	--	--

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire, ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent pas être directement utilisés pour la réalisation de la construction

Cet immeuble représente une opportunité pour le gestionnaire du Grand Site :

- le manque de place dans la Maison de la Pointe du Raz représente un handicap pour le développement de projets de médiation. Un transfert des services administratifs du Grand Site permettrait de libérer un espace nécessaire pour le développement d'ateliers à la Maison de site, avec la possibilité d'utiliser, en activité de découverte, **la salle de réunion** projetée dans l'immeuble restauré du Conservatoire du Littoral.

- par ailleurs, au regard du niveau des loyers relevés en période touristique, le Syndicat Mixte éprouve chaque année des difficultés pour recruter le personnel saisonnier correspondant aux profils de postes attendus, ou encore pour accueillir étudiants et stagiaires. **L'aménagement de quelques chambres** permettrait de résoudre ce problème. Un **espace cuisine-repas** pourrait servir à la fois aux saisonniers hébergés et au personnel permanent qui prend ses repas sur place.

Coût estimé à 382 000 € HT

# Tableau des actions programmées

Actions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>PRESERVER, GERER ET VALORISER DURABLEMENT LES ESPACES</b>							
préserver et valoriser les milieux naturels							
protéger les espèces emblématiques							
préserver et valoriser la qualité paysagère des sites							
préserver le patrimoine bâti vernaculaire et l'héritage culturel des sites							
parfaire l'accueil des publics							
doter le Grand Site d'une nouvelle identité et d'une gestion harmonisée							
améliorer la connaissance du Grand Site							
maîtriser la dynamique des milieux							
améliorer l'appropriation des objectifs de préservation et des valeurs du Grand Site							
apporter au label une dimension d'insertion sociale							
réaliser un schéma d'intention paysagère							
<b>INFORMER, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LE VISITEUR</b>							
<b>Renforcer la visibilité</b>							
réaliser un nouveau site internet							
être présent sur les réseaux sociaux							
développer une application pour téléphones mobiles							
<b>Faciliter l'accès, les circulations et le stationnement sur les sites</b>							
reconsidérer le plan de jalonnement routier et la signalisation							
améliorer l'accueil à l'arrivée sur le Grand Site							
déplacements doux							
intégrer les camping-cars dans le paysage							
<b>Permettre l'accessibilité de tous les publics</b>							
améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite							
assurer l'accès à l'extrême pointe par la navette							
<b>Diffuser une information de qualité</b>							
développer les services d'accueil							
réorganiser l'accueil et l'information touristique							
mobiliser les institutionnels pour relayer les informations							
<b>Développer un accueil éco-responsable et durable</b>							
mettre en place des actions éco-responsables							
<b>ENRICHIR L'EXPERIENCE DES VISITEURS</b>							
<b>Médiation du patrimoine</b>							
activités de médiation							
événementiels							
<b>Création d'œuvres contemporaines</b>							
programmation culturelle sur l'année							
<b>ACTIVITES DES COMITES THEMATIQUES</b>							
Comité de pilotage " espaces naturels "							
Comité " randonnée et activités de plein air "							
Comité " programmation culturelle et médiation "							



# FICHE DE DIAGNOSTIC

## PRESTATIONS HEBERGEMENT FILIERE TOURISME DURABLE OUEST CORNOUAILLE

### IDENTITE DU PRESTATAIRE ET TYPOLOGIE DE L'OFFRE PROPOSEE

Entretien avec :

Date :

Coordonnées du prestataire

Nature de l'offre proposée :

### MAITRISE DES IMPACTS DE L'ACTIVITE ET GESTION DES ENERGIES

En amont, conception du projet avant réhabilitation, mise en œuvre du projet, de l'équipement.

**Indices écologiques du bâti :** *(Matériaux locaux, matériaux issus de techniques anciennes ou assimilées, matériaux écologiques (bois, argile, paille, chanvre...), utilisation préférentielle d'essences végétales locales...)*

**Gros équipement (énergies et eau) :** *(Efficacité énergétique et maîtrise de la consommation d'énergie, installation d'équipement permettant la production d'énergies renouvelables... Pour l'eau : maîtrise de la consommation par l'installation d'équipements, la qualité sanitaire de l'eau, le recyclage (récupération des eaux de pluie))*

En aval, après la phase de construction ou de réhabilitation.

**Aménagements et équipements annexes (décoration, piscine, jardin...) :** *(Utilisation de matériaux à faible nuisance sur l'environnement : peinture, vernis, colle..., revêtement de sol respectueux de l'environnement, mise en place de mobiliers éco certifiés, piscine à eau chaude solaire, jardin entretenu au naturel, ...).*

**Gestion des flux des déchets :**

**Tri des ordures, sacs jaunes à disposition, verre, ordures ménagères.**  
*(Pratique du compostage sur le site, collecte sélective des déchets pour recyclage...)*

**Gestion des flux de l'hygiène et de la propreté :**

*(Mise en œuvre d'un plan d'entretien des équipements, utilisation de produits ménagers bio...)*

**Moyens mis en œuvre pour les économies d'énergie :**

**Quantification des économies d'énergie :**

**Outils de suivi de consommation :**

**Volets économique et social (stratégie de développement, emplois, rencontres, lien social) :**



## ENVIRONNEMENT GLOBAL ET PROTECTION DU MILIEU NATUREL

**Relations harmonieuses du bâtiment avec son proche environnement :** (*Étude paysagère, géoblogique, feng shui, parking véhicules légers non goudronné, orientation et position du bâtiment (bioclimatique), ouverture sur espaces verts, jardinés et/ou espaces de qualité paysagère, champêtre, respect des modes de construction traditionnels et des chartes locales...*).

Comment diffusez-vous vos connaissances des ressources naturelles et des patrimoines locaux :

## CONNAISSANCE ET UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET/OU DURABLES, ACTIVITES PROPOSEES

Appel aux savoir-faire locaux et respectueux de l'environnement :

Moyens et partenaires de distribution et promotion :  
(*AOCD, séjours à thèmes, label, randonnée...*)

Activités proposées (stages, démonstrations, accompagnement randonnée, mise à disposition de vélos,...) :

## CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE

Capacité d'accueil :

Typologie de clientèles :

Thématiques :

Présence sur site des exploitants :

Accessibilité des personnes en situation de handicap (mobilité, audition, vue, mental) :

## LABELS et ECOLABELS, PROJETS

Labels et écolabels :

Projets à court terme :

## PARTICIPATION DE L'ENTREPRISE A LA VIE LOCALE ET A LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE

Implication de l'entreprise dans la vie touristique locale : (*Partenariat avec un producteur ...diffusion de documentation, de produits locaux...*)

Information / Sensibilisation du personnel et des clients en matière de tourisme durable :

## CONNAISSANCE ET UTILISATION DES OUTILS D'ECO COMMUNICATION

Supports de communication dématérialisés :	OUI	NON
Supports papier minimisés	OUI	NON
Appel à des prestations IMPRIM VERT :	OUI	NON
Appel à des cartouches d'encre recyclables :	OUI	NON
Envoi des cartouches pour recyclage :	OUI	NON

## VOS MOTIVATIONS EN QUELQUES MOTS

Ce qui vous démarque dans votre catégorie de prestation :

Vos principaux objectifs en terme de « tourisme durable » :

# LABEL GRAND SITE DE FRANCE

## Dossier de candidature

### La Pointe du Raz en Cap Sizun

